



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°17 du 27 avril 2017

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Enseignement supérieur

Procédures d'admission

circulaire n° 2017-077 du 24-4-2017 (NOR : MENS1710767C)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs

décret n° 2017-515 du 10-4-2017 - J.O. du 12-4-2017 (NOR : MENS1702888D)

Classes préparatoires

Objectifs de formation des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles Lettres et sciences sociales :
modification

arrêté du 16-3-2017 - J.O. du 31-3-2017 (NOR : MENS1701047A)

Baccalauréat général

Épreuves du baccalauréat général à compter de la session 1995 : modification

arrêté du 29-3-2017 - J.O. du 13-4-2017 (NOR : MENE1710087A)

Baccalauréat professionnel

Régions académiques dans lesquelles est conduite l'expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs

arrêté du 10-4-2017 - J.O. du 12-4-2017 (NOR : MENS1702886A)

Baccalauréats général et technologique

Évaluation de l'éducation physique et sportive - liste nationale d'épreuve : modification

circulaire n° 2017-073 du 19-4-2017 (NOR : MENE1710733C)

Enseignements adaptés

Les établissements régionaux d'enseignement adapté

circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017 (NOR : MENE1711904C)

Baccalauréat séries ES et L

Épreuve facultative d'informatique et création numérique en série ES et L à compter de la session 2018

note de service n° 2017-062 du 10-4-2017 (NOR : MENE1710089N)

Personnels

Nomination

Représentants du personnel et de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires affectés dans les services centraux du MENESR : modification

arrêté du 28-3-2017 (NOR : MENA1700259A)

Titularisation

Personnels de direction

note de service n° 2017-071 du 14-4-2017 (NOR : MENH1708839N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres du CHSCT ministériel de l'éducation nationale : modification
arrêté du 30-3-2017 (NOR : MENH1700261A)

Nomination

Inspection générale de l'éducation nationale

décret du 10-4-2017 - J.O. du 12-4-2017 (NOR : MENI1708213D)

Nomination

Jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 19-4-2017 (NOR : MENE1700270S)

Informations générales

Vacances de postes

Conseillers en formation continue pour la rentrée scolaire 2017
liste du 19-4-2017 (NOR : MENE1700269K)

Vacance de postes

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie
avis (NOR : MENH1700265V)

Enseignements secondaire et supérieur

Enseignement supérieur

Procédures d'admission

NOR : MENS1710767C

circulaire n° 2017-077 du 24-4-2017

MENESR - DGESIP A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux présidentes et présidents d'université

La présente circulaire définit les règles et les procédures d'admission en première année de licence ou en première année commune aux études de santé, lorsque les candidats sollicitent une préinscription via le portail Admission Post-Bac.

Le deuxième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation dispose que tout candidat « *doit pouvoir, s'il le désire, être inscrit en fonction des formations existantes lors de cette inscription dans un établissement ayant son siège dans le ressort de l'académie où il a obtenu le baccalauréat ou son équivalent ou dans l'académie où est située sa résidence. Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement, constatées par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées, après avis du président de cet établissement, par le recteur chancelier, selon la réglementation établie par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des préférences exprimées par celui-ci.* »

Pour l'application de cette disposition, lorsque le total des candidats ayant obtenu le baccalauréat ou résidant dans une académie donnée excède les capacités d'accueil d'une formation de première année de licence ou de première année commune aux études de santé définies par le président de l'établissement ayant son siège dans le ressort de cette académie, il est procédé à un classement des candidats à cette formation selon les critères suivants appréciés dans l'ordre de leur énumération :

Sont tout d'abord classés les candidats résidant ou ayant obtenu le baccalauréat ou son équivalent dans l'académie du siège ou du site de l'établissement proposant la formation en première année de licence ou en première année commune aux études de santé.

1 - Ces candidats sont classés selon la priorité qu'ils ont accordée à cette formation parmi l'ensemble des vœux de première année de licence ou de première année commune aux études de santé qu'ils ont formulés lors de la procédure de préinscription. Sont ainsi classés premiers ceux qui ont placé cette formation en tête de leurs choix de formation de licence ou de première année commune aux études de santé, en second ceux qui l'ont placé en deuxième position et ainsi de suite.

2 - Pour départager les candidats ayant obtenu le même classement à l'issue de cette première phase, il est procédé à un second classement de ceux-ci, en fonction de la priorité qu'ils ont accordée à cette formation parmi l'ensemble des vœux qu'ils ont formulés lors de la procédure de préinscription.

3 - Si à l'issue de l'examen des deux précédents critères, il reste des candidats ayant le même rang de classement, une priorité est accordée à ceux d'entre eux qui sont mariés, ont conclu un pacte civil de solidarité, vivent en concubinage, ou ont une ou plusieurs personnes à charge.

Il est ensuite procédé au classement des candidats ne résidant pas et n'ayant pas obtenu le baccalauréat ou son équivalent dans l'académie du siège ou du site de l'établissement proposant la formation en première année de licence ou en première année commune aux études de santé selon les mêmes critères appréciés dans le même ordre.

Si à l'issue du classement établi par application des critères mentionnés ci-dessus, il est nécessaire, compte-tenu de la capacité d'accueil dans la formation de l'établissement considéré, d'arrêter un choix entre des candidats ayant un même ordre de priorité, il est recouru à un tirage au sort entre ceux-ci.

L'inscription des candidats est prononcée, dans l'ordre du classement établi ci-dessus, à hauteur des capacités d'accueil définies pour ces formations.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim,
Frédéric Forest

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs

NOR : MENS1702888D

décret n° 2017-515 du 10-4-2017 - J.O. du 12-4-2017

MENESR - DGESIP A1-2

Vu Constitution, notamment article 37-1 ; code de l'éducation, notamment articles L. 612-3, D. 612-31 et D. 643-2 ; loi n° 2017-86 du 27-1-2017, notamment article 40 ; avis du Cneser du 17-1-2017 ; avis du CSE du 26-1-2017

Publics concernés : titulaires du baccalauréat professionnel.

Objet : expérimentation pour trois ans d'une admission de bacheliers professionnels dans une section de techniciens supérieurs prise au vu de l'avis rendu par le conseil de classe de l'établissement d'origine pour chaque spécialité demandée par les candidats au baccalauréat professionnel ou les titulaires de ce diplôme au cours de la procédure d'orientation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret précise les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'expérimentation qui permet aux recteurs d'académie dans les régions académiques dont la liste est fixée par arrêté d'admettre dans une section de techniciens supérieurs de l'enseignement public les titulaires d'un baccalauréat professionnel, sur l'avis d'orientation favorable du conseil de classe de leur établissement d'origine.

Références : le texte peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Article 1 - En application de l'article 40 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 susvisée, à titre expérimental et pour une durée de trois ans à compter de la rentrée 2017, le recteur d'académie prononce l'admission dans une section de techniciens supérieurs de l'enseignement public de son académie des titulaires du baccalauréat professionnel dans la région académique où l'expérimentation est conduite.

La liste des régions académiques est fixée par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Article 2 - La décision d'admission intervient après l'avis d'orientation émis par le conseil de classe du deuxième trimestre ou du premier semestre de l'année de terminale professionnelle, pour chacune des spécialités des sections de techniciens supérieurs demandées par le candidat et sous réserve de l'obtention du baccalauréat professionnel.

Article 3 - Pour se prononcer, le recteur d'académie tient compte de l'avis d'orientation favorable du conseil de classe. Lorsque le nombre d'avis d'orientation favorables excède, pour la section de techniciens supérieurs demandée, le nombre de places offertes aux candidats, il tient compte de la cohérence du dossier du candidat avec la spécialité demandée, du rang du vœu exprimé par le candidat pour cette section dans la procédure de préinscriptions et des aptitudes de ce dernier. Dans le respect des critères ainsi définis, la qualité d'élève boursier peut être prise en compte. Le nombre des candidats ainsi admis ne peut excéder le pourcentage des places offertes dans chaque section de techniciens supérieurs que le recteur d'académie définit chaque année, en concertation, s'il y a lieu, avec les autres recteurs de la région académique.

Article 4 - Les titulaires du baccalauréat professionnel qui ont obtenu un avis d'orientation favorable du conseil de classe et n'ont pas reçu de propositions d'admission dans une section de techniciens supérieurs de l'enseignement public de l'académie peuvent participer, à nouveau, à cette procédure d'admission, la ou les deux années suivantes.

Article 5 - Le recteur de chacune des régions académiques dans laquelle l'expérimentation est conduite établit un bilan annuel de l'expérimentation qui inclut des éléments quantitatifs et qualitatifs et qu'il remet aux ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
L'évaluation de l'expérimentation fait l'objet d'un rapport annuel et d'un rapport final, réalisés par les services du ministère chargé de l'enseignement supérieur à partir des bilans des recteurs de ces régions académiques. Les rapports annuels et le rapport final sont communiqués aux membres de la formation interprofessionnelle des commissions professionnelles consultatives, du Conseil supérieur de l'éducation et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les rapports annuels sont remis au terme de chacune des deux premières années d'expérimentation. Le rapport final est remis à la fin de l'année 2019.
Au vu de ces rapports, le Gouvernement décide soit de mettre fin à l'expérimentation, soit de pérenniser les mesures prises à titre expérimental.

Article 6 - La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 10 avril 2017.

Le Premier ministre,
Bernard Cazeneuve

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Thierry Mandon

Enseignements primaire et secondaire

Classes préparatoires

Objectifs de formation des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles Lettres et sciences sociales : modification

NOR : MENS1701047A

arrêté du 16-3-2017 - J.O. du 31-3-2017

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié, notamment article 11 ; arrêté du 27-6-1995 modifié ; arrêté du 25-3-2013 ; avis du Cneser du 21-2-2017 ; avis du CSE du 2-3-2017

Article 1 - Les objectifs de formation et le programme de sciences sociales de première et seconde années des classes préparatoires littéraires Lettres et sciences sociales figurant en annexe de l'arrêté du 25 mars 2013 susvisé sont remplacés par ceux figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le programme de première année du présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2017, et celui relatif à la seconde année à compter de la rentrée universitaire 2018.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement scolaire et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 16 mars 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

[↗ Annexe](#)

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Écoles

Filière : **littéraire**

Voie : **B/L**

Sciences sociales
Première et seconde années

Programme de sciences sociales

Présentation générale

L'enseignement de sciences sociales est une formation générale dont l'objet est l'analyse des sociétés contemporaines. Il associe principalement trois approches complémentaires (la science économique, la sociologie et la science politique) et a pour ambition de faire acquérir aux étudiants les savoirs fondamentaux de ces trois sciences ainsi que des compétences d'analyse et d'argumentation.

L'horaire hebdomadaire est de 6 heures. Le programme est défini sur l'ensemble de la formation de deux ans.

Les démarches de l'économie et de la sociologie

- a) Constitution de l'économie (depuis Smith) et de la sociologie (depuis Durkheim)
- b) Introduction aux raisonnements et méthodes
- c) L'économie, la sociologie et les autres disciplines

1) Sociologie

1 – Production et dynamiques de l'ordre social

- a) Individus et société
- b) Interactions et réseaux
- c) Instances et processus de socialisation : famille, école, travail
- d) Valeurs, normes, déviances

2 – Rapports sociaux et stratification sociale

- a) Statuts, professions, classes sociales
- b) Rapports sociaux : genre, âge, génération, origine
- c) Les dimensions spatiales de la stratification sociale
- d) La mobilité sociale

3 – Cultures et sociétés

- a) Culture et cultures : diversité, dynamique, mondialisation
- b) Pratiques culturelles et hiérarchies sociales
- c) La dimension sociale de la consommation

4 – Pouvoir, participation politique et action collective

- a) Pouvoir, domination, autorité, légitimité
- b) Opinions, opinion publique, comportements électoraux
- c) Les différentes formes de participation politique et d'engagement
- d) Mobilisation, groupes d'intérêt, mouvements sociaux

2) Économie

1 – Analyse microéconomique du consommateur et du producteur

- a) Fonction d'utilité, contrainte budgétaire, effet de revenu et de substitution, courbe de demande
- b) L'offre de travail : arbitrage consommation/loisir, capital humain
- c) Fonctions de production, rendements, courbes de coût, offre en concurrence parfaite et imparfaite (monopole, duopole, concurrence monopolistique)
- d) Les choix intertemporels du consommateur et du producteur : consommation, épargne, investissement

Nota : *La théorie des jeux ne sera pas demandée pour elle-même.*

2 – Concurrence, équilibre et optimalité

- a) Gains à l'échange, application au commerce international : les avantages comparatifs
- b) Équilibre partiel, équilibre général
- c) Optimum et défaillances de marché

3 – Les fonctions macroéconomiques

- a) Les grands indicateurs macroéconomiques (tendance et fluctuations), notamment : PIB, taux d'inflation, taux de chômage, agrégats monétaires, balance des paiements
- b) Les fonctions de consommation, d'épargne et d'investissement
- c) La monnaie, le système bancaire et financier

Nota : *La théorie des marchés financiers ne sera pas demandée pour elle-même.*

4 – Les politiques économiques

- a) L'équilibre macroéconomique : le modèle IS-LM en économie fermée et ouverte, courbes de Phillips, le modèle offre/demande globales et ses développements
- b) Les politiques monétaires et budgétaires, application dans le cadre de l'Union européenne
- c) Les politiques structurelles et de compétitivité

Nota : *Les théories du taux de change ne seront pas demandées pour elles-mêmes. Les théories de la croissance ne sont pas au programme.*

3) Objets communs aux sciences sociales

1 – Acteurs, institutions et organisations

- a) Rationalité, anticipations, croyances
- b) Les formes de l'échange
- c) Différentes formes d'institutions et d'organisations : État, marchés, entreprises, associations

2 – L'action publique

- a) Les pouvoirs publics : des instances locales aux instances supranationales
- b) La construction des problèmes publics
- c) Les politiques publiques : élaboration, mise en œuvre, évaluation
- d) Agents et usagers des services publics

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Épreuves du baccalauréat général à compter de la session 1995 : modification

NOR : MENE1710087A

arrêté du 29-3-2017 - J.O. du 13-4-2017

MENESR - DGESCO A2-1

Vu code de l'éducation ; arrêté du 15-9-1993 modifié ; avis du CSE du 2-3-2017

Article 1 - L'article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 susvisé est modifié selon les dispositions suivantes :

- le deuxième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :

« - série ES : langue vivante 3, (étrangère ou régionale), langues et cultures de l'Antiquité : latin, langues et cultures de l'Antiquité : grec, arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse, ou histoire des arts, ou musique ou théâtre), informatique et création numérique, éducation physique et sportive, langue des signes française (LSF). »

- le troisième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :

« - série L : langue vivante 3, (étrangère ou régionale), langues et cultures de l'Antiquité : latin, langues et cultures de l'Antiquité : grec, arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse, ou histoire des arts, ou musique ou théâtre), informatique et création numérique, éducation physique et sportive, langue des signes française (LSF). ».

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2018 du baccalauréat.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 mars 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Régions académiques dans lesquelles est conduite l'expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs

NOR : MENS1702886A

arrêté du 10-4-2017 - J.O. du 12-4-2017

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 612-3, D. 612-31 et D. 643-2 ; loi n° 2017-86 du 27-1-2017, notamment article 40 ; décret n° 2017-515 du 10-4-2017 ; avis du Cneser 17-1-2017 ; avis du CSE du 26-1-2017

Article 1 - Les titulaires d'un baccalauréat professionnel dans les régions académiques Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Hauts-de-France peuvent être admis, à titre expérimental, dans les sections de techniciens supérieurs par décision du recteur d'académie dans les conditions fixées par le décret susvisé.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 10 avril 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Évaluation de l'éducation physique et sportive - liste nationale d'épreuve : modification

NOR : MENE1710733C

circulaire n° 2017-073 du 19-4-2017

MENESR - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseurs ; aux professeurs

Les modalités de l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive définies par la circulaire n° 2015-066 du 16 avril 2015 relative aux modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive et la circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012 définissant la liste nationale d'épreuves et le référentiel d'évaluation sont modifiées comme suit à compter de la session 2018 de l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

A - Circulaire n° 2015-066 du 16 juin 2015 (B.O.E.N. n° 17 du 23 avril 2015)

3. Le contrôle adapté :

Les sportifs de haut niveau

1er alinéa :

Supprimer la référence à la circulaire n° 2006-123 du 1er août 2006 et remplacer par la référence suivante : note de service n° 2014-071 du 30-04-2014 relative au sport de haut niveau.

4e alinéa :

Supprimer et remplacer par :

« La période de référence pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe de lycée et s'arrête au 31 décembre de l'année de classe de terminale ».

Le haut niveau du sport scolaire

Pour l'enseignement facultatif,

3e alinéa - 1re phrase

Supprimer et remplacer par :

« Pour ces candidats, la période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe de lycée jusqu'au 31 décembre de l'année de la classe terminale ».

4. L'examen ponctuel terminal :

Pour l'épreuve obligatoire ;

Après la dernière phrase du premier alinéa, ajouter la phrase suivante :

« en cas d'inaptitude totale pour l'une des deux épreuves avant la session d'examen, le candidat sera considéré comme dispensé pour le couple d'épreuves ».

Dans la première phrase du 3e alinéa,

- remplacer la phrase :

« En cas de survenance d'une inaptitude avant le début ou au cours des épreuves, il revient aux examinateurs... »

- par la phrase :

« En cas de survenance d'une inaptitude au cours des épreuves, il revient aux examinateurs... »

B - Circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012 (cf. B.O.E.N. spécial n°5 du 19 juillet 2012)

L'annexe 2 contenant le référentiel des épreuves organisées en CCF est modifié pour certaines épreuves conformément à l'annexe de la présente circulaire.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

↳ Modification de l'annexe 2 de la circulaire n° 2012-093 du 19-7-2017

Annexe

Baccalauréats général et technologique - Modification de l'annexe 2 de la circulaire n° 2012-093 du 19 juillet 2012 – Fiches d'évaluation

Annexe 2 : Référentiel des épreuves organisées en CCF : modifications

Référentiel national d'évaluation :

Les fiches relatives aux épreuves ci-dessous sont supprimées et remplacées par les fiches figurant ci-après :

Compétences propres 1 CP1

- Course de demi-fond (niveaux 4 et 5)
- Lancer du disque (niveaux 4 et 5)
- Saut en hauteur (niveaux 4 et 5)
- Lancer du javelot (niveaux 4 et 5)
- Natation de distance (niveau 5)

Compétences propres 2 CP2

- Escalade (niveau 4)

Compétences propres 4 CP4

- Badminton en simple (niveau 4)
- Tennis de table (niveau 4)

Compétences propres 5 CP5

- Course en durée (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées)
- Musculation (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées)
- Natation en durée (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées)
- Step (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées)

Compétences propres 1 CP1 – Course de demi-fond – Niveau 4

Course de demi-fond

Principes d'élaboration de l'épreuve

Le candidat réalise 3 courses (C1, C2, C3) de 500m (récupération de 10 mn maximum entre chaque 500 mètres) chronométrées par un enseignant à la seconde. Le candidat annonce avant son départ le temps estimé de C1 et sa stratégie de course parmi celles proposées ci-dessous. Il peut réguler sa stratégie uniquement après C1.

Les candidats courent sans montre ni chronomètre mais un temps de passage leur est communiqué aux 250 m (pour C1 et C2)

Le temps cumulé compte pour 70 % de la note.

L'échauffement, la récupération et la gestion de l'effort comptent pour 20 %.

Le respect et la régulation de la stratégie de course comptent pour 10 %

| Pts à affecter | Éléments à évaluer | Niveau 4 non acquis | | | | | | Degré d'acquisition du niveau 4 | | | | | |
|----------------|--|--|--------------|---------------|---|--------------|---------------|--|--------------|---------------|--|--------------|---------------|
| | | Note /14 | Temps filles | Temps garçons | Note /14 | Temps filles | Temps garçons | Note /14 | Temps filles | Temps garçons | Note /14 | Temps filles | Temps garçons |
| 14/20 | Temps cumulé pour les trois 500 m réalisés | 0.7 | 10.50 | 8.05 | 7 | 7.20 | 5.14 | 11.2 | 5.55 | 4.29 | 11.2 | 5.55 | 4.29 |
| | | 1.4 | 10.20 | 7.38 | 7.7 | 7.03 | 5.05 | 11.9 | 5.47 | 4.24 | 11.9 | 5.47 | 4.24 |
| | | 2.1 | 9.50 | 7.11 | 8.4 | 6.47 | 4.56 | 12.6 | 5.41 | 4.19 | 12.6 | 5.41 | 4.19 |
| | | 2.8 | 9.24 | 6.49 | 9.1 | 6.31 | 4.48 | 13.3 | 5.35 | 4.15 | 13.3 | 5.35 | 4.15 |
| | | 3.5 | 8.59 | 6.28 | 9.8 | 6.17 | 4.40 | 14.0 | 5.30 | 4.10 | 14.0 | 5.30 | 4.10 |
| | | 4.2 | 8.37 | 6.10 | 10.5 | 6.03 | 4.34 | | | | | | |
| | | 4.9 | 8.15 | 5.53 | | | | | | | | | |
| 5.6 | 7.56 | 5.37 | | | | | | | | | | | |
| 6.3 | 7.38 | 5.24 | | | | | | | | | | | |
| | Stratégie de course Le candidat annonce avant son départ le temps estimé de C1 et sa stratégie de course parmi celles proposées ci-après. Elle peut être régulée exclusivement à l'issue de la course 1. | <p>Les schémas représentent graphiquement les variations de vitesse d'une course à l'autre (plus vite, moins vite, vitesse égale). Ils correspondent à une stratégie de course.</p> <p>Exemple :</p>  <p>Schéma choisi =</p> <p>Stratégie de course = deuxième course moins rapide que la première, troisième course à la même vitesse que la deuxième</p> | | | | | | | | | | | |
| 04/20 | Stratégies proposées. Elles ne sont pas hiérarchisées entre elles |  | | | | | | | | | | | |
| | Respect du temps annoncé pour C1 = 1 pt (Ecart < 3 sec = 1 pt ; Ecart > 3 = 0 pt) | Aucune stratégie C1-C2 et C2-C3 n'est respectée 0 pt | | | | | | | | | | | |
| | Respect et régulation de la stratégie de course annoncée | Une stratégie C1-C2 ou C2-C3 est respectée (avec une régulation) : 1 pt | | | Une stratégie C1-C2 ou C2-C3 est respectée (sans régulation) : 2 pts | | | La stratégie C1-C2-C3 est respectée (avec régulation) : 2,5 pts | | | La stratégie C1-C2-C3 est respectée (sans régulation) : 3 pts | | |
| 02/20 | Préparation et récupération | Mise en train désordonnée. Mobilisations articulaires incomplètes. Activité irrégulière pendant les phases de récupération. 0 pt | | | Mise en train progressive. Utilise des allures de son 500m. Mobilisations articulaires ciblées. Récupération active immédiatement après l'effort. 1 pt | | | Mise en train progressive et continue. Mobilisations articulaires complètes et adaptées à l'épreuve. Récupération intégrant une mise en activité pour le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} 500m. 2 pts | | | | | |

Compétences propres 1 CP1 – Lancer du disque – Niveau 4

Lancer du disque

Principes d'élaboration de l'épreuve

Niveau 4 :

Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envol de l'engin en recherchant lors de la phase de vol, l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives.

Chaque candidat dispose de 6 essais au maximum avec élan (déplacement des appuis et rotation)

Après son échauffement et avant le début du concours le candidat indique aux évaluateurs sa prévision concernant la moyenne de ses 3 meilleurs essais

Poids des engins : 1 kg pour les filles, 1.500 kg pour les garçons.

Cas d'essai nul : règlement fédéral.

| Pts à affecter | Éléments à évaluer | Niveau 4 non acquis | | | | Degrés d'acquisition du niveau 4 | | | | | | |
|----------------|--|--|------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | | Note /10 | Distances filles | Distances garçons | Distances filles | Note /10 | Distances filles | Distances garçons | Distances filles | Note /10 | Distances filles | Distances garçons |
| 10/20 | La meilleure performance réalisée | 0.5 | 8.60 | 11.20 | 12.90 | 5.0 | 12.90 | 20.00 | 18.50 | 8.0 | 18.50 | 28.00 |
| | | 1.0 | 8.90 | 12.20 | 13.50 | 5.5 | 13.50 | 21.50 | 19.60 | 8.5 | 19.60 | 29.50 |
| | | 1.5 | 9.20 | 12.80 | 14.10 | 6.0 | 14.10 | 23.00 | 20.80 | 9.0 | 20.80 | 31.00 |
| | | 2.0 | 9.50 | 13.40 | 15.20 | 6.5 | 15.20 | 24.50 | 22.00 | 9.5 | 22.00 | 32.50 |
| | | 2.5 | 10.00 | 14.00 | 16.30 | 7.0 | 16.30 | 25.00 | 23.00 | 10 | 23.00 | 34.00 |
| | | 3.0 | 10.50 | 15.20 | 17.40 | 7.5 | 17.40 | 26.50 | | | | |
| | | 3.5 | 11.10 | 16.40 | | | | | | | | |
| | | 4.0 | 11.70 | 17.60 | | | | | | | | |
| | | 4.5 | 12.30 | 18.80 | | | | | | | | |
| | | | | Distances filles | Distances garçons | Distances filles | Note /4 | Distances filles | Distances garçons | Distances filles | Note /4 | Distances filles |
| 04/20 | Moyenne des 3 meilleures performances | 0.2 | 7.80 | 9.00 | 12.30 | 2.0 | 12.30 | 17.60 | 17.40 | 3.2 | 17.40 | 25.00 |
| | | 0.4 | 8.00 | 10.00 | 12.90 | 2.2 | 12.90 | 18.80 | 18.50 | 3.4 | 18.50 | 26.50 |
| | | 0.6 | 8.20 | 11.00 | 13.50 | 2.4 | 13.50 | 20.00 | 19.60 | 3.6 | 19.60 | 28.00 |
| | | 0.8 | 8.90 | 12.20 | 14.10 | 2.6 | 14.10 | 21.50 | 20.80 | 3.8 | 20.80 | 29.50 |
| | | 1.0 | 9.50 | 12.80 | 15.20 | 2.8 | 15.20 | 23.00 | 22.00 | 4.0 | 22.00 | 31.00 |
| | | 1.2 | 10.00 | 13.40 | 16.30 | 3.0 | 16.30 | 24.50 | | | | |
| | | 1.4 | 10.50 | 14.00 | | | | | | | | |
| | | 1.6 | 11.10 | 15.20 | | | | | | | | |
| | | 1.8 | 11.70 | 16.40 | | | | | | | | |
| | | | | Distances filles | Distances garçons | Distances filles | Note /4 | Distances filles | Distances garçons | Distances filles | Note /4 | Distances filles |
| 02/20 | L'écart entre la prévision de la moyenne des 3 meilleurs lancers et la moyenne réalisée des 3 meilleurs lancers. | Supérieur. à 20% | | | | | | | | | | |
| | | Supérieur à 10% et inférieur ou égal à 20% | | | | | | | | | | |
| 04/20 | L'utilisation de l'élan | Supérieur à 5% et inférieur ou égal à 10% | | | | | | | | | | |
| | | Supérieur à 5% et inférieur ou égal à 5% | | | | | | | | | | |

Supérieur. à 20%

Supérieur à 10% et inférieur ou égal à 20%

Supérieur à 5% et inférieur ou égal à 10%

Supérieur à 5% et inférieur ou égal à 5%

de 0 à 1.5 pt

de 1.75 à 3 pts

de 3.25 à 4 pts

de 0 à 1.5 pt

de 1.75 à 3 pts

de 3.25 à 4 pts

de 0 à 1.5 pt

de 1.75 à 3 pts

de 3.25 à 4 pts

de 0 à 1.5 pt

de 1.75 à 3 pts

de 3.25 à 4 pts

de 0 à 1.5 pt

de 1.75 à 3 pts

de 3.25 à 4 pts

de 0 à 1.5 pt

de 1.75 à 3 pts

de 3.25 à 4 pts

de 0 à 1.5 pt

de 1.75 à 3 pts

de 3.25 à 4 pts

Compétences propres 1 CP1 – Saut en hauteur – Niveau 4

Saut en hauteur

Principes d'élaboration de l'épreuve

Le candidat dispose de 8 essais maximum dont il choisit la répartition tout au long du concours selon les règles suivantes :

- le nombre d'essai à une même hauteur est libre ;
- en cas de réussite, sa tentative suivante s'effectue obligatoirement à une hauteur supérieure.
- en cas d'échec, il peut soit tenter à nouveau la même hauteur, soit réserver ses essais ultérieurs pour des hauteurs supérieures.

Niveau 4 :
Pour produire la meilleure performance avec un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envol en recherchant lors de la phase d'appel, l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives.

La montée de barre s'organise selon les échelons définis par le barème de notation de la meilleure performance.

L'appel 1 pied est obligatoire.

Après son échauffement et avant le début du concours le candidat indique aux évaluateurs sa prévision concernant la meilleure hauteur.

| Pts à affecter | Éléments à évaluer | Niveau 4 non acquis | | | | Degrés d'acquisition du niveau 4 | | | | | |
|----------------|--|--|--------------|---------------|--------------|----------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--|
| | | Note /10 | Hauts filles | Hauts garçons | Hauts filles | Note /10 | Hauts filles | Hauts garçons | Note /10 | Hauts filles | Hauts garçons |
| 10/20 | La meilleure performance | 0.5 | 76 | 112 | 139 | 5.0 | 109 | 139 | 8.0 | 127 | 157 |
| | | 1.0 | 79 | 115 | 142 | 5.5 | 112 | 142 | 8.5 | 130 | 160 |
| | | 1.5 | 88 | 118 | 145 | 6.0 | 115 | 145 | 9.0 | 133 | 163 |
| | | 2.0 | 91 | 121 | 148 | 6.5 | 118 | 148 | 9.5 | 136 | 166 |
| | | 2.5 | 94 | 124 | 151 | 7.0 | 121 | 151 | 10.0 | 139 | 169 |
| | | 3.0 | 97 | 127 | 154 | 7.5 | 124 | 154 | | | |
| | | 3.5 | 100 | 130 | | | | | | | |
| 4.0 | 103 | 133 | | | | | | | | | |
| 4.5 | 106 | 136 | | | | | | | | | |
| 04/20 | La moyenne des 3 meilleures performances | Note /4 | Hauts filles | Hauts garçons | Note /4 | Hauts filles | Hauts garçons | Note /4 | Hauts filles | Hauts garçons | |
| | | 0.2 | 77 | 100 | 127 | 2.0 | 103 | 127 | 3.2 | 121 | 149 |
| | | 0.4 | 80 | 103 | 130 | 2.2 | 106 | 130 | 3.4 | 124 | 153 |
| | | 0.6 | 83 | 106 | 134 | 2.4 | 109 | 134 | 3.6 | 127 | 157 |
| | | 0.8 | 86 | 109 | 137 | 2.6 | 112 | 137 | 3.8 | 130 | 161 |
| | | 1.0 | 89 | 112 | 141 | 2.8 | 115 | 141 | 4.0 | 134 | 165 |
| | | 1.2 | 92 | 115 | 145 | 3.0 | 118 | 145 | | | |
| | | 1.4 | 95 | 118 | | | | | | | |
| | | 1.6 | 97 | 121 | | | | | | | |
| | | 1.8 | 100 | 124 | | | | | | | |
| 02/20 | Gestion du concours | Écart entre performance annoncée et meilleure performance réalisée : supérieur à 6 cm | | | | | | | | | Écart entre performance annoncée et meilleure performance réalisée : inférieur ou égal à 3cm |
| | | 0.5 pt | | | | | | | | | 2 pts |
| 04/20 | L'utilisation du trajet (au sol) et de la trajectoire (corps en l'air) | La Course est aléatoire et mal étalonnée Liaison course - appel inexistante Pas ou peu de prise d'avance des appuis Mobilisation inexistante ou peu efficace des segments libres. Position assise du sauteur | | | | | | | | | La course d'élan est stabilisée, étalonnée et rythmée La prise d'avance des appuis permet à la chaîne d'impulsion d'être efficace. Bonne coordination et fixation des segments libres. |
| | | de 0 à 1.5 pt | | | | | | | | | de 1.75 à 3 pts |

Compétences propres 1 CP1 - Saut en hauteur – Niveau 5

Saut en hauteur

Principes d'élaboration de l'épreuve

Le candidat dispose de 8 essais maximum dont il choisit la répartition tout au long du concours selon les règles suivantes :

- le nombre d'essai à une même hauteur est libre ;
- en cas de réussite, sa tentative suivante s'effectue obligatoirement à une hauteur supérieure.
- en cas d'échec, il peut soit tenter à nouveau la même hauteur, soit réserver ses essais ultérieurs pour des hauteurs supérieures.

Niveau 5 :
Pour produire et stabiliser sa meilleure performance en un nombre limité de tentatives, gérer volontairement le compromis entre l'accroissement de la vitesse d'élan et le maintien de l'efficacité de la chaîne d'impulsion.

La montée de barre s'organise selon les échelons définis par le barème de notation de la meilleure performance.
L'appel 1 pied est obligatoire.
Après son échauffement et avant le début du concours le candidat indique aux évaluateurs sa prévision concernant la meilleure hauteur.

Pts à affecter

Éléments à évaluer

Degrés d'acquisition du niveau 5

| Note /10 | Hauteurs filles | Hauteurs garçons | Note /10 | Hauteurs filles | Hauteurs garçons | Note /10 | Hauteurs filles | Hauteurs garçons | Note /10 | Hauteurs filles | Hauteurs garçons |
|----------|-----------------|------------------|----------|-----------------|------------------|----------|-----------------|------------------|----------|-----------------|------------------|
| 0.5 | 86 | 109 | 5.0 | 112 | 137 | 8.0 | 130 | 161 | 8.0 | 130 | 161 |
| 1.0 | 89 | 112 | 5.5 | 115 | 141 | 8.5 | 134 | 165 | 8.5 | 134 | 165 |
| 1.5 | 92 | 115 | 6.0 | 118 | 145 | 9.0 | 137 | 169 | 9.0 | 137 | 169 |
| 2.0 | 95 | 118 | 6.5 | 121 | 149 | 9.5 | 141 | 172 | 9.5 | 141 | 172 |
| 2.5 | 97 | 121 | 7.0 | 124 | 153 | 10.0 | 145 | 175 | 10.0 | 145 | 175 |
| 3.0 | 100 | 124 | 7.5 | 127 | 157 | | | | | | |
| 3.5 | 103 | 127 | | | | | | | | | |
| 4.0 | 106 | 130 | | | | | | | | | |
| 4.5 | 109 | 134 | | | | | | | | | |

Pts à affecter

Éléments à évaluer

Degrés d'acquisition du niveau 5

| Note /4 | Hauteurs filles | Hauteurs garçons | Note /4 | Hauteurs filles | Hauteurs garçons | Note /4 | Hauteurs filles | Hauteurs garçons |
|---------|-----------------|------------------|---------|-----------------|------------------|---------|-----------------|------------------|
| 0.2 | 83 | 106 | 2.0 | 109 | 134 | 3.2 | 127 | 157 |
| 0.4 | 86 | 109 | 2.2 | 112 | 137 | 3.4 | 130 | 161 |
| 0.6 | 89 | 112 | 2.4 | 115 | 141 | 3.6 | 134 | 165 |
| 0.8 | 92 | 115 | 2.6 | 118 | 145 | 3.8 | 137 | 169 |
| 1.0 | 95 | 118 | 2.8 | 121 | 149 | 4.0 | 141 | 171 |
| 1.2 | 97 | 121 | 3.0 | 124 | 153 | | | |
| 1.4 | 100 | 124 | | | | | | |
| 1.6 | 103 | 127 | | | | | | |
| 1.8 | 106 | 130 | | | | | | |

Pts à affecter

Éléments à évaluer

Degrés d'acquisition du niveau 5

| | | | | |
|--------------|---|---|--|--|
| 02/20 | Gestion du concours | Écart entre performance annoncée et meilleure performance réalisée : supérieur à 3 cm et inférieur ou égale à 6 cm 0.5 pt | Écart entre performance annoncée et meilleure performance réalisée est égale à 3cm 1 pt | Aucun écart entre performance annoncée et meilleure performance réalisée. 2 pts |
| 04/20 | L'utilisation du trajet (au sol) et de la trajectoire (corps en l'air) | La prise d'élan est peu ou mal rythmée. de 0 à 1.5 pt | La prise d'élan est rythmée, avec utilisation de la mise en tension des chaînes musculaires. de 1.75 à 3 pts | La prise d'élan est rythmée et accélérée à l'impulsion, avec utilisation maximale de la mise en tension des chaînes musculaires par la mobilisation des segments libres. de 3.25 à 4 pts |

Compétences propres 1 CP1 – Lancer du javelot – Niveau 4

| Lancer du javelot | | Principes d'élaboration de l'épreuve | | | | | | | | | | | |
|---|--------------------|--|------------------|-------------------|----------|------------------|-------------------|---|------------------|-------------------|--|------------------|-------------------|
| Niveau 4 Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envol de l'engin en recherchant lors de la phase de double appui l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives. | Éléments à évaluer | Niveau 4 non acquis | | | | | | Degrés d'acquisition du niveau 4 | | | | | |
| | | Note /10 | Distances filles | Distances garçons | Note /10 | Distances filles | Distances garçons | Note /10 | Distances filles | Distances garçons | Note /10 | Distances filles | Distances garçons |
| 10/20 La meilleure performance réalisée | | 0.5 | 6.50 | 11.00 | 5.0 | 10.90 | 20.45 | 8.0 | 17.00 | 29.75 | 8.5 | 18.10 | 31.35 |
| | | 1.0 | 6.60 | 11.50 | 5.5 | 11.90 | 21.95 | 8.5 | 18.10 | 31.35 | 9.0 | 19.10 | 33.10 |
| | | 1.5 | 6.80 | 11.75 | 6.0 | 12.80 | 23.45 | 9.0 | 19.10 | 33.10 | 9.5 | 20.20 | 34.80 |
| | | 2.0 | 7.00 | 12.00 | 6.5 | 13.90 | 24.95 | 10.0 | 21.30 | 36.50 | 10.0 | 21.30 | 36.50 |
| | | 2.5 | 7.50 | 13.35 | 7.0 | 14.90 | 26.55 | | | | | | |
| | | 3.0 | 7.70 | 14.70 | 7.5 | 15.90 | 28.55 | | | | | | |
| | | 3.5 | 8.00 | 16.15 | | | | | | | | | |
| | | 4.0 | 8.80 | 17.55 | | | | | | | | | |
| | | 4.5 | 9.90 | 19.00 | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| 04/20 Moyenne des 3 meilleures performances | | Note /4 | Distances filles | Distances garçons | Note /4 | Distances filles | Distances garçons | Note /4 | Distances filles | Distances garçons | Note /4 | Distances filles | Distances garçons |
| | | 0.2 | 5.80 | 10.00 | 2.0 | 9.90 | 17.50 | 3.2 | 16.00 | 26.50 | 3.2 | 16.00 | 26.50 |
| | | 0.4 | 5.90 | 10.50 | 2.2 | 10.90 | 19.00 | 3.4 | 17.00 | 28.50 | 3.4 | 17.00 | 28.50 |
| | | 0.6 | 6.00 | 11.00 | 2.4 | 11.90 | 20.40 | 3.6 | 18.10 | 29.70 | 3.6 | 18.10 | 29.70 |
| | | 0.8 | 6.50 | 11.50 | 2.6 | 12.90 | 21.90 | 3.8 | 19.20 | 31.30 | 3.8 | 19.20 | 31.30 |
| | | 1.0 | 7.00 | 11.70 | 2.8 | 13.90 | 23.40 | 4.0 | 20.20 | 33.00 | 4.0 | 20.20 | 33.00 |
| | | 1.2 | 7.50 | 12.00 | 3.0 | 14.90 | 24.90 | | | | | | |
| | | 1.4 | 7.75 | 13.30 | | | | | | | | | |
| | | 1.6 | 8.00 | 14.70 | | | | | | | | | |
| | | 1.8 | 8.80 | 16.10 | | | | | | | | | |
| 02/20 L'écart entre la prévision de la moyenne des 3 meilleurs lancers et la moyenne réalisée dans les 3 meilleurs lancers | | Sup. À 20% = 0 pt Sup. À 10% et inf. Ou égal à 20% = 0.5 pt | | | | | | | | | | | |
| 04/20 Utilisation de l'élan | | de 0 à 1.5 pt | | | | | | de 1.75 à 3 pts | | | de 3.25 à 4 pts | | |
| | | La prise d'élan est inutile ou peu utile dans l'action du lanceur. | | | | | | La prise d'élan est coordonnée, mais manque d'amplitude et de rythme pour être réellement efficace. | | | La prise d'élan est ample, rythmée et équilibrée. Mises en tension des chaînes musculaires et prise d'avance des appuis. | | |
| | | Sup. à 5 % et inf. Ou égal à 10 % = 1 pt | | | | | | Inf. Ou égal à 5% = 2 pts | | | | | |

Compétences propres 1 CP1 – Natation de distance - Niveau 5

| Natation de distance | | Principes d'élaboration de l'épreuve | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------|--|----------|--------|---------|----------|--------|---------|----------|--------|---------|----------|--------|---------|----------|--------|---------|----------|--------|---------|----------|--------|---------|------|-------|-------|---------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|
| <p>Niveau 5 Pour produire la meilleure performance, se préparer et nager longtemps en crawl, en s'économisant afin de pouvoir nager vite au terme de cet effort prolongé.</p> | | <p>Le candidat effectue un parcours continu chronométré de 800 mètres en crawl à partir d'un départ plongé. Les temps sont relevés par le jury par tranche de 100 mètres. La prestation est considérée comme réglementaire si la nage est effectuée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action alternée et retour aérien des bras vers l'avant, action alternée des jambes de type « battements » ; - Phases d'immersion du visage plus longues que les phases d'émergence. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Pts à affecter</p> | | <p>Degrés d'acquisition du niveau 5</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Note /14</th> <th>Filles</th> <th>Garçons</th> <th>Note /14</th> <th>Filles</th> <th>Garçons</th> <th>Note /14</th> <th>Filles</th> <th>Garçons</th> <th>Note /14</th> <th>Filles</th> <th>Garçons</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 pt</td> <td>19'00</td> <td>17'00</td> <td>5,5 pts</td> <td>16'32</td> <td>14'49</td> <td>10 pts</td> <td>14'32</td> <td>13.10</td> <td>10 pts</td> <td>14'32</td> <td>13.10</td> </tr> <tr> <td>1,5 pt</td> <td>18'40</td> <td>16'41</td> <td>6 pts</td> <td>16'16</td> <td>14'36</td> <td>10,5 pts</td> <td>14.20</td> <td>13.00</td> <td>10,5 pts</td> <td>14.20</td> <td>13.00</td> </tr> <tr> <td>2 pts</td> <td>18'24</td> <td>16'26</td> <td>6,5 pts</td> <td>16'00</td> <td>14'23</td> <td>11 pts</td> <td>14.08</td> <td>12.50</td> <td>11 pts</td> <td>14.08</td> <td>12.50</td> </tr> <tr> <td>2,5 pts</td> <td>18'08</td> <td>16'11</td> <td>7 pts</td> <td>15'44</td> <td>14'10</td> <td>11,5 pts</td> <td>13.56</td> <td>12.40</td> <td>11,5 pts</td> <td>13.56</td> <td>12.40</td> </tr> <tr> <td>3 pts</td> <td>17'52</td> <td>15'56</td> <td>7,5 pts</td> <td>15'32</td> <td>14'00</td> <td>12 pts</td> <td>13.44</td> <td>12'30</td> <td>12 pts</td> <td>13.44</td> <td>12'30</td> </tr> <tr> <td>3,5 pts</td> <td>17'36</td> <td>15'41</td> <td>8 pts</td> <td>15'20</td> <td>13'50</td> <td>12,5 pts</td> <td>13.32</td> <td>12.20</td> <td>12,5 pts</td> <td>13.32</td> <td>12.20</td> </tr> <tr> <td>4 pts</td> <td>17'20</td> <td>15'28</td> <td>8,5 pts</td> <td>15.08</td> <td>13.40</td> <td>13 pts</td> <td>13.30</td> <td>12.10</td> <td>13 pts</td> <td>13.30</td> <td>12.10</td> </tr> <tr> <td>4,5 pts</td> <td>17'04</td> <td>15'15</td> <td>9 pts</td> <td>14.56</td> <td>13.30</td> <td>13,5 pts</td> <td>13.08</td> <td>11.50</td> <td>13,5 pts</td> <td>13.08</td> <td>11.50</td> </tr> <tr> <td>5 pts</td> <td>16'48</td> <td>15'02</td> <td>9,5 pts</td> <td>14.44</td> <td>13.20</td> <td>14 pts</td> <td>12.56</td> <td>11.40</td> <td>14 pts</td> <td>12.56</td> <td>11.40</td> </tr> </tbody> </table> <p>Bonus de 1pt si la performance est réalisée dans un bassin de 50 mètres (dans la limite de 14 pts pour la performance chronométrique).</p> | | | | | | | | | | Note /14 | Filles | Garçons | 1 pt | 19'00 | 17'00 | 5,5 pts | 16'32 | 14'49 | 10 pts | 14'32 | 13.10 | 10 pts | 14'32 | 13.10 | 1,5 pt | 18'40 | 16'41 | 6 pts | 16'16 | 14'36 | 10,5 pts | 14.20 | 13.00 | 10,5 pts | 14.20 | 13.00 | 2 pts | 18'24 | 16'26 | 6,5 pts | 16'00 | 14'23 | 11 pts | 14.08 | 12.50 | 11 pts | 14.08 | 12.50 | 2,5 pts | 18'08 | 16'11 | 7 pts | 15'44 | 14'10 | 11,5 pts | 13.56 | 12.40 | 11,5 pts | 13.56 | 12.40 | 3 pts | 17'52 | 15'56 | 7,5 pts | 15'32 | 14'00 | 12 pts | 13.44 | 12'30 | 12 pts | 13.44 | 12'30 | 3,5 pts | 17'36 | 15'41 | 8 pts | 15'20 | 13'50 | 12,5 pts | 13.32 | 12.20 | 12,5 pts | 13.32 | 12.20 | 4 pts | 17'20 | 15'28 | 8,5 pts | 15.08 | 13.40 | 13 pts | 13.30 | 12.10 | 13 pts | 13.30 | 12.10 | 4,5 pts | 17'04 | 15'15 | 9 pts | 14.56 | 13.30 | 13,5 pts | 13.08 | 11.50 | 13,5 pts | 13.08 | 11.50 | 5 pts | 16'48 | 15'02 | 9,5 pts | 14.44 | 13.20 | 14 pts | 12.56 | 11.40 | 14 pts | 12.56 | 11.40 |
| Note /14 | Filles | Garçons | Note /14 | Filles | Garçons | Note /14 | Filles | Garçons | Note /14 | Filles | Garçons | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 pt | 19'00 | 17'00 | 5,5 pts | 16'32 | 14'49 | 10 pts | 14'32 | 13.10 | 10 pts | 14'32 | 13.10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1,5 pt | 18'40 | 16'41 | 6 pts | 16'16 | 14'36 | 10,5 pts | 14.20 | 13.00 | 10,5 pts | 14.20 | 13.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 pts | 18'24 | 16'26 | 6,5 pts | 16'00 | 14'23 | 11 pts | 14.08 | 12.50 | 11 pts | 14.08 | 12.50 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2,5 pts | 18'08 | 16'11 | 7 pts | 15'44 | 14'10 | 11,5 pts | 13.56 | 12.40 | 11,5 pts | 13.56 | 12.40 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 pts | 17'52 | 15'56 | 7,5 pts | 15'32 | 14'00 | 12 pts | 13.44 | 12'30 | 12 pts | 13.44 | 12'30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3,5 pts | 17'36 | 15'41 | 8 pts | 15'20 | 13'50 | 12,5 pts | 13.32 | 12.20 | 12,5 pts | 13.32 | 12.20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 pts | 17'20 | 15'28 | 8,5 pts | 15.08 | 13.40 | 13 pts | 13.30 | 12.10 | 13 pts | 13.30 | 12.10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4,5 pts | 17'04 | 15'15 | 9 pts | 14.56 | 13.30 | 13,5 pts | 13.08 | 11.50 | 13,5 pts | 13.08 | 11.50 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 pts | 16'48 | 15'02 | 9,5 pts | 14.44 | 13.20 | 14 pts | 12.56 | 11.40 | 14 pts | 12.56 | 11.40 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Gestion de l'effort Temps réalisé sur la dernière tranche de 100mètres</p> | | <p>Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est supérieur ou égal à celui d'au moins une des deuxième à septième tranches</p> <p style="text-align: center;">0 pt</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>6 pts Écart entre les temps extrêmes réalisés par tranche de 100 mètres à l'exception de la première et de la dernière</p> | | <p>Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est strictement inférieur à celui de chacune des deuxième à septième tranches.</p> <p style="text-align: center;">3 pts</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | <p style="text-align: center;">(7- 8 sec) : 1,5 pts (5 - 6sec) : 2 pts</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | <p style="text-align: center;">(0-4 sec) : 3 pts</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Compétences propres 2 CP2 – Escalade – Niveau 4

| Escalade | | Principes d'élaboration de l'épreuve | | | | | | | | | |
|--------------------------|---|--|-----|---|-----------|-----------|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | <p>Le dispositif comprend des voies, d'une longueur minimale de 7 m, en sae ou en falaise, de niveau 3c à 6a. Le candidat choisit son niveau de difficulté pour grimper en tête une voie plus ou moins connue tirée au sort parmi deux voies possibles de même cotation. Les candidats choisissent les voies sans qu'elles ne puissent leur être imposées. L'épreuve consiste à se préparer, s'équiper puis grimper dans un temps maximum de 8 minutes. Il est demandé à la cordée de co-vérifier la conformité de l'installation de son installation avant que l'enseignant lui-même exerce son contrôle pour donner l'autorisation de grimper.</p> <p>Pour l'escalade en tête, la corde du grimpeur devra être pré-mousquetonnée dans les 2 premières dégaines afin d'éviter tout retour au sol en bas de voie. L'épreuve est complétée par une prestation d'assurance au cours du grimper du partenaire. L'épreuve ne peut se dérouler en tête qu'avec l'accord de l'enseignant en fonction du niveau de compétences atteint par le candidat. L'enseignant devra vérifier que l'assureur maîtrise l'assurage d'une chute en tête pour donner son autorisation.</p> <p>Le candidat peut choisir la modalité d'ascension en mouli-tête : grimper en tête tout en étant assuré par une seconde corde en moulinette avec une courte boucle pincée par un élastique, placée 1 mètre au-dessus du baudrier. Concernant l'assurage en moulinette en 5 temps, l'enseignant devra réaliser un nœud de sécurité (corde nouée en double par un nœud simple appelé « queue de vache ») sous le système frein dès la première dégaine dépassée par les mains du grimpeur afin d'éviter tout retour au sol.</p> <p>L'épreuve est complétée par une prestation d'assurance au cours du grimper du partenaire. Les assureurs devront préparer la corde et se placer/déplacer en respectant leur couloir d'assurage et le couloir d'escalade.</p> <p>À la première chute, le candidat peut reprendre sa progression à l'endroit de la chute. À la seconde chute, l'épreuve s'arrête. L'épreuve s'arrête également si le candidat effectue une erreur de mousquetonnage non corrigée immédiatement (mousquetonnage à l'envers ou « yo-yo ») ou ne mousquetonne pas tous les pts. Dans le cas d'un arrêt de l'épreuve (dépassement du temps, chutes, erreur de mousquetonnage non corrigée), pour la partie « cotation de l'itinéraire », le candidat marque des pts en fonction de la hauteur de voie gravie et les pts accordés seront obligatoirement inférieurs à la moitié des pts prévus pour le niveau de difficulté tenté.</p> | | | | | | | | | |
| Points à affecter | Éléments à évaluer | Niveau 4 en cours d'acquisition de 0 à 9 pts | | | | | | | | | |
| 10 pts | Cotation de l'itinéraire choisi | Cotation | | 3c | 4a | 4b | 4c | 5a | 5b | 5c | 6a |
| | | En tête | 3,5 | 4,5 | 5,5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
| | | En mouli-tête | 1,5 | 2 | 2,5 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | |
| | | En tête | 4,5 | 5,5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | | |
| | | En mouli-tête | 2 | 2,5 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | | |
| 5 pts | Évolution du grimpeur dans la voie | Progression de face prioritairement avec une action des bras dominante. Coordinations peu adaptées à la configuration des prises. Déséquilibres subis. Escalade plutôt lente et saccadée | | Progression de face sur un ou deux appuis propulseurs. Coordinations évitant les déséquilibres potentiels. Escalade relativement fluide et ordonnée tant qu'il n'y a pas de difficulté majeure. | | | Escalade de face ou de profil selon les configurations de prises par des coordinations choisies. Déséquilibres maîtrisés ou recherchés pour être exploités. Escalade accélérée et/ou fluide quand l'intensité du passage l'impose. | | | | |
| 2,5 pts | Coordination de l'action grimper/s'assurer. | Erreur de mousquetonnage (« yoyo » ou « tricot »). Erreur de mousquetonnage, mais corrigée immédiatement. | | Mousquetonnage conforme mais hésitant et plus rapide sur une main que sur l'autre et/ou coûteux (absence de position économique). | | | Mousquetonnage relativement rapide et économique et de maîtrise ambidextre. Mousquetonnage maîtrisé et totalement intégré à la progression. | | | | |
| 2,5 pts | Coordinations des actions assureur/grimpeur | Assure mais donne et reprend le mou avec retard. La corde reste souvent en tension. | | Assure en contrôlant la tension de la corde. Assure sans décalage avec la progression du grimpeur. | | | Donne et reprend le mou en anticipant La progression du grimpeur. | | | | |

Badminton en simple – Niveau 4

Badminton en simple

Principes d'élaboration de l'épreuve

| | |
|--|--|
| <p>Les matchs se jouent en deux sets de 11 pts. Les règles essentielles sont celles du badminton. Chaque candidat(e) dispute plusieurs matchs contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Le positionnement du niveau de jeu du candidat (item 1 : Qualité des techniques au service de la tactique) est la 1^{ère} étape de l'évaluation, déterminante pour la suite et l'attribution des pts. « La pertinence et l'efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force » (item 2) sera appréciée au regard de l'évolution du score entre les 2 sets de chaque match (1) avec une échelle de pts déterminée par le niveau de jeu du candidat(e) (ou de la poule), les pts étant répartis selon les 6 cas de figure répertoriés. « Le gain des matchs » (item 3) sera apprécié à l'issue de l'ensemble des matchs. Là aussi, l'échelle de pts à attribuer est déterminée par le niveau de jeu identifié du candidat(e).</p> <p>(1) A propos du principe d'équilibre du rapport de force : Pour que les compétences attendues soient révélées, les candidats qui se rencontrent doivent être de niveau homogène (rapport de force équilibré). Ainsi, filles et garçons peuvent être évalués au sein d'une même poule. Il faut cependant veiller à ce que le niveau des candidates filles soit apprécié et évalué en fonction de celui des autres filles (idem pour les candidats garçons).</p> <p>(2) Veiller à valoriser de manière équitable des registres ou des styles de jeu qui peuvent être différents (vitesse de frappes, exploitation du volume et des espaces)</p> <p>Les évaluateurs ont la responsabilité de tenir compte de ces différences dans les appréciations qualitatives et le passage à la note. Les appréciations et notes sont attribuées sans comparer les prestations des filles avec celles des garçons.</p> | |
|--|--|

| Points à affecter | Degrés d'acquisition du niveau 4 | | | 20 pts | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|----------|----------|----------|---|-----|-----|---|--|---|---|------|---|-----|-----|-----|--|---|---|------|---|-----|-----|---|---|---|---|-----|--|
| | Niveau 4 non acquis | 10 pts | 16 pts | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Éléments à évaluer</p> <p>Tactique : projet de gain de match</p> <p>Qualité des techniques au service de la tactique.</p> <p>Rapidité et équilibre des déplacements, déplacements et placements</p> <p>Variété, qualité et efficacité des actions de frappes</p> | <p>0 pt</p> <p>Construit et marque grâce à des renvois variés dans l'axe central essentiellement. Produit des frappes de rupture (descendantes ou éloignées de l'adversaire sur la profondeur ou la largeur) sur un volant haut en zone avant.</p> <p>Déplacements limités et/ou désorganisés qui perturbent les actions de frappe. Les actions de déplacement – frappe- remplacement sont juxtaposées. Le remplacement est souvent en retard ou parfois absent.</p> <p>Le candidat joue de face le plus souvent (en frappe haute), il joue rarement bien placé (en fente au filet et avec une préparation de profil en frappe haute).</p> <p>La prise de raquette est inadaptée.</p> <p>Niveau A</p> | <p>5 pts</p> <p>Tant qu'il n'est pas trop proche du fond du court et/ou en crise de temps et/ou sur son revers haut, construit et marque avec des trajectoires variées dans la profondeur ou la largeur ou avec un coup accéléré, déplace l'adversaire. Utilise un coup prioritaire efficace.</p> <p>Reconnait et exploite un volant favorable afin de créer la rupture. Déplacements et placements sous le volant sont souvent efficaces dans les phases de moindre pression.</p> <p>Le candidat se déplace en pas chassés (ou courus) et joue en équilibre.</p> <p>Se replace sans attendre vers le centre du terrain.</p> <p>Le candidat sort du jeu de face : placement de profil en frappe haute à mi-court ou en fond de court et placement à l'amble en fente avant pour les frappes au filet.</p> <p>La prise de raquette est parfois adaptée (prise universelle)</p> <p>Niveau B</p> | <p>7,75 pts</p> <p>Tant qu'il n'est pas trop proche du fond du court et/ou en crise de temps et/ou sur son revers haut, construit et marque avec des trajectoires variées et plus précises (en hauteur, longueur, direction et vitesse) dans un espace de jeu élargi : alterne les zones visées (frappes placées éloignées du centre), utilise des frappes descendantes ralenties ou accélérées.</p> <p>Le candidat peut privilégier aussi bien la dominante vitesse (trajectoires tendues descendantes ou plates) que l'exploitation du terrain (par le volume) pour gagner l'échange.</p> <p>Fixe, déborde, exploite le revers haut de fond de court adverse.</p> <p>Déplacements synchronisés et coordonnés sur tout le terrain même dans les phases de pression forte : les actions de déplacement – frappe se superposent régulièrement et permettent de jouer en équilibre bien placé. Le remplacement, quasi systématique, prend parfois en compte la trajectoire émise (remplacement tactique).</p> <p>La prise de raquette universelle est systématisée. Adapte parfois sa prise en revers.</p> <p>Niveau C</p> | <p>8 pts</p> <p>Tant qu'il n'est pas trop proche du fond du court et/ou en crise de temps et/ou sur son revers haut, construit et marque avec des trajectoires variées et plus précises (en hauteur, longueur, direction et vitesse) dans un espace de jeu élargi : alterne les zones visées (frappes placées éloignées du centre), utilise des frappes descendantes ralenties ou accélérées.</p> <p>Le candidat peut privilégier aussi bien la dominante vitesse (trajectoires tendues descendantes ou plates) que l'exploitation du terrain (par le volume) pour gagner l'échange.</p> <p>Fixe, déborde, exploite le revers haut de fond de court adverse.</p> <p>Déplacements synchronisés et coordonnés sur tout le terrain même dans les phases de pression forte : les actions de déplacement – frappe se superposent régulièrement et permettent de jouer en équilibre bien placé. Le remplacement, quasi systématique, prend parfois en compte la trajectoire émise (remplacement tactique).</p> <p>La prise de raquette universelle est systématisée. Adapte parfois sa prise en revers.</p> <p>Niveau C</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <p>10/20</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>5/20</p> | <p>Efficacité des choix stratégiques et engagement dans le duel</p> | <p>Évolution du score entre les 2 sets</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Niveau A</th> <th>Niveau B</th> <th>Niveau C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cas 6 : Gagne les 2 sets en augmentant l'écart sur le second set</td> <td>3,5</td> <td>4,5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Cas 5 : Gagne les 2 sets avec dans le 2^{ème} set un écart de pts inférieur ou égal à celui du 1er set</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4,75</td> </tr> <tr> <td>Cas 4 : Gagne le second set après avoir perdu le 1er</td> <td>2,5</td> <td>3,5</td> <td>4,5</td> </tr> <tr> <td>Cas 3 : Perd le second set après avoir gagné le 1^{er}</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4,25</td> </tr> <tr> <td>Cas 2 : Perd les 2 sets en réduisant l'écart d'au moins 2 pts sur le second set.</td> <td>1,5</td> <td>2,5</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Cas 1 : Perd les 2 sets sans évolution positive du score sur le second set</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3,5</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour chaque match réalisé, l'évolution du score (cas 1 à 6) détermine le nombre de pts obtenus en fonction du niveau de jeu du candidat (A, B ou C). La note globale sur 5 résulte de la moyenne des notes ainsi obtenues.</p> | | | | Niveau A | Niveau B | Niveau C | Cas 6 : Gagne les 2 sets en augmentant l'écart sur le second set | 3,5 | 4,5 | 5 | Cas 5 : Gagne les 2 sets avec dans le 2 ^{ème} set un écart de pts inférieur ou égal à celui du 1er set | 3 | 4 | 4,75 | Cas 4 : Gagne le second set après avoir perdu le 1er | 2,5 | 3,5 | 4,5 | Cas 3 : Perd le second set après avoir gagné le 1 ^{er} | 2 | 3 | 4,25 | Cas 2 : Perd les 2 sets en réduisant l'écart d'au moins 2 pts sur le second set. | 1,5 | 2,5 | 4 | Cas 1 : Perd les 2 sets sans évolution positive du score sur le second set | 1 | 2 | 3,5 | |
| | | | Niveau A | Niveau B | Niveau C | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cas 6 : Gagne les 2 sets en augmentant l'écart sur le second set | 3,5 | 4,5 | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cas 5 : Gagne les 2 sets avec dans le 2 ^{ème} set un écart de pts inférieur ou égal à celui du 1er set | 3 | 4 | 4,75 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cas 4 : Gagne le second set après avoir perdu le 1er | 2,5 | 3,5 | 4,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cas 3 : Perd le second set après avoir gagné le 1 ^{er} | 2 | 3 | 4,25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cas 2 : Perd les 2 sets en réduisant l'écart d'au moins 2 pts sur le second set. | 1,5 | 2,5 | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cas 1 : Perd les 2 sets sans évolution positive du score sur le second set | 1 | 2 | 3,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>5/20</p> | <p>Gain des rencontres</p> <p>Classement général par sexe : 3 pts</p> <p>Classement au sein de chaque poule : 2 pts</p> | <p>1.25 pt</p> <p>Les élèves classés en bas du tableau des filles ou du tableau des garçons</p> | <p>2 pts</p> <p>Les élèves classés en milieu du tableau des filles ou du tableau des garçons</p> | <p>2.25 pts</p> <p>Les élèves classés en haut du tableau des filles ou du tableau des garçons.</p> | <p>3 pts</p> <p>Tout candidat peut obtenir le maximum ou le minimum de pts en fonction de sa place au classement général, observé sur un effectif significatif (qui peut éventuellement dépasser le groupe classe). Même si les rencontres peuvent être mixtes, les classements des filles et les garçons sont séparés et indépendants.</p> <p>Chaque candidat obtient entre 0 et 2 pts en fonction de son classement dans la poule (mixte ou non), indépendamment de son niveau de jeu.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

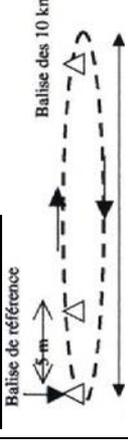
Tennis de table – Niveau 4

| Tennis de table | | Principes d'élaboration de l'épreuve | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|--|---|
| <p>NIVEAU 4 Pour gagner le match, faire des choix tactiques. Construire le point en adaptant particulièrement son déplacement afin de produire des frappes variées (balles placées, accélérées et présentant un début de rotation).</p> | | <p>Les matchs se jouent en deux sets de 11 points. Les règles essentielles sont celles du tennis de table. Chaque candidat(e) dispute plusieurs matchs contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes (1). Le positionnement du niveau de jeu du candidat (item 1) : Qualité des techniques au service de la tactique est la 1ère étape de l'évaluation, déterminante pour la suite et l'attribution des points. « La pertinence et l'efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force » (item 2) sera appréciée au regard de l'évolution du score entre les 2 sets de chaque match réalisé au sein de la poule, avec une échelle de points déterminée par le niveau de jeu du candidat préalablement identifié. Les points sont répartis selon les 6 cas de figure répertoriés. La note finale sur 5 obtenue pour cet item résulte de la moyenne des notes obtenues à chaque match. « Le gain des matchs » (item 3) sera apprécié à l'issue des matchs. Deux classements différents sont effectués : un classement général, <u>filles et garçons séparés</u>, et un classement au sein de chaque poule (mixte ou non).</p> <p>Remarques : (1) A propos du principe d'équilibre du rapport de force : Pour que les compétences attendues soient révélées, les candidats qui se rencontrent doivent être de niveau homogène (rapport de force équilibré). Ainsi, filles et garçons peuvent être évalués au sein d'une même poule. Il faut cependant veiller à ce que le niveau des candidates filles soit apprécié et évalué en fonction de celui des autres filles (tout comme les candidats garçons). (2) Veiller à valoriser de manière équilibrée des registres ou des styles de jeu qui peuvent être différents (attaque/défense ; placement/accélération ; coupé/lifté...).</p> <p>Les évaluateurs ont la responsabilité de tenir compte de ces différences dans les appréciations qualitatives et le passage à la note. Les appréciations et notes sont attribuées sans comparer les prestations des filles avec celles des garçons.</p> | | | | | |
| Points à affecter | Éléments à évaluer | Niveau 4 non acquis | | Degrés d'acquisition du niveau 4 | | | |
| | | 10 pts | 16 pts | 20 pts | | | |
| 10 /20 | <p>Qualité des techniques au service de la tactique Variété, qualité et efficacité des frappes Rapidité et équilibre des placements, déplacements et déplacements</p> | <p>0 pt Pour gagner l'échange le candidat(e) utilise prioritairement un type de stratégie : placement, accélération, jeu défensif</p> <p>Le candidat utilise des coups, en coup droit et en revers, en fonction de son placement par rapport à la balle.</p> <p>Le service, par ses variations de placement ou de vitesse met l'adversaire en difficulté.</p> | <p>4,75 pts Pour gagner l'échange le candidat(e) utilise prioritairement un type de stratégie : placement, accélération, jeu défensif</p> <p>Le candidat recherche systématiquement la création d'une situation favorable de marque en utilisant principalement le placement de la balle ou son accélération, un début de rotation apparaît : balles coupées (rotation arrière) ou liftées (rotation avant).</p> <p>Le candidat(e) varie le placement, la vitesse et/ou l'effet du service. Il prend l'avantage dans le jeu dès le service ou sur le retour du service.</p> <p>Le candidat(e) se déplace pour utiliser ses coups préférés.</p> | <p>5 pts Pour gagner l'échange, le candidat(e) met en place une stratégie de jeu qui peut prendre des formes différentes (jeu placé/accélééré ; coupé/lifté ; défense/attaque ...)</p> <p>Dans les moments d'équilibre du rapport de force :</p> <p>Le candidat recherche systématiquement la création d'une situation favorable de marque en utilisant principalement le placement de la balle ou son accélération, un début de rotation apparaît : balles coupées (rotation arrière) ou liftées (rotation avant).</p> <p>Le candidat(e) varie le placement, la vitesse et/ou l'effet du service. Il prend l'avantage dans le jeu dès le service ou sur le retour du service.</p> <p>Le candidat(e) se déplace pour utiliser ses coups préférés.</p> | <p>7,75 pts Pour gagner l'échange, le candidat(e) met en place une stratégie de jeu qui peut prendre des formes différentes (jeu placé/accélééré ; coupé/lifté ; défense/attaque ...)</p> <p>Dans les moments d'équilibre du rapport de force :</p> <p>Le candidat recherche systématiquement la création d'une situation favorable de marque en utilisant principalement le placement de la balle ou son accélération, un début de rotation apparaît : balles coupées (rotation arrière) ou liftées (rotation avant).</p> <p>Le candidat(e) varie le placement, la vitesse et/ou l'effet du service. Il prend l'avantage dans le jeu dès le service ou sur le retour du service.</p> <p>Le candidat(e) se déplace pour utiliser ses coups préférés.</p> | | |
| | | Niveau A | Niveau B | Niveau C | | | |
| 5/20 | Efficacité des choix stratégiques et engagement dans le duel | Évolution du score entre les 2 sets | | | | | |
| | | cas 6 : Gagne les 2 sets en augmentant l'écart sur le second set | cas 5 : Gagne les 2 sets avec dans le 2 ^{ème} set un écart de points inférieur ou égal à celui du 1er set | cas 4 : Gagne le second set après avoir perdu le 1er | cas 3 : Perd le second set après avoir gagné le 1 ^{er} | cas 2 : Perd les 2 sets en réduisant l'écart d'au moins 2 points sur le second set. | cas 1 : Perd les 2 sets sans évolution positive du score sur le second set |
| Pour chaque match réalisé, l'évolution du score (cas 1 à 6) détermine le nombre de points obtenus en fonction du niveau de jeu du candidat (A, B ou C). La note globale sur 5 résulte de la moyenne des notes ainsi obtenues. | | Niveau A | | Niveau B | | Niveau C | |
| 5/20 | Gain des rencontres | Classement général par sexe : 3 pts | 1 pt | 2 pts | 2,25 pts | 3 pts | |
| | | | Les élèves classés en bas du tableau des filles ou du tableau des garçons. | Les élèves classés en milieu du tableau des filles ou du tableau des garçons | Les élèves classés en haut du tableau des filles ou du tableau des garçons. | | |
| Classement au sein de chaque poule : 2 pts | | Tout candidat peut obtenir le maximum ou le minimum de points en fonction de sa place au classement général, observé sur un effectif significatif (qui peut éventuellement dépasser le groupe classe). Même si les rencontres peuvent être mixtes, les classements des filles et les garçons sont séparés et indépendants. | | | | | |
| | | Chaque candidat obtient entre 0 et 2 points en fonction de son classement dans la poule (mixte ou non), indépendamment de son niveau de jeu. | | | | | |

Compétences propres 5 CP5 – Course en durée – Niveau 4

| Course en durée | | Principe d'élaboration de l'épreuve. (Les termes en italique soulignés sont définis dans la fiche explicative) | |
|---|---|--|--|
| <p>Niveau 4 Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel, prévoir et réaliser une séquence de courses en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition...).</p> <p>Schéma de principe :</p> <p>Tout autre dispositif est accepté dès lors qu'il permet le passage systématique de tous les candidats auprès de la balise de référence à chaque minute.</p> | <p>Niveau 4 doit choisir un thème d'entraînement parmi les trois qui lui sont proposés. Il justifie son choix par l'expression d'un <u>mobile personnel</u> correspondant le mieux aux effets différés qu'il souhaite obtenir sur son organisme :</p> <p>Thèmes d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chercher à produire un effort intense et proche de son maximum en développant <u>sa puissance aérobie</u> - chercher à maintenir un effort soutenu en développant <u>sa capacité aérobie</u> - chercher à s'engager dans un effort modéré mais prolongé en développant son <u>endurance fondamentale</u> <p>Lors de l'épreuve certificative, à partir des éléments de son carnet d'entraînement, le candidat présente par écrit ou oral le plan détaillé de sa séance. Celui-ci comprend l'échauffement et plusieurs séquences de course d'allures différentes (2 minimum) pour une durée de 30 à 45 minutes incluant le type et le temps de récupération éventuelle ainsi que les justifications des propositions.</p> <p>Pour contrôler ses allures, l'élève ne bénéficie que d'une seule information sonore : un coup de sifflet toutes les minutes.</p> <p>A partir des sensations éprouvées en course, des retards et des avances à la balise de référence relevés par son camarade (sous le contrôle de l'enseignant), des connaissances acquises sur l'entraînement, il apporte un commentaire écrit ou oral sur la qualité de sa séance. Il explique éventuellement les écarts entre projet et réalisation. Il envisage les perspectives de transformation de sa charge d'entraînement à court et moyen terme.</p> <p>L'épreuve peut se réaliser au sein d'un dispositif permettant à chacun de courir en aller-retour à partir d'une balise de référence, à des vitesses relatives à leur vma et/ou leur fréquence cardiaque d'effort. D'autres balises seront installées pour matérialiser ces vitesses, y compris pour la récupération active. La zone de passage s'étalera de 3 à 5 m en fonction des vitesses des élèves.</p> <p>Recommandations : dans le cadre de la co-évaluation, les évaluateurs apprécieront conjointement la qualité de l'engagement de l'élève au cours de la séance.</p> | <p>Niveau 4 non acquis (de 0 à 9 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobile incohérent avec le thème d'entraînement ou choix par défaut. - Choix (allures, récupération, fc, durée) inadaptés au thème choisi. - Présentation de séance incomplète ou mal renseignée. <p>0 à 1 pt</p> | <p>Degrés d'acquisition du niveau 4 (de 10 à 20 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobile personnel standard mais cohérent. - Choix cohérents avec le thème d'entraînement choisi. - Contenus en lien avec le bilan de la séance précédente. <p>1,5 à 2 pts</p> |
| <p>Points à affecter</p> <p>3 pts</p> <p>14 pts</p> | <p>Éléments à évaluer</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre une séquence d'entraînement comportant, les temps de courses et intensités, les temps et types de récupérations, en fonction du thème choisi et justifié.</p> <p>Produire un effort adapté à ses ressources et au thème d'entraînement poursuivi.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Échauffement inexistant, inconsistant ou incohérent - Engagement visuellement insuffisant (ou feint) - Allures (accélération ou décélération) mal maîtrisées. - Plus de 8 passages « hors zone ». - Temps de récupération non respectés ou trop de récupération passive. - Arrêt prématuré de la séance ou pas d'adaptation - Régulations incohérentes au regard des effets recherchés. - Principes techniques de course (placement du buste, action des bras, foulée...) Et gestion d'effort (échauffement, respiration, récupération, étirements) pas ou très peu appliqués. <p>0 à 7 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Échauffement structuré et standard. - Engagement réel visible dans une zone d'effort optimale quelle que soit la forme de travail retenue et le thème visé (rougeur, transpiration, visage marqué, essoufflement en fonction des formes de travail, baisse de tonicité, dégradation de la foulée, etc.) - 3 à 8 passages non assurés dans les temps. - Récupérations actives. - Adaptations éventuelles mais hésitantes. - Consignes techniques partiellement appliquées. <p>7,5 à 10 pts</p> |
| <p>3 pts</p> <p>3 pts</p> | <p>Analyses de façon explicite sa prestation. En fin de séance, effectuer un bilan de ses réalisations puis envisager des perspectives à court et moyen termes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse évasive, ou en décalage avec ce qui a été réalisé. - Pas de perspectives envisagées ni d'alternative au travail effectué. - Connaissances parfois erronées. <p>0 à 1 pt</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse lucide au regard du travail réellement effectué, prenant en compte le ressenti. - Régulation de la séance et perspective de travail envisagée de manière formelle et/ou globale. - Quelques connaissances sur l'entraînement renforcent l'analyse. <p>1,5 à 2 pts</p> |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Mobile personnalisé et argumenté. - Choix adaptés aux ressources du candidat et au thème d'entraînement choisi. <p>2,5 à 3 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Échauffement complet, continu, progressif, personnalisé. - Engagement maximal dans la zone d'effort ciblée. - Moins de 3 passages « hors zone ». - Minimum en fonction de la forme de travail retenue. - Adaptations éventuelles rapides et pertinentes. - Effort d'application constante des consignes d'efficacité <p>10,5 à 14 pts</p> |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse pertinente et justifiée de la séance, Pistes de travail assez précises envisagées pour la suite - Connaissances élargies sur l'entraînement, la diététique, l'hygiène de vie. <p>2,5 à 3 pts</p> | |

Course en durée – Niveau 5

| Course en durée | | Principe de l'élaboration de l'épreuve (Les termes en italique soulignés sont définis dans la fiche explicative) | |
|--|---|--|--|
| <p>Niveau 5 : Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...), concevoir et mettre en œuvre un projet personnalisé d'entraînement de course.</p> <p>Schéma de principe :</p>  <p>(Ex : pour une vitesse de 10 km/h, l'élève court 83 m à l'aller et 83 m au retour, en 1 minute)</p> <p>Tout autre dispositif est accepté dès lors qu'il permet le passage de tous les candidats auprès de la balise de référence à chaque minute.</p> | <p>L'épreuve peut se réaliser dans un dispositif permettant à chacun de courir en aller-retour à partir d'une balise de référence, à des vitesses allant de 5 à 22 km/h. D'autres balises sont installées pour matérialiser ces vitesses. La règle impose à tous les coureurs de repasser à chaque minute dans une zone prédéfinie autour de la balise de référence (de 3 à 5 m d'avance ou de retards sont acceptés en fonction des vitesses). Le dispositif est décrit ci-contre.</p> <p>Le candidat doit choisir le thème d'entraînement qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite obtenir à terme sur son organisme. Il justifie son choix par l'expression d'un <i>mobile personnel</i> lié à son contexte de vie singulier.</p> <p>Thèmes d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chercher à produire un effort intense et proche de son maximum en développant sa <i>puissance aérobie</i> - Chercher à maintenir un effort soutenu en développant sa <i>capacité aérobie</i> - Chercher à s'engager dans un effort modéré mais prolongé en développant son <i>endurance fondamentale</i> <p>Pour répondre aux exigences de l'épreuve, il doit présenter une planification hebdomadaire d'entraînement et envisager des axes d'évolution de la charge de travail (durée, intensité, récupérations) afin de mettre en perspective la dynamique annuelle de son entraînement. Il détermine l'organisation de son travail hebdomadaire et les méthodes d'entraînement les plus adaptées à ses ressources et le thème choisi. L'ensemble de ses choix doit être consigné dans son carnet d'entraînement.</p> <p>Le candidat doit construire le projet de deux séances de travail, chacune prévue sur un temps de 30 à 45 minutes, hors échauffement. Une forme de travail préablement tirée au sort selon le thème choisi (travail continu, fartlek, interval training...) devra être utilisée dans la première séance. La forme de travail utilisée pour la seconde est laissée au libre choix du candidat, mais s'inscrit dans le principe de complémentarité des deux séances.</p> <p>A partir du carnet d'entraînement, chaque élève présente ses projets de séances par écrit. Il indique, les temps et les intensités des courses en km/h, les temps et les types de récupération, ses sensations, avant de commencer l'épreuve. Ses blocs de course ou de récupération sont toujours un multiple de 1 minute et il doit procéder à au moins 3 changements d'allure pendant son entraînement, hors échauffement.</p> <p>Le candidat réalise ensuite la première séance qu'il a construite. Un de ses camarades, sous le contrôle de l'enseignant, relève ses retards et ses avances ainsi que les fortes accélérations ou décélérations à la balise de référence. Pour contrôler ses allures, l'élève peut bénéficier d'une information sonore tout au long de la course.</p> <p>A l'issue de l'épreuve, à partir des sensations éprouvées en course, des retards et des avances à la balise de référence relevés par son camarade, et des connaissances acquises sur l'entraînement, il apporte un commentaire écrit sur la qualité de son entraînement. Il explique les écarts éventuels entre projet et réalisation et apporte les corrections nécessaires pour la séance suivante et à moyen terme.</p> | <p>Points à affecter</p> <p>07/20</p> | <p>Degrés d'acquisition du niveau 5 (de 0 à 20 pts)</p> <p>La planification hebdomadaire du travail cohérente au regard de l'objectif poursuivi. Le candidat identifie la complémentarité entre les 2 séances et s'appuie sur un principe d'alternance des modalités d'entraînement. La séquence proposée est dans l'ensemble justifiée et cohérente au regard des possibilités de l'élève et des effets visés.</p> <p>Le candidat sait expliquer ses options par des connaissances générales sur l'entraînement et par ses sensations.</p> <p>3,5 à 5pts</p> <p>L'échauffement contribue à garantir l'intégrité physique. Le volume total de course est réalisé au moins à 90 % de ce qui est annoncé.</p> <p>Les vitesses annoncées sont maîtrisées : entre 3 et 6 passages hors zone. Les charges de travail utilisées sont variées et complémentaires.</p> <p>Les récupérations prévues sont réalisées, parfois allongées. Quelques difficultés pour doser la charge de travail optimale.</p> <p>5 à 7,5 pts</p> <p>Bilan réaliste.</p> <p>Adaptation justifiée à partir des sensations éprouvées et/ou des connaissances sur l'entraînement et la diététique.</p> <p>Régulation envisagée mais imprécise tant sur le plan des motifs (pourquoi je fais évoluer) que des modalités (comment et en réponse à quels indices je fais évoluer ma charge).</p> <p>1,5 à 2 pts</p> |
| <p>Éléments à évaluer</p> <p>Concevoir Planification à moyen terme comprenant au moins 2 séances complémentaires. Justification de la séquence d'entraînement en fonction du mobile personnel, de la forme de travail tirée au sort, de sa place dans le cycle envisagé.</p> <p>10/20</p> | <p>Planification hebdomadaire du travail cohérente au regard de l'objectif poursuivi. Le candidat identifie la complémentarité entre les 2 séances et s'appuie sur un principe d'alternance des modalités d'entraînement. La séquence proposée est dans l'ensemble justifiée et cohérente au regard des possibilités de l'élève et des effets visés.</p> <p>Le candidat sait expliquer ses options par des connaissances générales sur l'entraînement et par ses sensations.</p> <p>3,5 à 5pts</p> <p>L'échauffement contribue à garantir l'intégrité physique. Le volume total de course est réalisé au moins à 90 % de ce qui est annoncé.</p> <p>Les vitesses annoncées ne sont pas maîtrisées. Plus de 6 passages hors zone (avance ou retard, fortes accélérations ou décélérations à la balise de référence). Agencement aléatoire des séquences et des séances. Récupérations prévues mal contrôlées.</p> <p>0 à 3 pts</p> <p>Bilan sommaire ou partiellement erroné. Adaptations envisagées mais dont la justification est anecdotique, révélant une compréhension insuffisante des mécanismes en jeu.</p> <p>0 à 1 pt</p> | <p>Points à affecter</p> <p>07/20</p> | <p>La séquence apparaît comme l'aboutissement d'un travail soigneusement planifié qui donne tout son sens à la programmation hebdomadaire. L'organisation de la 2^{ème} séance prend en compte les risques de fatigue résiduelle de la 1^{ère} séance et une éventuelle surcompensation. La planification des stratégies d'entraînement prend tout son sens au regard des principes de sommation des charges hebdomadaires. Justification référée à des connaissances précises de l'entraînement.</p> <p>5,5 à 7 pts</p> <p>L'échauffement est adapté à l'intensité et à la durée de la séance prévue. Le volume total de course est réalisé. Les vitesses annoncées sont maîtrisées : moins de 3 passages erronés à la balise de référence. Le dosage de la charge d'entraînement est pertinent et représente un temps de travail suffisant sur les 30' à 45' de la séance.</p> <p>8 à 10 pts</p> <p>Bilan explicite. Régulation de la charge d'entraînement envisagée en fonction d'indices immédiats (difficulté, sensations) et différés (fatigue, courbatures). A partir du ressenti de la séance 1, l'élève modifie ou confirme le contenu de la séance suivante. Modalités de régulation explicites et en cohérence avec le thème.</p> <p>2,5 à 3 pts</p> |
| <p>Points à affecter</p> <p>03/20</p> | <p>Planification hebdomadaire du travail cohérente au regard de l'objectif poursuivi. Le candidat identifie la complémentarité entre les 2 séances et s'appuie sur un principe d'alternance des modalités d'entraînement. La séquence proposée est dans l'ensemble justifiée et cohérente au regard des possibilités de l'élève et des effets visés.</p> <p>Le candidat sait expliquer ses options par des connaissances générales sur l'entraînement et par ses sensations.</p> <p>3,5 à 5pts</p> <p>L'échauffement contribue à garantir l'intégrité physique. Le volume total de course est réalisé au moins à 90 % de ce qui est annoncé.</p> <p>Les vitesses annoncées sont maîtrisées : entre 3 et 6 passages hors zone. Les charges de travail utilisées sont variées et complémentaires.</p> <p>Les récupérations prévues sont réalisées, parfois allongées. Quelques difficultés pour doser la charge de travail optimale.</p> <p>5 à 7,5 pts</p> <p>Bilan réaliste.</p> <p>Adaptation justifiée à partir des sensations éprouvées et/ou des connaissances sur l'entraînement et la diététique.</p> <p>Régulation envisagée mais imprécise tant sur le plan des motifs (pourquoi je fais évoluer) que des modalités (comment et en réponse à quels indices je fais évoluer ma charge).</p> <p>1,5 à 2 pts</p> | <p>Points à affecter</p> <p>03/20</p> | <p>Planification hebdomadaire du travail cohérente au regard de l'objectif poursuivi. Le candidat identifie la complémentarité entre les 2 séances et s'appuie sur un principe d'alternance des modalités d'entraînement. La séquence proposée est dans l'ensemble justifiée et cohérente au regard des possibilités de l'élève et des effets visés.</p> <p>Le candidat sait expliquer ses options par des connaissances générales sur l'entraînement et par ses sensations.</p> <p>3,5 à 5pts</p> <p>L'échauffement contribue à garantir l'intégrité physique. Le volume total de course est réalisé au moins à 90 % de ce qui est annoncé.</p> <p>Les vitesses annoncées sont maîtrisées : entre 3 et 6 passages hors zone. Les charges de travail utilisées sont variées et complémentaires.</p> <p>Les récupérations prévues sont réalisées, parfois allongées. Quelques difficultés pour doser la charge de travail optimale.</p> <p>5 à 7,5 pts</p> <p>Bilan réaliste.</p> <p>Adaptation justifiée à partir des sensations éprouvées et/ou des connaissances sur l'entraînement et la diététique.</p> <p>Régulation envisagée mais imprécise tant sur le plan des motifs (pourquoi je fais évoluer) que des modalités (comment et en réponse à quels indices je fais évoluer ma charge).</p> <p>1,5 à 2 pts</p> |

Fiche explicative CP5 - Course en durée : aide à la compréhension des terminologies utilisées

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>Remarque préalable : Pour le niveau 4 de compétence attendue, le choix d'un thème d'entraînement doit être sous-tendu par l'expression d'un mobile personnel que l'élève formule au regard du contexte singulier de sa vie physique. Pour verbaliser son mobile personnel (c'est-à-dire ce qui le pousse à s'engager et qui motive son projet d'entraînement), l'élève doit pouvoir répondre à la question simple : « Pourquoi as-tu choisi ce thème d'entraînement ? ». Quelques exemples de mobiles personnels sont proposés ci-dessous pour chacun des thèmes. Le protocole ouvre la possibilité de produire une séance de 45'. Ceci permet notamment aux élèves qui s'orientent vers un travail continu et long d'en percevoir les effets et d'être évalués en conséquence. Des exemples de mise en œuvre seront mis en ligne sur Eduscol pour aider à la faisabilité. La commission nationale tient à rappeler que les épreuves certificatives sont des examens scolaires nationaux officiels et que leur passation est une priorité d'établissement. Si la mise en œuvre de certaines épreuves nécessite un aménagement d'emploi du temps des élèves ou des enseignants, celui-ci doit être pris en considération par le chef d'établissement.</p> | <p>La puissance aérobie renvoie à un effort intense maintenu au maximum 5 à 6 minutes, caractérisé par une consommation maximale d'oxygène et par une accumulation conséquente de lactates (plus de 8 mmol/l). Le travail s'effectue à fréquence cardiaque proche du maximum (si le temps d'exercice est suffisamment long) et autour de VMA. A ce niveau d'intensité, l'élève est essoufflé et sa respiration est haletante. L'entraînement privilégie effort intermittent et le temps de récupération active équivaut au temps d'effort».</p> | <p>La capacité aérobie concerne une intensité moindre, qualifiée néanmoins de soutenue, correspondant à une zone d'effort où la production de lactates dépasse légèrement la possibilité de resynthèse (jusqu'à 4 mmol/l). Le travail s'effectue autour du seuil anaérobie ou seuil lactique 2, soit environ 85 % de VMA (selon le niveau du coureur). A cette intensité, l'élève a une respiration marquée et audible. Pour s'entraîner, on favorisera un travail intermittent où la récupération active correspondra à la moitié du temps d'effort.</p> | <p>L'endurance fondamentale correspond à une allure ou une intensité modérée pour laquelle on constate un état d'équilibre entre la production de lactates (2 mmol/l) et son élimination. Le travail s'effectue en aisance respiratoire autour du seuil aérobie ou lactique 1, soit 60 à 70% de VMA permettant ainsi un effort durable. L'effort continu sans récupération est privilégié.</p> |
| <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Je voudrais me préparer à être plus performant(e) physiquement pendant mes matchs de basket surtout dans la défense tout terrain. » -« Dans mon futur métier, j'aurai besoin de faire des efforts courts mais souvent répétés dans la journée ». | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -« Je pratique le tennis en club et j'ai souvent du mal en fin de set, je fais des fautes et je m'énerve. Je voudrais garder ma lucidité jusqu'au bout. » -« Je souhaite me sentir en meilleure forme et mieux résister à la fatigue. » | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -« Je voudrais être capable de finir un 10 km. » -« J'ai envie de trouver une activité qui m'aide à perdre un peu de poids ou au moins à ne pas trop en prendre ! » | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -« Je voudrais être capable de finir un 10 km. » -« J'ai envie de trouver une activité qui m'aide à perdre un peu de poids ou au moins à ne pas trop en prendre ! » |
| <p>Fréquences cardiaques de référence : La FCM = fréquence cardiaque maximale / La FCRepos = fréquence prise au calme avant effort / La FCR = fréquence cardiaque de réserve= FCM - FC Repos / La FCE = FC d'entraînement = FCRepos + [(FCMax- FC Repos) X % d'intensité de travail définie] / La FCC=FC cible identique à la FCE</p> <p>Rappel de la formule de Karvonen : FCE =FCRepos + [FCR x % d'intensité de travail définie]</p> <p>Remarque : Le calcul très répandu de la fréquence cardiaque maximale (FCM) =220-l'âge est théorique et statistique. Il correspond à une moyenne, tout âge et tout niveau d'entraînement confondus. Il peut être une référence utile mais au regard des variabilités individuelles importantes des élèves, il semble plus juste d'identifier « sur le terrain » les valeurs constatées d'une fréquence avant et après un effort intense (proche d'une fréquence cardiaque maximale réelle) et d'en déduire la fréquence cardiaque cible ou fréquence cardiaque d'entraînement (FCE) pour chaque élève.</p> | | | |

Compétences propres 5 CP5 – Musculation – Niveau 4

| Musculation | | Principes d'élaboration de l'épreuve (Les termes en italique soulignés sont définis dans la fiche explicative.) | |
|--------------------------|--|--|---|
| | | <p>Le candidat doit choisir un thème d'entraînement parmi les trois qui lui sont proposés. Il justifie son choix par l'expression d'un <u>mobile personnel</u> et doit démontrer qu'il sait s'entraîner pour atteindre les effets qu'il souhaite obtenir sur son organisme :</p> <p>Thèmes d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher un gain de <u>puissance et/ou d'explosivité</u> musculaire. - Rechercher un gain de <u>tonification</u>, de renforcement musculaire, <u>d'endurance de force</u> - Rechercher un gain de <u>volume musculaire</u>. <p>Lors de l'épreuve certificative, à partir des éléments de son carnet d'entraînement, le candidat présente de façon détaillée le plan écrit d'une séance de 45 à 60 minutes maximum.</p> <p>Cette séance comprend plusieurs séquences dont l'échauffement, une organisation en plusieurs postes de travail, la récupération et les justifications des propositions.</p> <p>Le travail concerne au minimum 3 groupes musculaires (à minima 2 groupes choisis par le candidat + 1 groupe musculaire imposé en cohérence avec le projet de l'élève, ou identifié dans le carnet d'entraînement). Pour chacun d'eux, 2 à 3 exercices sont présentés.</p> <p>L'élève relève le travail effectivement réalisé par écrit, justifie les régulations éventuellement apportées, identifie les sensations perçues, propose un bilan ainsi qu'une mise en perspective pour une séance d'entraînement future.</p> <p>Recommandations : Dans le cadre de la co-évaluation, les évaluateurs apprécient conjointement la qualité de l'engagement de l'élève au cours de la séance.</p> | |
| Niveau 4 | <p>Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel, prévoir et réaliser des séquences de musculation, en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition).</p> | | |
| Points à affecter | Éléments à évaluer | Degrés d'acquisition du niveau 4 (de 10 à 20 pts) | |
| 3/20 | <p>Mobile non exprimé ou incohérent avec le choix du thème d'entraînement</p> <p>Contenu de séance incompatible avec le temps imparti ou comportant des incohérences au regard du thème choisi.</p> <p>Connaissance très approximative voire méconnaissance des groupes musculaires.</p> <p>0 à 1 pt</p> | <p>Choix du thème d'entraînement justifié par un mobile cohérent mais souvent standard.</p> <p>Quantitativement et qualitativement le contenu de la séance tient compte du bilan des séances précédentes.</p> <p>Groupes musculaires connus : localisation, fonction.</p> <p>1,5 à 2 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Choix argumenté par un mobile personnalisé. - Séance intégrée à un programme de musculation structuré et planifié de façon cohérente. - Planification optimale de la charge de travail au regard du temps imparti. - Connaissance des groupes musculaires, choix de façon cohérente et pertinente avec le thème d'entraînement. <p>2,5 à 3 pts</p> |
| 14/20 | <p>Intégrité physique fragilisée</p> <p>Échauffement inexistant ou inopérant</p> <p>Postures pouvant nuire à l'intégrité physique.</p> <p>Adaptation partielle des paramètres d'entraînement (trajets, respiration, charges, vitesse d'exécution, nombre de répétitions) aux ressources du candidat ou à son thème d'entraînement.</p> <p>Vitesse d'exécution maintenue sur toute la durée du travail, sans diminution. Si fatigue, arrêt de l'activité plutôt que régulations de la charge de travail.</p> <p>Engagement visiblement insuffisant (ou feint) pour envisager une réelle transformation.</p> <p>Étirements incohérents ou absents</p> <p>Pareur partiellement concerné et faiblement actif auprès de son partenaire exécutant.</p> <p>0 à 7 pts</p> | <p>Intégrité physique préservée</p> <p>Échauffement standard.</p> <p>Engagement du candidat en sécurité.</p> <p>Maîtrise continue des paramètres de l'entraînement sur toute la durée de la séance.</p> <p>Pour les thèmes 1 et 3 Diminution de la vitesse de réalisation, apparition éventuelle de tremblements dans les dernières répétitions - Séance continue. Respiration contrôlée et intégrée dans les principes d'exécution.</p> <p>Engagement réel et visible dans une zone d'effort proche de l'optimale</p> <p>Étirements présents mais perfectibles</p> <p>Rôles d'aide et de pareur assurés efficacement sur demande.</p> <p>7,5 à 10 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrité physique constituée - Échauffement adapté au thème d'entraînement choisi et aux ressources personnelles - Rythme de séance envisagée comme un élément de la charge de travail. Fatigue (générale et/ou musculaire) visible en fin de séance quel que soit le thème d'entraînement choisi. Alternance judicieuse des exercices. - Engagement optimal au regard des ressources et du temps - Étirements systématiques, précis et adaptés au travail effectué. - Rôles d'aide et de pareur spontanés et efficaces <p>10,5 à 14 pts</p> |
| 3/20 | <p>Justification absente ou évasive des exercices réalisés</p> <p>Bilan vague sans réelle perspective et modification des exercices sans justification.</p> <p>0 à 1 pt</p> | <p>Séance justifiée par des connaissances générales de l'entraînement abordées en cours.</p> <p>Analyse des écarts entre le « prévu » et le « réalisé », en lien avec les ressentis et des connaissances générales de l'entraînement abordées en cours</p> <p>Régulation prévue en lien avec ses sensations et les paramètres utilisés.</p> <p>1,5 à 2 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Justifications pouvant se référer à des connaissances acquises en dehors du cours. - Bilan lucide et explicite de la séance en cohérence avec les séances précédentes et des connaissances acquises pendant ou en dehors du cours. - Anticipation précise de la ou des séances prochaines éventuelles sur la base du bilan de cette séance. <p>2,5 à 3 pts</p> |

Compétences propres 5 CP5 – Musculation – Niveau 5

| Musculation | | Principes d'élaboration de l'épreuve | |
|---|---|--|---|
| <p>Niveau 5 : Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...), concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement personnalisé de musculation.</p> | | <p>Le candidat doit choisir un thème d'entraînement qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite à terme obtenir sur son organisme (mobile personnel élaboré dans un contexte de vie singulier et/ou en lien avec sa deuxième activité optionnelle ou ses autres activités de complément) :</p> <p>Thèmes d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher un gain de <i>puissance et/ou d'explosivité</i> musculaire. - Rechercher un gain de <i>tonification</i>, de renforcement musculaire, <i>d'endurance de force</i> - Rechercher un gain de <i>volumé musculaire</i>. <p>Pour répondre aux exigences de l'épreuve, le candidat doit présenter au regard d'un contexte de vie singulier, une planification hebdomadaire d'entraînement, et envisager des axes d'évolution de la charge afin de mettre en perspective la dynamique de son entraînement. Il détermine pour chaque partie du corps qui lui semble pertinent de mobiliser, l'effet d'entraînement visé et l'organisation de son travail hebdomadaire. L'ensemble de ses choix doit être consigné dans un carnet d'entraînement.</p> <p>Au moment de la certification, il propose deux séances complémentaires de 40 min comprenant chacune un échauffement, une organisation en plusieurs postes de travail, un temps de récupération et les différents éléments permettant de justifier les propositions. Une forme de travail préalable tirée au sort selon le thème choisi devra être utilisée. Il réalise la première séance et face au jury, développe plus particulièrement deux exercices issus de ces deux séances complémentaires, en tenant compte de l'objectif qu'il s'est choisi. Il explique notamment les caractéristiques de la charge retenue, la logique d'association des différents séquences d'une séance, la stratégie de répartition des charges dans la semaine. Il précise les transformations qu'il compte apporter à la charge actuelle en les justifiant (quand, comment et pourquoi?).</p> | |
| <p>Points à affecter</p> | | <p>Degrés d'acquisition du niveau 5 (de 0 à 20)</p> | |
| <p>Éléments à évaluer</p> | | <p>Le contenu des 2 séances est différent et complémentaire. Il s'appuie sur un principe d'alternance des techniques. L'association des différentes séquences d'une séance est cohérente au regard de l'objectif poursuivi. Elle est justifiée par des connaissances sur les principes généraux d'entraînement liés aux conditions d'obtention des effets à court et moyen terme. Les principes d'alternance entre les séquences de la séance ou de complémentarité entre les 2 séances hebdomadaires sont clairement identifiés. 3,5 à 5 pts</p> | |
| <p>07/20</p> | <p>La distribution hebdomadaire des charges n'est pas référée au contexte de vie singulier, ni à des connaissances sur l'entraînement. Les deux séances hebdomadaires sont très similaires et ne varient que par les groupes musculaires sollicités. La justification (quand elle existe) est évasive. 0 à 3 pts</p> | <p>Le contenu des séances apparaît comme l'aboutissement d'un travail soigneusement planifié. Les modalités de sollicitation d'un groupe musculaire s'enrichissent et commencent à s'affranchir des conditions matérielles standards. Des propositions cohérentes sont faites pour un travail avec charges additionnelles (lests, élastiques, fitball, ...). La justification s'appuie sur des connaissances précises de l'entraînement et des ressources du candidat. 5,5 à 7 pts</p> | <p>Les différentes séquences d'une séance participent à la réalisation de la charge d'entraînement. Elles contribuent à optimiser l'obtention des effets différés. L'élève prend en compte les risques de fatigue résiduelle pour la séance suivante. Il applique les principes de sommation des charges en tenant compte de la séance à suivre, donnant tout son sens à la planification hebdomadaire. Les modalités d'évolution de la charge sont explicites et en cohérence avec le thème et le mobile personnel. Elles agissent sur le champ de ressources pertinent pour l'effet recherché. La référence au ressenti immédiat et différé est un motif explicite de régulation. 8 à 10 pts</p> |
| <p>10/20</p> | <p>L'agencement des séquences d'une même séance reste aléatoire et ne contribue pas à la réalisation de la charge d'entraînement pertinente pour ce thème d'entraînement. Les paramètres clefs de la spécificité de la charge (volume, intensité, cadence...) ne sont pas apparents dans les réalisations. Le candidat ne peut pas envisager un autre type de charge que celui qu'il présente. 0 à 4,5 pts</p> | <p>L'agencement des différentes séquences est pertinent et révélateur des stratégies d'entraînement utilisées (fatigue à RM10 pour le volume, recherche du compromis vitesse / charge pour la puissance, sollicitation cardio-respiratoire pour l'endurance de force). Les conditions et indicateurs de la spécificité de la charge sont explicites et organisateurs de l'activité de l'élève (Ex : recherche de fatigue par le volume de travail et la multiplication des exercices pour un même groupe musculaire en vue de la prise de volume). Les stratégies d'évolution de la charge à moyen terme restent encore imprécises tant sur le plan des motifs (pourquoi) que des modalités (comment et en réponse à quels indices ?) 5 à 7,5 pts</p> | <p>A partir du ressenti de la première séance hebdomadaire, l'élève peut modifier ou confirmer le contenu de la séance suivante. La régulation ou la conservation de la charge actuelle d'entraînement est toujours envisagée en fonction d'indices immédiats (difficulté, sensations) et différés (fatigue, courbatures). 2,5 à 3 pts</p> |
| <p>03/20</p> | <p>Le candidat n'évoque pas d'indicateurs propres à son mobile pour analyser sa séance. Seule la variation des groupes musculaires est envisagée pour la séance 2. 0 à 1 pt</p> | <p>Dans son bilan, le candidat identifie ses ressentis et les met en relation avec la stratégie d'entraînement utilisée. Ex : j'ai choisi un travail à cadence élevée pour obtenir un effet cardio-respiratoire ... Les indicateurs permettant de réguler les paramètres de la charge ne sont qu'occasionnellement évoqués 1 à 2 pts</p> | <p>Analysier Bilan de la séance. Mise en perspective des transformations de la charge à court et moyen terme</p> |

Fiche explicative CP5 – Musculation : aide à la compréhension des terminologies utilisées

| | | |
|---|--|--|
| <p>Remarque préalable : Pour le niveau 4 de compétence attendue, le choix d'un thème d'entraînement doit être sous-tendu par l'expression d'un mobile personnel que l'élève formule au regard du contexte singulier de sa vie physique. Pour verbaliser son mobile personnel (c'est-à-dire ce qui le pousse à s'engager et qui motive son projet d'entraînement), l'élève doit pouvoir répondre à la question simple : « Pourquoi as-tu choisi ce thème d'entraînement ? ». Quelques exemples de mobiles personnels sont proposés ci-dessous pour chacun des thèmes. Le protocole ouvre la possibilité de produire une séance de 45' à 60' maximum. La commission nationale tient à rappeler que les épreuves certificatives sont des examens scolaires nationaux officiels et que leur passation est une priorité d'établissement. Si la mise en œuvre de certaines épreuves nécessite un aménagement d'emploi du temps des élèves ou des enseignants, celui-ci doit être pris en considération par le chef d'établissement.</p> | <p>La puissance</p> <p>C'est la recherche du meilleur rapport force-vitesse. On recherche l'explosivité par l'efficacité de la stimulation nerveuse des fibres musculaires.</p> <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème:</p> <ul style="list-style-type: none"> -« Il faut que je saute plus haut, pour être plus efficace au rebond défensif, quand je joue au basket ». - « Dans mon travail, il faudra que je soule des matériaux lourds. Je dois gagner en puissance » -« J'aimerais améliorer ma puissance au moment du départ d'un sprint en athlétisme afin d'améliorer mes temps». - « Ca me défoule de pousser des charges lourdes et j'y mets toute mon énergie. Je me sens bien et détendu après ». | <p>La recherche de gain de volume</p> <p>Cela favorise l'hypertrophie musculaire c'est-à-dire l'augmentation de la section des fibres musculaires.</p> <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème:</p> <ul style="list-style-type: none"> -« Je pratique plus de 8h de football par semaine et j'aimerais équilibrer les masses musculaires entre les différentes parties du corps ». -« Je trouve qu'avoir des épaules bien musclées c'est joli. » -« J'aimerais avoir des pectoraux et des abdominaux bien visibles ». -« Pour le métier que j'ai choisi, avoir une carrure imposante, c'est important ». |
| <p>La tonification et l'endurance de force</p> <p>Cela se traduit par une contraction répétée d'intensité modérée inscrite dans des efforts prolongés. Le travail vise également la tonification générale et l'équilibre notamment s'il implique les muscles du tronc, les muscles profonds et les chaînes musculaires.</p> <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème:</p> <ul style="list-style-type: none"> -« Dans mon futur métier j'aurai besoin de porter et déplacer des charges pas très lourdes mais régulièrement toute la journée. » -« J'aime enchaîner des séries d'exercices avec mes amis tout en me musclant » -« Je reprends le sport après un long arrêt et je veux réhabituer progressivement mes muscles à produire des efforts » -« J'ai souvent mal au dos. Il faut que je muscle mon buste en profondeur. » | <p>Groupe musculaire : nous entendons par "groupe musculaire" l'ensemble des muscles localisés dans une zone corporelle définie par l'enseignant et facilement identifiable par les élèves. Les muscles d'un même groupe peuvent avoir des fonctions différentes (fléchisseur/extenseur, abducteur/adducteur, élévateur/abaisseur, fixateur...).</p> <p>=> ex1: bras-avant-bras/épaules/parte supérieure du tronc/ partie inférieure du tronc/ cuisses-jambes.</p> <p>=> ex2: membres supérieurs / partie postérieure du tronc/ partie antérieure du tronc / membres inférieurs.</p> <p>Il est attendu un choix cohérent et harmonieux d'exercices (agoniste/antagoniste par exemple) en rapport avec le mobile personnel de l'élève.</p> | |
| <p>Natation en durée</p> <p>NIVEAU 4</p> <p>Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel, prévoir et réaliser une séquence de nage en utilisant différents paramètres (durée, intensité, récupération, répétition, matériel...).</p> | <p>Principes d'élaboration de l'épreuve (Les termes en italique soulignés sont définis dans la fiche explicative)</p> <p>Le candidat choisit un thème d'entraînement parmi les trois qui lui sont proposés. Il justifie son choix par l'expression d'un <u>mobile personnel</u> correspondant le mieux aux effets différés qu'il souhaite obtenir sur son organisme :</p> <p>Thèmes d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chercher à produire un effort intense et proche de son maximum en développant sa <u>puissance aérobie</u> - Chercher à maintenir un effort soutenu en développant sa <u>capacité aérobie</u> - Chercher à s'engager dans un effort modéré mais prolongé en développant son <u>endurance fondamentale</u> <p>L'épreuve se réalise dans un dispositif permettant à chaque candidat de nager, s'il le souhaite, avec du matériel facilitant la propulsion, la respiration, l'équilibration et la prise d'informations visuelles. Le candidat a le droit d'utiliser, comme il l'entend, le matériel à disposition. Il bénéficie du chronomètre mural ou d'un chronomètre manuel. Le candidat doit construire le projet de sa séance de travail prévue sur une durée de 30 minutes et comprenant 3 ou 4 séquences différentes dont l'échauffement qui ne doit pas excéder 5 minutes. Il doit utiliser une forme de travail (travail continu, interval training...), préalablement imposée par le jury à partir de son carnet d'entraînement, sur une au moins des séquences proposées. Afin de garantir l'engagement de tous élèves, quel que soit le thème choisi, les allures de référence (exemple test VMA) seront vérifiées et modulées par l'enseignant au cours du cycle, à partir d'indicateurs externes relevés sur les nageurs (<i>Fréquence Cardiaque</i>, essoufflement, détérioration de la nage...). Dans le projet présenté, le candidat précise le thème choisi, la forme de travail imposée, et construit sa séance en conséquence. Il indique les distances, l'intensité, les types de nage, les temps à réaliser sur les séries ou les séquences, les temps et les types de récupération entre chaque et au sein d'une même séquence, le matériel</p> | |

| | <p>éventuellement utilisé, avant de commencer l'épreuve. Le candidat réalise ensuite la séance qu'il a construite. Un de ses camarades, sous le contrôle de l'enseignant, relève les distances réalisées, les temps de nage sur les séries ou les durées des séquences, les temps et modes de récupération et éventuellement lui rappelle son projet. Ce relevé sera, pour le candidat, le support de l'analyse de sa séance. Puis à l'issue de l'épreuve, à partir des sensations éprouvées, des écarts par rapport au projet annoncé et des connaissances acquises sur l'entraînement, il apporte un commentaire écrit ou oral sur la qualité de sa prestation et annonce ce qu'il réaliserait lors d'une prochaine séance.</p> | | |
|-------------------|---|---|---|
| Points à affecter | Éléments à évaluer | Niveau 4 en cours d'acquisition (de 0 à 9 pts) | Degrés d'acquisition du niveau 4 (de 10 à 20 pts) |
| 03/20 | Concevoir et mettre en œuvre une séquence d'entraînement comportant, les temps de nage et intensités, les temps et types de récupérations, en fonction du thème choisi et justifié. | <ul style="list-style-type: none"> - Mobile incohérent avec le thème d'entraînement ou choisi par défaut. - Choix (allures, types de nage, récupération, FC, durée) inadaptés au thème choisi et au temps imparti - Présentation de séance incomplète ou mal renseignée. | <ul style="list-style-type: none"> - Mobile personnel standard mais cohérent. - Choix cohérents avec le thème d'entraînement choisi. - Contenu en lien avec le bilan de la séance précédente. - Séance expliquée par des connaissances et des sensations. <p style="text-align: right;">1,5 à 2 pts</p> |
| 14/20 | Produire un effort adapté à ses ressources et au thème d'entraînement poursuivi. | <ul style="list-style-type: none"> - Échauffement peu pertinent (choix des nages, intensité) voire inexistant. - La séance n'est pas réalisée dans sa globalité : deux séquences au moins ne sont pas menées à leur terme dans le temps imparti. - Les temps annoncés sur les séries ne sont pas maîtrisés (écarts supérieurs à 10 sec sur 50m). - Récupérations prévues non respectées ni contrôlées. - Le matériel n'est pas utilisé à bon escient. - Engagement visuellement insuffisant | <ul style="list-style-type: none"> - Échauffement adapté et personnalisé - Séance est réalisée dans sa globalité, conformément au projet annoncé. - Les temps annoncés sur les séries sont maîtrisés (écarts inférieurs à 5 sec sur 50m). - Les récupérations prévues sont contrôlées et respectées. - Usage adéquat du matériel, apportant une plus-value au regard du thème choisi. - Engagement maximal dans la zone d'effort ciblée. <p style="text-align: right;">2,5 à 3 pts</p> |
| 03/20 | Analyser de façon explicite sa prestation. En fin de séance, effectuer un bilan de ses réalisations puis envisager des perspectives à court et moyen termes. | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse évasive, ou en décalage avec ce qui a été réalisé. - Pas de perspectives envisagées ni d'alternative au travail effectué. - Connaissances parfois erronées. | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse lucide au regard du travail réellement effectué, prenant en compte le ressenti. - Régulation de la séance et perspective de travail envisagée de manière formelle et/ou globale. - Quelques connaissances sur l'entraînement renforcent l'analyse. <p style="text-align: right;">7,5 à 10 pts</p> |
| | | 0 à 1 pt | 10,5 à 14 pts |
| | | 0 à 7 pts | 2,5 à 3 pts |

Fiche explicative CP5 - Natation en durée : aide à la compréhension des terminologies utilisées

Remarque préalable : Pour le niveau 4 de compétence attendue, le choix d'un thème d'entraînement doit être sous-tendu par l'expression d'un **mobile personnel** que l'élève formule au regard du contexte singulier de sa vie physique. Pour verbaliser son mobile personnel (c'est-à-dire ce qui le pousse à s'engager et qui motive son projet d'entraînement), l'élève doit pouvoir répondre à la question simple : « Pourquoi as-tu choisi ce thème d'entraînement ? ». Quelques exemples de mobiles personnels sont proposés ci-dessous pour chacun des thèmes. Des exemples de mise en œuvre seront mis en ligne sur Eduscol pour aider à la faisabilité. La commission nationale tient à rappeler que les épreuves certificatives sont des examens scolaires nationaux officiels et que leur passation est une priorité d'établissement. Si la mise en œuvre de certaines épreuves nécessite un aménagement d'emploi du temps des élèves ou des enseignants, celui-ci doit être pris en considération par le chef d'établissement.

La puissance aérobie renvoie à un effort intense maintenu au maximum 5 à 6 minutes (en exercice continu), caractérisé par une consommation maximale d'oxygène et par une accumulation conséquente de lactates (plus de 8mmol/l). Le travail s'effectue à fréquence cardiaque proche du maximum (si le temps d'exercice est suffisamment long) et autour de VMA. A ce niveau d'intensité, l'élève est essoufflé et sa respiration est haletante. L'entraînement privilégie effort intermittent et le temps de récupération active équivaut au temps d'effort.

La capacité aérobie concerne une intensité moindre, qualifiée néanmoins de soutenue, correspondant à une zone d'effort où la production de lactates dépasse légèrement la possibilité de resynthèse (jusqu'à 4mmol/l). Le travail s'effectue autour du seuil anaérobie ou seuil lactique 2, soit environ 85% de VMA (selon le niveau du coureur). A cette intensité, l'élève a une respiration marquée et audible. Pour s'entraîner, on favorisera un travail intermittent où la récupération active correspondra à la moitié du temps d'effort.

L'endurance fondamentale correspond à une allure ou une intensité modérée pour laquelle on constate un état d'équilibre entre la production de lactates (2mmol/l) et son élimination. Le travail s'effectue en aisance respiratoire autour du seuil aérobie ou lactique 1, soit 60 à 70% de VMA permettant ainsi un effort durable. L'effort continu sans récupération est privilégié.

Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème :

- « Je voudrais me préparer à être plus performant(e) physiquement pendant mes matchs de basket surtout dans la défense tout terrain. »
- « Dans mon futur métier, j'aurai besoin de faire des efforts courts mais souvent répétés dans la journée ».

Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème :

- « Je souhaite me sentir en meilleure forme et mieux résister à la fatigue »
- « Je fais un peu de pêche sous-marine avec mon frère et je voudrais pouvoir le suivre et tenir plus longtemps »

Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème :

- « Je voudrais être capable de nager 1 km sans m'arrêter. »
- « J'ai envie de trouver une activité qui m'aide à perdre un peu de poids ou au moins à ne pas trop en prendre ! »

Fréquences cardiaques de référence :

- La FCM = fréquence cardiaque maximale
- La FCRepos = fréquence prise au calme avant effort
- La FCR = fréquence cardiaque de réserve=FCM-FC Repos
- La FCE = FC d'entraînement = FCRepos + [(FCMax- FC Repos) X % d'intensité de travail définie]
- La FCC = FC cible identique à la FCE

Rappel de la formule de Karvonen : $FCE = FCRepos + [FCR \times \% \text{ d'intensité de travail définie}]$

Remarque : Le calcul très répandu de la fréquence cardiaque maximale (FCM) =220-l'âge est théorique et statistique. Il correspond à une moyenne, tout âge et tout niveau d'entraînement confondus. Il peut être une référence utile mais au regard des variabilités individuelles importantes des élèves, il semble plus juste d'identifier « sur le terrain » les valeurs constatées d'une fréquence avant et après un effort **intense** (proche d'une fréquence cardiaque maximale **réelle**) et d'en déduire la fréquence **cardiaque cible** ou fréquence cardiaque d'entraînement (**FCE**) pour chaque élève.

Compétences propres 5 CP5 – Step – Niveau 4

| Step | Principes d'élaboration de l'épreuve. (Les termes en italique soulignés sont définis dans la fiche explicative.) | |
|---|--|--|
| <p>Step</p> <p>Au début de l'épreuve le candidat présente la conception de sa séance en lien avec son <u>carnet d'entraînement</u> qui peut être numérique. Le mobile personnel ou partagé doit être explicite. Pendant l'épreuve : le candidat doit réaliser un enchaînement de quatre à six <u>blocs</u> différents répétés en boucle, dont au moins trois seront composés par l'enseignant (bloc = 4 <u>phases</u> différentes de 8 temps). Les deux côtés, droit et gauche, doivent être investis. Le rythme musical est compris entre 130 et 145 <u>Battements Par Minute (BPM)</u> maximum. Le candidat peut présenter l'épreuve individuellement ou au sein d'un <u>Collectif</u> mais l'évaluation est individuelle. Le candidat choisit <u>les modalités de l'enchaînement</u> (durée d'effort et de récupération, nombre de séries) et les paramètres pour ajuster sa production à l'objectif poursuivi.</p> <p><u>Thèmes d'entraînement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'engager dans un effort bref et intense. Temps d'effort de 14 à 22 minutes - Séries jusqu'à 4 minutes - Temps de repos entre les séries jusqu' à 4 minutes, avec une FC minimale de reprise de 110 à 120 pulsations. - s'engager dans un effort long et soutenu. Temps d'effort de 20 à 26 minutes – au moins 3 séries - Temps de repos entre les séries jusqu' à 4 minutes, avec une FC minimale de reprise de 110 à 120 pulsations. - s'engager dans un effort modéré et prolongé. Temps d'effort de 25 à 30 minutes - 2 ou 4 séries - Temps de repos entre les séries, au maximum de 5 minutes, avec une FC minimale de reprise de 110 à 120 pulsations. <p>La fréquence cardiaque est l'indicateur d'effort ⁽¹⁾.</p> <p><u>Les paramètres</u> : variateurs d'intensité</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'ordre énergétique : variation de la hauteur du step, utilisation des bras au-dessus du plan horizontal défini par le niveau des épaules, utilisation d'éléments de contrainte musculaire au niveau du haut du corps (ex : lests aux poignets), impulsions-sauts, variation des BPM, utilisation d'éléments réalisés à côté du step (maximum 8 temps par bloc). - d'ordre biomécanique (coordination) : combinaison de <u>pas complexes</u>, utilisation des bras en dissociation (bras/bras et/ou bras/jambes), changement d'orientation, vitesse d'exécution, trajets marqués, contretemps. <p>À l'issue de la production, le candidat analyse sa prestation, en s'appuyant sur les différents types de ressentis. Il explique les écarts éventuels entre le projet et sa réalisation, et identifie les effets différés liés à son mobile.</p> <p>Pour les voies générales et technologiques, les co-évaluateurs ont accès au carnet d'entraînement</p> <p>⁽¹⁾ La fréquence cardiaque cible est la FCE : <i>Fréquence Cardiaque d'Entraînement</i>. Elle s'établit par la formule de Karvonen : FCE = FC repos + (FCR* x % d'intensité de travail définie)</p> <p>Selon les efforts le % d'intensité de FCR diffère : Effort bref et intense : > 85% de FCR - Effort long et soutenu : > 70% à 85% de FCR – Effort modéré et prolongé : 50 à 65% de FCR</p> <p>*FCR : Fréquence de réserve = FC max** – FC repos</p> <p>** <u>FC Max</u> : calculée par les formules 220 – âge pour les garçons et 226 – âge pour les filles, ou par des <u>tests de terrains</u>.</p> <p>Recommandations : le <u>cardio-fréquence mètre codé</u> est fortement indiqué</p> | <p>Niveau 4 en cours d'acquisition (de 0 à 9 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de justification du choix de l'objectif - Modalités choisies de l'épreuve ne correspondant pas ou peu au thème d'entraînement. - Lecture du carnet d'entraînement n'éclairant pas le choix des paramètres <p>de 0 à 1 pt</p> | <p>Niveau 4 en cours d'acquisition (de 10 à 20 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justification succincte du choix de l'objectif - Modalités choisies de l'épreuve, correspondant au thème d'entraînement. - Lecture du carnet d'entraînement éclairant partiellement le choix des paramètres <p>de 1,5 à 2 pts</p> |
| <p>Points à affecter</p> <p>3/20</p> | <p>Éléments à évaluer</p> <p>Concevoir Cohérence des choix</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Justification du choix de l'objectif référée à un mobile d'agir - Modalités choisies de l'épreuve, adaptées et justifiées au regard au thème d'entraînement. - Lecture du carnet d'entraînement éclairant le choix des paramètres <p>de 2,5 à 3 pts</p> |
| <p>14/20</p> | <p>Produire Enchaînement des blocs en respectant des exigences</p> | <p>Exigences globalement respectées</p> <ul style="list-style-type: none"> - FCE : majoritairement dans la fourchette fixée - Sécurité : échauffement préparatoire à la première série - Quelques erreurs dans la pose de pied et l'alignement segmentaire apparaissent en fin de prestation - Continuité de l'enchaînement : majoritairement fluide, quelques ruptures répétées - Tonicité et/ou amplitude : quelques dégradations en fin de prestation - Côtés droit et gauche investis de façon équilibrée - Plusieurs pas complexes <p>de 7,5 à 10 pts</p> |
| <p>3/20</p> | <p>Analyse sommaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de caractérisation des pts forts et faibles au regard des analyseurs (FCE, continuité, tonicité, sécurité ...) - Perspectives (échauffement, hydratation, objectif, modalités de l'évaluation ... à modifier, à conserver) : non envisagées <p>de 0 à 1 pt</p> | <p>Exigences respectées du début à la fin de la prestation</p> <ul style="list-style-type: none"> - FCE : le plus souvent dans la fourchette fixée - Sécurité : échauffement et utilisation des temps de repos appropriés. Sécurité maintenue tout au long de la prestation malgré la fatigue. - Continuité de l'enchaînement : fluidité, quelques hésitations - Tonicité et/ou amplitude : maintenue tout au long de la prestation - Côtés droit et gauche investis de façon équilibrée avec la même qualité d'exécution - Des pas complexes dans plusieurs blocs <p>de 10,5 à 14 pts</p> |

Compétences propres 5 CP5 – Step – Niveau 5

| Step | | Principes d'élaboration de l'épreuve | |
|---|---|--------------------------------------|--|
| <p>Niveau 5 Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel ou partagé, dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, bien être psychologique...), concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement personnalisé de step.</p> | <p>Le candidat présente l'épreuve individuellement. Il doit réaliser un enchaînement d'au moins six blocs (1 bloc = 4x8 temps). Cet enchaînement est répété en boucle sur un rythme musical de bpm (battement musical par minute) compris entre 130 et 145 maximum, sur des durées d'effort et de récupération dépendant du thème d'entraînement choisi.</p> <p>Le candidat doit construire le projet de deux séances complémentaires, chacune prévue sur un temps minimum de 30 minutes (hors échauffement). Le registre d'effort est référé à la fréquence cardiaque d'entraînement (f_{ce}) qui est la fréquence cardiaque cible. La f_{ce} s'établit par la formule de karvonen : f_{ce} = fc repos + (fcr* x % d'intensité de travail définie) * f_{ce} : fréquence de réserve = fc max** - fc repos ** f_{ce max} : calculée par les formules 220 - âge pour les garçons et 226 - âge pour les filles, ou par des tests de terrain, (cf. lexique niveau 4). Selon les efforts le % d'intensité de fcr diffère : effort bref et intense : > 85% de fcr - effort long et soutenu : 70% à 85% de fcr.</p> <p>L'utilisation de cardio-fréquence est indispensable. L'ensemble de l'enchaînement respecte un équilibre des efforts à droite et à gauche.</p> <p>Chaque candidat s'inscrit dans un projet d'entraînement personnalisé en choisissant parmi les deux thèmes d'entraînement proposés, celui qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite à terme obtenir sur son organisme, en cohérence avec sa deuxième activité optionnelle ou ses autres activités de complément.</p> <p>Thèmes d'entraînement : 1 - s'engager dans un effort bref et intense. Solliciter sa puissance aérobie. Développer sa motricité (intensité de travail définie > 85%). 2 - s'engager dans un effort long et soutenu. Solliciter sa capacité aérobie, se remettre en forme. Développer sa motricité (intensité de travail entre 70 et 85%).</p> <p>La fréquence cardiaque est un indicateur d'effort.</p> <p>Pour les deux mobiles, il s'agit de solliciter sa coordination- dissociation, sa concentration, son anticipation, sa synchronisation et sa créativité. La nature des paramètres à utiliser individuellement est : - d'ordre énergétique : variation de la hauteur du step utilisation des bras au-dessus du plan horizontal défini par le niveau des épaules,- utilisation d'éléments de contrainte musculaire au niveau du haut du corps (ex: lests aux poignets), impulsions-sauts, bpm, utilisation d'éléments réalisés à côté du step (maximum 8 temps par bloc). Les séries et les périodes entre les séries sont exploitées différemment selon les candidats.</p> <p>-d'ordre biomécanique : combinaison de pas complexes, utilisation des bras en dissociation (bras/bras et/ou bras/jambes, plans différents), changement d'orientation, vitesse d'exécution L'élève est amené à concevoir sa séance en s'appuyant sur les différentes méthodes d'entraînement. La durée et l'intensité des séquences, les pauses entre les séquences et entre les séries sont exploitées différemment selon les candidats.</p> <p>Pour chacun des mobiles au moment de la certification : à partir de son carnet d'entraînement, chaque candidat présente par écrit son projet composé de 2 séances dont la première est réalisée le jour de l'épreuve. Chaque séance du projet contient les séquences effort/récupération choisies, ainsi que les paramètres utilisés et adaptés à ses ressources. Le jury impose ensuite, pour la séance à réaliser le jour de l'épreuve, une forme de travail (intermittent, continu, pyramidal, fartlek...). Le candidat adapte son projet et le réalise.</p> <p>A l'issue de l'épreuve, il analyse sa prestation par écrit, à partir des ressentis ou sensations éprouvés. Il analyse sa séance, il explique éventuellement les écarts entre le projet et sa réalisation. Il apporte, si nécessaire, les corrections à la séance suivante proposée en début d'épreuve. Des éléments théoriques scientifiques pourront étayer l'argumentation.</p> <p>Un lexique pour aider à la lecture terminologique du référentiel est consultable dans les référentiels de niveau 3 et 4.</p> | | |
| <p>Points à affecter</p> | <p>Degrés d'acquisition du niveau 5 (de 0 à 20 pts)</p> | | |
| <p>07/20</p> | <p>Le projet et les différents éléments le composant sont parfois inadaptés, aux effets recherchés énergétiques (FC) ou biomécaniques. Certains choix effectués (intensité et durée des séquences, types pauses, quantité totale de travail) s'écarte parfois de la forme de travail imposée par le jury.</p> <p>0 à 3 pts</p> | | |
| <p>10/20</p> | <p>Le projet et les différents éléments le composant sont parfois inadaptés, aux effets recherchés énergétiques (fc) et biomécaniques. Les choix effectués (intensité et durée des séquences, types pauses, quantité totale de travail) ne sont pas en adéquation complète avec la forme de travail imposée par le jury. Les propositions tiennent compte de la séance qui va suivre.</p> <p>3,5 à 5 pts</p> <p>Les attendus de l'épreuve pour le thème d'entraînement choisi ainsi que les séquences sont respectés : - sur un <u>plan énergétique</u>, la forme de travail imposée est globalement respectée. La fce est aux extrémités de la fourchette fixée ; - sur un <u>plan biomécanique</u>, l'enchaînement est réalisé en continuité. Les éléments sont exécutés de façon correcte (sécurité).</p> <p>L'enchaînement est réalisé en combinant des changements d'orientation et/ou des variations de vitesse d'exécution.</p> <p>L'utilisation des bras en dissociation durant au moins deux blocs est respectée voire dépassée.</p> <p>5 à 7,5 pts</p> | | |
| <p>3/20</p> | <p>Le projet et les éléments le composant sont tout à fait adaptés aux effets recherchés, aux ressources personnelles et à la forme de travail imposée. La complémentarité des 2 séances apparait clairement.</p> <p>Les propositions s'intègrent parfaitement dans le cadre d'un entraînement planifié à court ou moyen terme.</p> <p>5,5 à 7 pts</p> <p>Les attendus de l'épreuve pour le thème d'entraînement choisi ainsi que les séquences sont respectés : - sur un <u>plan énergétique</u>, la forme de travail imposée est strictement respectée. La fce respecte en permanence celle fixée ; - sur un <u>plan biomécanique</u>, l'enchaînement est réalisé en continuité. Richesse et variété des pas utilisés (simples, complexifiés, dansés). Les éléments sont exécutés de façon correcte (sécurité et amplitude).</p> <p>L'enchaînement complexe est réalisé en continuité en combinant des changements d'orientation, et des variations de vitesse d'exécution. Utilisation des bras en dissociation sur plus de la moitié de l'enchaînement.</p> <p>8 à 10 pts</p> | | |
| <p>Bilan officiel La prestation est décrite à partir des sensations éprouvées mais de manière superficielle. L'analyse du projet est partielle ou erronée</p> | <p>Bilan réeliste L'adaptation est justifiée à partir des sensations éprouvées et des constats sur les critères du registre : « réaliser ». L'analyse du projet est juste</p> <p>1 à 2 pts</p> | | |
| <p>Bilan superfluel La prestation est décrite à partir des sensations éprouvées, effets décrits et leurs causes et régulations potentielles envisagées. Terminologie utilisée adaptée. Bilan atteste les connaissances du candidat sur les méthodes, les données scientifiques et la dynamique de projet d'entraînement à moyen terme. Des réajustements pertinents sont évoqués éventuellement.</p> | <p>Bilan argumenté La prestation est analysée à partir des sensations éprouvées, effets décrits et leurs causes et régulations potentielles envisagées. Terminologie utilisée adaptée. Bilan atteste les connaissances du candidat sur les méthodes, les données scientifiques et la dynamique de projet d'entraînement à moyen terme. Des réajustements pertinents sont évoqués éventuellement.</p> <p>2,5 à 3 pts</p> | | |

Fiche explicative cp5 - Step : aide à la compréhension des terminologies utilisées

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <p>Remarque préalable : Pour le niveau 4 de compétence attendue, le choix d'un thème d'entraînement doit être sous-tendu par l'expression d'un mobile personnel que l'élève formule au regard du contexte singulier de sa vie physique. Pour verbaliser son mobile personnel (c'est-à-dire ce qui le pousse à s'engager et qui motive son projet d'entraînement), l'élève doit pouvoir répondre à la question simple : « Pourquoi as-tu choisi ce thème d'entraînement ? ».</p> <p>Quelques exemples de mobiles personnels sont proposés ci-dessous pour chacun des thèmes.</p> <p>La commission nationale tient à rappeler que les épreuves certificatives sont des examens scolaires nationaux officiels et que leur passation est une priorité d'établissement. Si la mise en œuvre de certaines épreuves nécessite un aménagement d'emploi du temps des élèves ou des enseignants, celui-ci doit être pris en considération par le chef d'établissement.</p> <p>Les thèmes d'entraînement sont référés à trois types d'efforts qui sollicitent les filières énergétiques à des degrés divers. Les durées des séries et des phases de récupération sont associées aux thèmes d'entraînement.</p> <p>L'aisance respiratoire est un repère du thème d'entraînement.</p> <p>Les transformations ne peuvent s'envisager que si l'engagement est conséquent (en intensité et/ou en durée), optimal (ciblé sur une intensité adaptée aux caractéristiques de l'élève qu'il soit sédentaire ou entraîné) et répété. Quelles que soient les méthodes d'entraînement utilisées, le développement de ces ressources sera effectif et durable s'il est organisé sur le long terme et complété par une hygiène alimentaire raisonnée</p> | <p style="text-align: center;">Efforts longs et soutenus</p> <p><u>La capacité aérobie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - FC élevée - Ventilation accentuée et rythmée sans gêne excessive - Séries à minima 3" - Coordination et dissociations présentes - Paramètres d'ordre énergétique : sursauts, bras au-dessus des épaules, lests, hauteur du step. - 130 bpm < tempo < 140 bpm. | <p style="text-align: center;">Efforts prolongés et modérés</p> <p><u>L'endurance fondamentale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - FC modérée - Aisance respiratoire - Séries longues et "à minima 3" - Temps de récupération minimisés - Motricité explorée de façon ambitieuse - Paramètres essentiellement d'ordre biomécanique : pas complexes, bras en dissociation, changement d'orientation, éléments réalisés à côté du step - Tempo le plus souvent proche de 130 bpm | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème : « Je me sens souvent fatigué(e) et pas assez actif (ve). Je voudrais être plus résistant(e) et me sentir en meilleure forme toute la journée. »</p> <p>« Quand je nage avec mes ami(e)s, je suis obligé(e) de m'arrêter régulièrement pour "recharger mes batteries" ; je voudrais pouvoir les suivre plus longtemps. »</p> <p>« Car suite à des problèmes au genou gauche en début d'année (dispense), j'évite de trop sauter et c'est ce qui me correspond le mieux pour me remuscler »</p> | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème : « J'ai besoin de faire de l'exercice qui dure assez longtemps pour me vider la tête après les cours. »</p> <p>« Je voudrais inclure une séance de récupération dans mon programme d'entraînement qui a déjà 2 séances technique et physique + le match du dimanche »</p> <p>« Maintenir un effort assez longtemps me motive et me prouve que je suis une battante »</p> |
| <p><u>La puissance aérobie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - FC s'approche progressivement du maximum - Ventilation fortement marquée et accélérée - Séries plutôt courtes - Motricité variée qui ne gêne pas l'engagement. - Paramètres, variateurs d'intensité, essentiellement d'ordre énergétique : sursauts, lests, hauteur du step, bras au-dessus des épaules. - Tempo > 135 bpm le plus souvent. | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème : « J'aime repousser mes limites et me dépenser à fond surtout en suivant la musique. »</p> <p>« Car c'est l'objectif le plus intensif des 3, et j'ai besoin de me dépenser quand je fais du sport sinon c'est ennuyeux »</p> <p>« Car ça me correspond mieux, comme je préfère le sprint à l'endurance, je préfère les efforts courts et intenses, se donner à fond et être épuisée à la fin »</p> | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème : « Je me sens souvent fatigué(e) et pas assez actif (ve). Je voudrais être plus résistant(e) et me sentir en meilleure forme toute la journée. »</p> <p>« Quand je nage avec mes ami(e)s, je suis obligé(e) de m'arrêter régulièrement pour "recharger mes batteries" ; je voudrais pouvoir les suivre plus longtemps. »</p> <p>« Car suite à des problèmes au genou gauche en début d'année (dispense), j'évite de trop sauter et c'est ce qui me correspond le mieux pour me remuscler »</p> | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème : « Je me sens souvent fatigué(e) et pas assez actif (ve). Je voudrais être plus résistant(e) et me sentir en meilleure forme toute la journée. »</p> <p>« Quand je nage avec mes ami(e)s, je suis obligé(e) de m'arrêter régulièrement pour "recharger mes batteries" ; je voudrais pouvoir les suivre plus longtemps. »</p> <p>« Car suite à des problèmes au genou gauche en début d'année (dispense), j'évite de trop sauter et c'est ce qui me correspond le mieux pour me remuscler »</p> | <p>Exemples de mobiles personnels exprimés par les élèves pour ce thème : « Je me sens souvent fatigué(e) et pas assez actif (ve). Je voudrais être plus résistant(e) et me sentir en meilleure forme toute la journée. »</p> <p>« Quand je nage avec mes ami(e)s, je suis obligé(e) de m'arrêter régulièrement pour "recharger mes batteries" ; je voudrais pouvoir les suivre plus longtemps. »</p> <p>« Car suite à des problèmes au genou gauche en début d'année (dispense), j'évite de trop sauter et c'est ce qui me correspond le mieux pour me remuscler »</p> |
| <p>Remarque préalable : Pour le niveau 4 de compétence attendue, le choix d'un thème d'entraînement doit être sous-tendu par l'expression d'un mobile personnel que l'élève formule au regard du contexte singulier de sa vie physique. Pour verbaliser son mobile personnel (c'est-à-dire ce qui le pousse à s'engager et qui motive son projet d'entraînement), l'élève doit pouvoir répondre à la question simple : « Pourquoi as-tu choisi ce thème d'entraînement ? ».</p> <p>Quelques exemples de mobiles personnels sont proposés ci-dessous pour chacun des thèmes.</p> <p>La commission nationale tient à rappeler que les épreuves certificatives sont des examens scolaires nationaux officiels et que leur passation est une priorité d'établissement. Si la mise en œuvre de certaines épreuves nécessite un aménagement d'emploi du temps des élèves ou des enseignants, celui-ci doit être pris en considération par le chef d'établissement.</p> <p>Les thèmes d'entraînement sont référés à trois types d'efforts qui sollicitent les filières énergétiques à des degrés divers. Les durées des séries et des phases de récupération sont associées aux thèmes d'entraînement.</p> <p>L'aisance respiratoire est un repère du thème d'entraînement.</p> <p>Les transformations ne peuvent s'envisager que si l'engagement est conséquent (en intensité et/ou en durée), optimal (ciblé sur une intensité adaptée aux caractéristiques de l'élève qu'il soit sédentaire ou entraîné) et répété. Quelles que soient les méthodes d'entraînement utilisées, le développement de ces ressources sera effectif et durable s'il est organisé sur le long terme et complété par une hygiène alimentaire raisonnée</p> | | | | |
| <p>Remarque préalable : Pour le niveau 4 de compétence attendue, le choix d'un thème d'entraînement doit être sous-tendu par l'expression d'un mobile personnel que l'élève formule au regard du contexte singulier de sa vie physique. Pour verbaliser son mobile personnel (c'est-à-dire ce qui le pousse à s'engager et qui motive son projet d'entraînement), l'élève doit pouvoir répondre à la question simple : « Pourquoi as-tu choisi ce thème d'entraînement ? ».</p> <p>Quelques exemples de mobiles personnels sont proposés ci-dessous pour chacun des thèmes.</p> <p>La commission nationale tient à rappeler que les épreuves certificatives sont des examens scolaires nationaux officiels et que leur passation est une priorité d'établissement. Si la mise en œuvre de certaines épreuves nécessite un aménagement d'emploi du temps des élèves ou des enseignants, celui-ci doit être pris en considération par le chef d'établissement.</p> <p>Les thèmes d'entraînement sont référés à trois types d'efforts qui sollicitent les filières énergétiques à des degrés divers. Les durées des séries et des phases de récupération sont associées aux thèmes d'entraînement.</p> <p>L'aisance respiratoire est un repère du thème d'entraînement.</p> <p>Les transformations ne peuvent s'envisager que si l'engagement est conséquent (en intensité et/ou en durée), optimal (ciblé sur une intensité adaptée aux caractéristiques de l'élève qu'il soit sédentaire ou entraîné) et répété. Quelles que soient les méthodes d'entraînement utilisées, le développement de ces ressources sera effectif et durable s'il est organisé sur le long terme et complété par une hygiène alimentaire raisonnée</p> | | | | |

Enseignements primaire et secondaire

Enseignements adaptés

Les établissements régionaux d'enseignement adapté

NOR : MENE1711904C

circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017

MENESR - DGESCO A1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) et lycées d'enseignement adapté (LEA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

Ils ont toute leur place dans le traitement de la grande difficulté scolaire et/ou sociale et s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'article L. 111-1 du code de l'éducation qui précise que le service public d'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.

La [circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015](#) pose les caractéristiques de l'enseignement général et professionnel adapté jusqu'à la fin de la classe de troisième. À l'issue de cette formation, tous les élèves doivent être en mesure d'accéder à une formation professionnelle conduisant au moins à une qualification de niveau V.

Les établissements d'enseignement adapté du second degré dispensent un enseignement général et professionnel adapté conduisant à des diplômes de niveau V – certificat d'aptitude professionnelle (CAP) – ou IV – baccalauréat professionnel. Des enseignements généraux et technologiques sont également dispensés dans certains Erea/LEA. Ils assurent un rôle essentiel dans la lutte contre l'échec scolaire et dans l'accès à la qualification.

Il s'agit de réaffirmer et de renforcer la dimension pédagogique et éducative de l'internat qui constitue un aspect essentiel et singulier du fonctionnement de ces établissements.

Pour les élèves en grande difficulté scolaire et en fonction de leur situation individuelle familiale et/ou sociale, l'accueil en internat éducatif peut constituer une réponse adaptée afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité et bénéficier d'une formation qualifiante dans le cadre des enseignements adaptés au sein d'un Erea/LEA.

Pour les élèves affectés dans ces établissements, l'aide renforcée à l'orientation et à l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire du parcours de formation. Elle permet aux élèves de construire leur projet personnel. C'est pourquoi les élèves d'Erea et de LEA bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé évolutif dans le temps.

Le parcours Avenir est un outil pour leur permettre d'élaborer progressivement leur projet d'orientation scolaire et professionnel. Ce parcours éducatif défini par [l'arrêté du 1er juillet 2015 et publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale \(B.O.E.N.\)](#) vise l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires pour faire des choix éclairés et réfléchis. Outre des activités pédagogiques menées au sein des enseignements, le parcours Avenir prévoit des temps spécifiques d'accompagnement qui favorisent la prise en compte des besoins particuliers de chaque élève.

Le parcours Avenir doit amener les élèves accueillis en Erea/LEA à comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations, à développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et a pour finalité l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle.

Par ailleurs, le projet d'établissement doit pleinement s'inscrire dans l'objectif d'une école inclusive au service de la réussite des élèves qui rencontrent le plus de difficultés, en adéquation avec la politique académique.

Élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement, il mobilise l'ensemble des personnels, les partenaires, les familles et les élèves. C'est la condition du plein engagement de tous. Il devra s'accompagner d'indicateurs de suivi.

Dans une dynamique plus inclusive, les projets d'établissement inscrivent leur action dans le cadre d'un fonctionnement en réseau d'établissements, pour proposer une offre de formation plus large et plus diversifiée.

Le développement des complémentarités entre plusieurs établissements au sein d'un réseau permet de renforcer ou d'équilibrer l'attractivité de chacun des établissements qui le composent.

Ainsi le présent texte vise à :

- redéfinir l'organisation et les missions des professionnels et l'organisation ;
- préciser les conditions nécessaires à l'individualisation des parcours de formation ;
- conforter l'existence et les moyens afin de rendre ces structures plus inclusives pour une meilleure insertion professionnelle des élèves ;
- renforcer leur pilotage.

Il est attendu que soit progressivement engagée, si nécessaire, une stratégie de renforcement des équipes de direction et de vie scolaire.

1. Public concerné

Le recteur d'académie, en concertation avec les collectivités territoriales compétentes, définit pour chaque établissement sa structure pédagogique et le ou les type(s) de public accueilli.

Les Erea/LEA accueillent des élèves du second degré qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite. La scolarisation de ces élèves se fait au sein des classes de l'établissement à partir de la classe de 6ème, ou dans les établissements du réseau scolaire local en privilégiant les projets individuels de formation.

En **classe de lycée**, le public scolarisé ne se limite pas au seul recrutement de collégiens issus de sections de l'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) mais doit aussi pouvoir concerner des élèves pouvant tirer bénéfice des formations et de l'encadrement proposés par l'établissement. Certains de ces établissements accueillent majoritairement des élèves présentant un handicap moteur et/ou sensoriel qui y accomplissent toute ou partie de leur scolarité.

2. L'internat éducatif

Ces établissements accueillent en internat éducatif des collégiens ou lycéens qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes associées ou non à des difficultés sociales qui font obstacle à leur réussite et dont la réponse aux besoins dépasse le seul cadre de la journée scolaire.

La spécificité des Erea/LEA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier et du second degrés et d'assistants d'éducation. Ces établissements, inscrivant leur action dans la lutte nationale contre le décrochage scolaire, l'internat peut être proposé aux élèves repérés par les équipes éducatives ou peut être demandé par la famille et l'élève. C'est aussi un cadre de socialisation permettant l'apprentissage des règles de vie collective et plus généralement la mise en œuvre des compétences du socle (particulièrement les compétences 2 et 3). Puissant vecteur d'égalité sociale, il contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales. Afin de favoriser la réussite du parcours de formation des élèves qu'il accueille, l'internat assure aux élèves en grande difficulté scolaire, un accompagnement global, adapté et cohérent sur l'ensemble du temps d'enseignement et du temps éducatif.

L'admission en internat garantit l'affectation dans l'établissement porteur de l'internat ou l'un des établissements des bassins environnants.

3. L'orientation et les conditions d'admission

Les modalités d'admission des élèves collégiens au sein de ces établissements s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté.

L'orientation et l'affectation vers les structures d'enseignements adaptés relèvent de la compétence du recteur d'académie ou, par délégation, de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). Une attention particulière doit être portée sur la visibilité de l'offre de formation en Erea en direction des personnels chargés de l'orientation des élèves dans le premier et second degrés. Afin de garantir cette ouverture, les formations qualifiantes des Erea sont proposées dans la carte des formations et dans les brochures d'information pour l'orientation via l'ONISEP notamment.

Pour les Erea/LEA, l'IA-Dasen recueille l'avis de la commission départementale de l'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) et l'accord des parents ou du représentant légal.

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles proposées, l'admission repose sur un dossier de candidature unique. Ce dossier rassemble les éléments relatifs à la scolarité de l'élève, son profil, les différents avis des professionnels concernés par la situation, les motivations de la demande et selon la prise en compte de critères nationaux dans l'ordre énoncé ci-dessous :

a) critères scolaires : élèves à besoins éducatifs particuliers (élèves en grande difficulté scolaire, élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.). Tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille ;

b) critères sociaux : élèves issus de familles en difficultés sociales et/ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude ;

c) critères familiaux : manque de disponibilité et/ou difficultés de la famille pour accompagner l'enfant.

En outre, pourront être pris en compte les critères géographiques suivants : élèves issus de milieu rural isolé et défavorisé, de l'éducation prioritaire et des quartiers prioritaires de la politique de la ville et, élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité) notamment quand celle-ci est rare.

L'orientation en Erea/LEA relève également des dispositions des articles D. 351-5, 6 et 7 du code de l'éducation relatives au parcours de formation des élèves présentant un handicap. Dans ce cadre c'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles, qui notifie l'orientation.

■ Pré-orientation en fin de la deuxième année du cycle de consolidation (CM2)

Lorsque le conseil des maîtres décide de proposer une orientation vers un Erea, les représentants légaux sont reçus pour être informés et donner leur avis sur cette proposition.

Le directeur d'école transmet ensuite les éléments du dossier à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé d'une circonscription du 1er degré. Ce dernier formule un avis à destination de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA), qui propose la pré-orientation après examen de la situation de l'élève.

Pour les élèves qui bénéficient d'une pré-orientation en Segpa, le dossier constitué en classe de CM2 doit être complété par les travaux et les bulletins scolaires de l'élève, et peut être enrichi de nouveaux éléments établis par le psychologue de l'éducation nationale du collège.

En cas de refus des représentants légaux pour une pré-orientation vers les enseignements adaptés du second degré, le passage en classe de sixième ordinaire est appliqué.

■ Orientation en Erea au cours de la scolarité au collège

De préférence à la fin de la troisième année du cycle de consolidation (sixième) mais aussi tout au long du cycle des approfondissements (classes de 5ème, de 4ème et de 3ème), lorsque les difficultés de l'élève sont telles qu'elles risquent de ne pouvoir être résolues par un dispositif d'aide et d'autant plus si elles sont associées à un besoin d'accompagnement spécifique assuré par l'internat éducatif, le conseil de classe peut proposer une orientation vers un établissement d'enseignement régional :

- avant le conseil de classe du deuxième trimestre, les représentants légaux sont avisés par le chef d'établissement de l'éventualité d'une orientation vers les enseignements adaptés du second degré ainsi que des objectifs et des conditions de déroulement de ces enseignements ;

- lors du conseil de classe du deuxième trimestre, si l'équipe pédagogique envisage de proposer une orientation vers les enseignements adaptés, les représentants légaux sont reçus par le chef d'établissement pour être informés de cette proposition d'orientation afin qu'ils puissent donner leur accord. Le chef d'établissement transmet ensuite les éléments du dossier à la CDOEA. Cette commission propose, après examen de la situation de l'élève, l'orientation vers les enseignements adaptés ;

- lorsque la proposition d'orientation n'obtient pas l'accord des représentants légaux de l'élève, l'élève poursuit sa scolarité en classe de collège ordinaire. Il bénéficie alors des dispositions du décret du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves.

Lorsque la famille est favorable, le dossier d'orientation est constitué en tenant compte de la procédure d'orientation adaptée (CDOEA).

En application des dispositions de l'article L. 351-1 du code de l'éducation, les établissements d'enseignement régionaux scolarisent également les élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation et ont fait l'objet d'une décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles.

Dans le cas où le département ne dispose pas d'un Erea, le dossier d'orientation de la CDOEA est transmis au conseiller technique ASH auprès du recteur afin qu'une affectation puisse être effectuée dans un Erea de l'académie.

■ Éléments constitutifs du dossier soumis à l'examen de la commission

Le dossier soumis à l'examen de la commission est constitué des éléments suivants :

- la proposition du conseil des maîtres de l'école ou la décision du conseil de classe qui comporte les éléments de nature à justifier la demande d'orientation, en particulier les données d'évaluation de la maîtrise des éléments définis dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, une analyse de l'évolution de l'élève portant au moins sur les deux dernières années ainsi qu'une fiche décrivant son parcours scolaire ;

- le bilan psychologique, réalisé par un psychologue de l'éducation nationale, étayé par des évaluations psychométriques, si cela s'avère nécessaire ;

- lorsqu'un internat est envisagé pour répondre à un besoin éducatif spécifique, une évaluation sociale rédigée par l'assistante du service social de l'éducation nationale/de l'établissement ;

- l'accord, l'opposition de la famille à cette orientation ou l'indication d'une absence de réponse.

La teneur des débats et certaines pièces du dossier (bilan psychologique, évaluation sociale) doivent demeurer confidentielles.

Les représentants légaux sont avertis de la transmission du dossier à la CDOEA et invités à faire connaître tous les éléments qui leur paraîtraient utiles à la commission dont l'adresse leur est précisée.

Dans un souci d'harmonisation, l'IA-Dasen peut mettre en place, sous son autorité, des sous-commissions dont la présidence est assurée par un inspecteur chargé du premier degré qui ne peut pas être un des inspecteurs responsables des circonscriptions concernées. Les sous-commissions instruisent les dossiers des élèves et soumettent un avis motivé à la commission départementale d'orientation chargée de transmettre un avis définitif à l'IA-Dasen.

4. Organisation pédagogique

Chaque établissement s'engage dans la mise en œuvre d'une organisation pédagogique fondée sur les axes suivants :

- **un projet d'établissement** mobilisant l'ensemble des personnels, plaçant comme première priorité la réussite scolaire, doté d'indicateurs de suivi et comprenant un volet vie scolaire ;
- **un internat réorganisé** qui permettra aux enseignants d'accompagner davantage les élèves dans leur scolarité ;
- **une politique d'adaptation pédagogique mobilisant tous les enseignants sur les temps de classe et sous des formes déterminées en équipe** ;
- **un fonctionnement ouvert de l'établissement** avec l'élaboration et la conduite de projets sportifs, artistiques et culturels, internationaux de qualité y compris avec les structures extérieures.

5. Organisation de la formation professionnelle

Les formations dispensées dans ces établissements sont organisées en référence aux enseignements du lycée professionnel. Elles permettent d'acquérir a minima une qualification au moins de niveau V. La diversification des stratégies pédagogiques mises en œuvre, l'adaptation des enseignements (différenciation, individualisation, soutien) constituent les caractéristiques des Erea/LEA.

L'enseignement de toutes les disciplines entrant dans la préparation du diplôme est assuré. À cette fin, le directeur peut faire appel aux compétences et ressources des établissements du bassin de formation auquel il appartient. Les référentiels et les programmes des formations suivies sont pris en compte dans leur intégralité.

Les modalités d'accès se font à partir des critères d'affectation liées à Affelnet en fonction des formations proposées et du nombre de places. Les modalités de droit commun s'appliquent

Fonctionnement en réseaux

Afin d'assurer au mieux une formation dont la visée est le plus souvent professionnelle, les Erea/LEA doivent développer le fonctionnement en réseau d'établissements afin de diversifier les formations proposées et les équipements en fonction de la carte régionale des formations.

Pour renforcer la qualification des élèves, les formations initiales peuvent être complétées par des formations ou mentions complémentaires à certains diplômes professionnels.

À ce titre, les Erea/LEA s'inscrivent totalement dans le réseau des établissements de formation professionnelle initiale et continue (lycée professionnel, centre de formation d'apprentis, groupement d'établissements [Greta], etc.).

6. Les personnels

Les missions des directeurs, chefs d'établissement

Personnels de direction, ils participent à l'encadrement du système éducatif et aux actions d'éducation ; leurs compétences sont régies par les articles R. 421-8 à R. 421-13 du code de l'éducation et leur statut est fixé par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001.

Ils sont titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS).

Tous les personnels affectés au sein de ces établissements sont placés sous l'autorité du chef d'établissement.

Les missions du conseiller principal d'éducation (CPE)

Fondant son action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, le conseiller principal d'éducation participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative portée par le projet de l'établissement et au suivi pédagogique et éducatif des élèves. Il est responsable de la gestion du service de la vie scolaire et anime l'équipe des AED.

Les missions des enseignants d'enseignement général

Au sein de ces établissements, les enseignants assurent une mission essentielle d'enseignement, laquelle, compte tenu de la spécificité des besoins des publics accueillis, intègre une part d'accompagnement pédagogique et éducatif.

Le service des enseignants au sens du I de l'article 2 du décret n° 2014-940 comprend :

- les activités d'enseignement en classe ;
- les activités de fin d'après-midi jusqu'au repas du soir (19 h 00) ;
- les enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- les activités encadrées du mercredi après-midi ;

et, le cas échéant, l'encadrement de projets dont certaines réalisations peuvent se dérouler en soirée.

Les enseignants répondent aux besoins spécifiques des élèves par les méthodes pédagogiques relevant de l'enseignement adapté. Ils concourent ainsi à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap et sont amenés à participer, autant que de besoin, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

Avec toute la souplesse requise dans une démarche d'adaptation, ils organisent leur action à partir des programmes afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils participent à leur formation générale par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs. Ils suivent également les élèves dans les périodes de stage avec les PLP.

L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques. Cette adaptation favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogiques et propose aux élèves des pratiques de

projets ambitieux, notamment avec les EPI au niveau du collège et un haut niveau d'exigence en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture tout au long de la scolarité. L'enseignement général est dispensé dans des divisions qui ne dépassent pas 16 élèves.

Les enseignants participent aux deux heures hebdomadaires de réunion et de synthèse arrêtées par le directeur. Référents pour la gestion des projets individualisés de formation des élèves, les enseignants aident à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel de l'élève. Dans le cadre de l'internat, ils ont un rôle pédagogique et éducatif essentiel. Dans le prolongement des temps d'enseignement en classe, ils proposent aux élèves jusqu'au repas du soir et le mercredi des apprentissages sous forme d'activités, culturelles, sportives et artistiques. Ils accompagnent également les apprentissages et les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle. L'encadrement pédagogique et éducatif des internes est, pour un enseignant, de 8 élèves.

À titre transitoire, la surveillance des nuitées peut être prise en charge de manière exceptionnelle par des enseignants déjà engagés sur ces missions. Ces fonctions s'exercent alors dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires prévue sur la base du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature.

Les missions des professeurs des lycées professionnels

Les enseignants chargés de la formation professionnelle doivent tout mettre en œuvre pédagogiquement en matière de suivi personnalisé afin de garantir le parcours professionnel des élèves qui arrivent avec des acquis parfois insuffisants et/ou un projet de formation non stabilisé. L'objectif à atteindre est, a minima la qualification professionnelle de niveau V et les passerelles favorisant les poursuites d'études vers un bac pro.

La préparation de la période de formation en milieu professionnel, phase déterminante pour la qualité des périodes de formation en milieu professionnel, doit s'entendre comme une activité spécifique conduite avec les élèves. Elle nécessite un dialogue avec l'organisme d'accueil. Elle suppose de la part des équipes et des établissements une mobilisation auprès des élèves et un rôle de conseil auprès des organismes d'accueil.

L'enseignement professionnel est dispensé dans le cadre de groupes qui ne doivent pas dépasser huit élèves.

Les missions des assistants d'éducation

Les assistants d'éducation sont recrutés dans les établissements scolaires « pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative, fonction en lien avec le projet d'établissement, notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves [...] » (Extrait de l'article 1 de la loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 - J.O. du 2 mai 2003).

Afin de répondre aux besoins des publics accueillis et au projet de l'établissement, lors du recrutement, le chef d'établissement prend en compte l'expérience professionnelle, la motivation et le projet professionnel du candidat.

En application de l'article 6 du décret du 6 juin 2003, les assistants d'éducation suivent une formation d'adaptation à l'emploi, incluse dans le temps de service effectif, dans les conditions fixées par l'autorité qui les recrute. La formation à l'emploi constitue un élément important du dispositif, notamment pour les assistants d'éducation amenés à exercer des missions d'encadrement spécifiques, telles que des fonctions en internat. Elle doit être organisée par les académies le plus tôt possible après la prise de fonction des assistants d'éducation.

Les assistants d'éducation participent également à l'accompagnement des élèves internes et plus particulièrement à la surveillance des nuitées dans le souci permanent d'une école bienveillante.

Les services d'accompagnement éducatif apparaissent dans l'emploi du temps de chaque assistant d'éducation et font l'objet d'une fiche de poste établie entre ces personnels et le chef d'établissement.

L'encadrement éducatif est de huit élèves pour un assistant d'éducation en dehors des nuitées et de 25 élèves durant les temps de demi-pension et les nuitées.

Afin de garantir la qualité de l'accueil au sein de l'internat, une attention particulière sera portée à la transmission d'informations relatives aux premières difficultés des élèves, à des incidents éventuels. Dans cette perspective, un temps de travail est organisé par les équipes pédagogiques et figure dans l'emploi du temps.

7. Un pilotage renforcé

Afin de réduire les disparités entre les établissements, la nécessité d'un pilotage renforcé s'impose. Ce pilotage doit s'opérer à tous les niveaux (national, académique, et au sein des établissements).

Un tableau de bord harmonisé permettra de caractériser ces évolutions au plan local, académique et national.

Pilotage au niveau national

Le pilotage national prend la forme d'une animation de réseau en se basant notamment sur les indicateurs suivants :

- le taux d'inscription et de présentation aux examens (DNB-CFG-CAP- Bac pro) ;
- le taux de réussite (DNB-CFG-CAP- Bac pro) ;
- la proportion d'élèves en situation de décrochage ;
- le nombre d'élèves bénéficiant d'un étalement de leur scolarité (ex. : CAP en trois ans) ;
- le taux d'élèves poursuivant leurs études après le niveau V.

Des séminaires réguliers sont organisés et inscrits au plan national de formation (PNF).

Pilotage au niveau académique

Le recteur d'académie veille à la concertation nécessaire entre les établissements et à l'élaboration de la carte des

formations en fonction des besoins de chaque bassin de formation et aux coopérations entre établissements au sein d'un réseau.

Il désigne un référent académique chargé du suivi de ces établissements.

Une attention particulière sera portée à la formation des enseignants et à la stabilité des équipes. On facilitera l'accès à la formation ainsi qu'aux modules d'initiative nationale du CAPPEI des enseignants exerçant au sein de ces établissements notamment pour les professeurs de lycée professionnel ou pour les CPE.

Les enseignants, professeurs des écoles, professeurs de collège et lycée et professeurs de lycée professionnel ont vocation, à terme, à être titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Les partenariats établis entre les collectivités territoriales compétentes et l'autorité académique permettent, le cas échéant, d'envisager les évolutions nécessaires des plateaux techniques des Erea/LEA mais également la modernisation des internats, les financements des projets éducatifs pour mieux répondre aux besoins des élèves. Par ailleurs, des actions de valorisation des Erea seront conduites pour faire connaître leurs spécificités, leurs réalisations, en communiquant sur les réussites des élèves, par exemple par l'organisation de cérémonies de remise des diplômes. Les corps d'inspection (IENASH, IEN chargés du premier degré, IEN chargés de l'enseignement technique, IA-IPR) apportent l'accompagnement et l'expertise permettant aux chefs d'établissement de procéder à l'évaluation du fonctionnement de leur établissement.

Pilotage au niveau des établissements

Les missions de formation, d'éducation, d'orientation et de suivi pour les élèves les plus en difficulté s'inscrivent dans la politique de ces établissements, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Celui-ci veille à ce que les conditions d'un fonctionnement inclusif soient inscrites dans le projet de l'établissement, notamment par des conventions avec des établissements en milieu ordinaire, aussi bien pour ce qui concerne les accompagnements pédagogiques qu'éducatifs des élèves. À partir des outils d'aide au pilotage, notamment les indicateurs du climat scolaire et la stabilité des équipes dans le poste, le chef d'établissement établit un diagnostic permettant d'identifier les besoins de l'établissement.

La circulaire n° 95-127 du 17 mai 1995 relative aux établissements régionaux d'enseignement adapté est abrogée. La mise en œuvre de l'ensemble des dispositions inscrites dans la présente circulaire est effective à la rentrée 2018.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat séries ES et L

Épreuve facultative d'informatique et création numérique en série ES et L à compter de la session 2018

NOR : MENE1710089N

note de service n° 2017-062 du 10-4-2017

MENESR - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseurs ; aux professeurs

Évaluation en fin d'année

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve facultative d'informatique et création numérique a pour objectif d'évaluer les acquis et aptitudes du candidat (notions informatiques élémentaires, manipulations logicielles, enjeux épistémologiques ou sociétaux, etc.) en lien avec le programme du cycle terminal (cf. arrêté du 16 juin 2016 paru au BOEN n° 29 du 21 juillet 2016). Elle consiste en la présentation d'un projet de création numérique réalisé collectivement par un groupe d'élèves.

Modalités de l'évaluation

Cette évaluation se déroule pendant le temps scolaire dans l'établissement de formation du candidat et dans une salle munie d'un dispositif technique relié au réseau et permettant la projection de documents informatiques.

L'évaluation est réalisée par une commission composée de deux enseignants dont un, au moins, aura suivi et formé l'élève pendant l'année.

À la date fixée par le ou par les professeurs chargés de l'enseignement facultatif informatique et création numérique, les candidats se présentent à l'épreuve munis d'un « dossier-projet » (de 10 pages au maximum et sous forme imprimée ou, de préférence, enregistré sur un support numérique) qu'ils ont élaboré en commun. Celui-ci sert uniquement de base à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

Structure de l'épreuve

Durée (modulable selon la taille du groupe, sur la base de 15 minutes par candidat).

L'épreuve est composée de deux parties qui se déroulent consécutivement. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve consiste en une soutenance orale qui se décompose en deux temps :

- dans un premier temps, le groupe de candidats (ou le candidat) présente le projet de création numérique réalisé (durée maximale : 10 min par candidat) ;
- dans un second temps, un entretien avec les deux membres de la commission permet d'interroger chaque candidat sur sa contribution personnelle au projet (durée maximale : 5 min par candidat).

Déroulement de l'épreuve

Les candidats effectuent tout d'abord, une présentation orale de leur projet, d'une durée maximale de 10 minutes chacun, pendant laquelle ils ne sont pas interrompus par les membres de la commission, mais durant laquelle ils peuvent prendre successivement la parole.

La présentation du projet est structurée de façon à mettre en évidence :

- le but visé et les méthodes et techniques informatiques choisies pour atteindre ce but ;
- la démarche de projet qui a conduit au résultat tel qu'il est présenté ;
- la dimension collaborative du projet liée au travail en équipe ;
- les enjeux sociaux, économiques ou culturels associés à la création numérique présentée ;
- l'originalité de la création numérique présentée par rapport à certaines formes traditionnelles de création.

À l'issue de la présentation, l'entretien avec chaque candidat permet d'approfondir certains aspects de cette dernière.

Candidats individuels et des établissements privés hors contrat

Les candidats sont évalués à partir de la présentation d'un projet réalisé individuellement. L'épreuve orale, d'une durée de 15 minutes maximum, porte sur les objectifs figurant dans le programme de l'enseignement facultatif informatique et création numérique et s'organise suivant les mêmes modalités que les candidats sous statut scolaire.

En vue de cette épreuve, le candidat constitue un dossier composé de dix pages maximum et remet son dossier au plus tard huit jours avant la date de l'épreuve, au centre d'examen qui lui est indiqué par le recteur d'académie. Il atteste sur l'honneur qu'il en est l'auteur.

Compétences évaluées lors de l'épreuve facultative informatique et création numérique

L'épreuve facultative informatique et création numérique permet d'évaluer les cinq compétences suivantes :

- concevoir et définir un projet de création numérique ;
- collaborer dans la création d'un projet numérique ;
- défendre à l'écrit ou à l'oral une réalisation numérique ;
- envisager la dimension sociétale d'un projet numérique et de sa réalisation ;
- confronter une création numérique aux formes traditionnelles de création auxquelles elle fait écho.

L'évaluation de cette épreuve résulte d'une appréciation globale de ces compétences.

La note sur 20 se décompose de la manière suivante selon les deux parties de l'épreuve :

- première partie : présentation du projet de création numérique (12 points) ;
- deuxième partie : entretien avec le candidat sur sa contribution personnelle au projet (8 points).

Fait le 10 avril 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Personnels

Nomination

Représentants du personnel et de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires affectés dans les services centraux du MENESR : modification

NOR : MENA1700259A
arrêté du 28-3-2017
MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié, notamment article 1-2 ; arrêté du 23-6-2008 modifié ; arrêté du 9-9-2014 ; arrêté du 11-6-2015 modifié ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 11 juin 2015 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit

Représentants titulaires :

Au lieu de :

Laurence Pinson - Secrétaire générale du haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Lire :

Nelly Dupin - Secrétaire générale du haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Marie-Hélène Granier-Fauquet - Chef de service, adjointe à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Lire :

Monsieur Frédéric Forest - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Au lieu de :

Éric Bernet - Chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la direction générale de la recherche et de l'innovation

Lire :

Thierry Bergeonneau - Chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la direction générale de la recherche et de l'innovation

Au lieu de :

Florence Boisliveau - Chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations

Lire :

Monsieur Pascal Jorland - Chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations.

Article 2 - L'article 2 du même arrêté est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants suppléants :

Deuxième collège :

Au lieu de :

Stanislas Maillard

Lire :

Jean-Renaud Daclin.

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Paris, le 28 mars 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Personnels

Titularisation

Personnels de direction

NOR : MENH1708839N

note de service n° 2017-071 du 14-4-2017

MENESR - DGRH E2-3

Références : art. 9 du décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié ; art. 5 du décret n° 2012-932 du 1-8-2012 ; circulaire n° 2016-004 du 3-2-2016

La présente note de service a pour objet de préciser **les modalités de gestion académiques et ministérielles ainsi que le calendrier de la titularisation des personnels de direction recrutés par la voie des concours et de la liste d'aptitude au 1er septembre 2016.**

La titularisation des personnels de direction stagiaires revêt une importance particulière pour l'institution car elle valide l'entrée dans un nouveau corps et inscrit dans la durée le recrutement initié lors du concours ou de l'inscription sur la liste d'aptitude.

Elle constitue également pour les personnels une étape essentielle dans le déroulement de leur carrière en consacrant leur engagement dans les fonctions de personnel de direction.

Il convient donc d'évaluer si les compétences attendues pour l'exercice de l'ensemble des responsabilités attachées au corps ont été acquises.

L'article 5 du décret n° 2012-932 du 1er août 2012 modifiant le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 définit les compétences dévolues respectivement aux recteurs et au ministre de l'éducation nationale.

Ainsi, les recteurs disposent de la compétence de titularisation ou non titularisation dans le corps des personnels de direction après consultation de la commission administrative paritaire académique.

Dans l'hypothèse d'un refus de titularisation, le ministre chargé de l'éducation nationale est compétent en ce qui concerne le renouvellement ou le non-renouvellement de stage après consultation de la commission administrative paritaire nationale.

1 - Les compétences du recteur

I-1 La titularisation

Les propositions de titularisation doivent s'appuyer sur un rapport qui prend en considération les éléments fournis par le chef d'établissement d'affectation (CEA), l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional établissements et vie scolaire (IA-IPR EVS), l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (Dafpe) au regard du déroulement du parcours de formation de l'intéressé.

La fiche figurant en annexe I vous permettra de formaliser individuellement vos propositions de titularisation qui seront soumises à **l'avis de la commission administrative paritaire académique.**

Après réunion de la commission administrative paritaire académique, **vous devrez notifier aux intéressés vos décisions de titularisation**, à savoir un arrêté individuel portant titularisation dans le corps des personnels de direction pour chaque stagiaire concerné.

Je précise par ailleurs que **le classement** dans le corps des personnels de direction intervient dès la nomination, la titularisation n'entraînant pas un nouveau classement.

I-2 La non-titularisation

Avant de formuler **une proposition de non-titularisation**, vous ferez savoir au personnel stagiaire **au cours d'un entretien** que sa manière de servir ne donne pas satisfaction.

Vous l'informerez de la proposition que vous envisagez et des éléments sur lesquels elle est fondée. **Vous lui communiquerez votre rapport ainsi que toutes les pièces afférentes afin qu'il les contresigne pour attester qu'il en a pris connaissance.**

J'insiste sur le respect de la procédure concernant vos propositions de non-titularisation : votre rapport devra être motivé et documenté. **Le respect du principe du contradictoire conditionne la légalité de la procédure et de la décision qui sera prise par la suite.**

Vous veillerez particulièrement à faire apparaître les observations et les conseils prodigués au stagiaire dans votre rapport afin que toute proposition de non-titularisation repose sur des faits matériellement constatés.

La fiche figurant en annexe I vous permettra de formaliser individuellement vos propositions de non-titularisation qui seront soumises à **l'avis de la commission administrative paritaire académique** dans les mêmes conditions

qu'indiquées précédemment.

À la suite de la commission administrative paritaire académique, **vous devrez notifier aux intéressés vos décisions de non-titularisation**, à savoir un courrier motivant le refus de titularisation et mentionnant les voies et délais de recours envoyé par lettre recommandée avec avis de réception. Pour ce faire, la lettre-type figurant en annexe II pourra vous servir de modèle.

I-3 La titularisation ou non-titularisation différée

Relèvent également de votre compétence, **les agents en prolongation de stage en raison de congés** faisant l'objet d'une titularisation ou d'une non-titularisation différée dans le respect des procédures énoncées aux points 1-1 et 1-2 de la présente note.

Je vous rappelle à ce titre que :

- 1°) l'article 26 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires prévoit que le total des congés rémunérés de toute nature accordés aux stagiaires en sus du congé annuel ne peut être pris en compte comme temps de stage que pour un dixième de la durée globale de celui-ci soit 36 jours ;
- 2°) dans les cas de congé de maternité ou d'adoption ou de paternité, la titularisation prend effet à la date de la fin de la durée statutaire du stage compte non tenu de la prolongation imputable à ce congé
- 3°) les congés supplémentaires accordés sur prescription médicale en cas d'état pathologique résultant de la grossesse ou de l'accouchement (deux semaines avant la date de début du congé prénatal et quatre semaines après la fin du congé postnatal) doivent être considérés comme des congés de maternité (et non de maladie).

2 - Les compétences du ministre

Il est de la compétence du ministre, après avis de la commission administrative paritaire nationale qui se réunira le 12 juillet 2017, d'autoriser ou de refuser le renouvellement de stage.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir indiquer, dans l'annexe I relative aux personnels faisant l'objet d'une décision de non-titularisation, les éléments qui pourraient être pris en compte pour un renouvellement de stage éventuel.

Je vous rappelle par ailleurs qu'afin de garantir les meilleures conditions de renouvellement de stage, un changement d'établissement peut être envisagé. Par conséquent, et conformément au 2ème alinéa de l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 modifié, il vous appartiendra de décider, le cas échéant, d'une nouvelle affectation au mieux de l'intérêt du stagiaire et du service. Vous devrez donc, dans la mesure du possible, tenir compte de ces situations dans l'élaboration de votre projet de mobilité sur les postes de chef d'établissement adjoint. À ce titre, je vous informe qu'en cas de changement d'affectation, les postes occupés par les stagiaires non titularisés seront considérés comme vacants et pourront être proposés à des personnels nouvellement recrutés.

3 - Documents à transmettre et calendrier

Pour l'ensemble des personnels de direction stagiaires, je vous demande de bien vouloir joindre dans l'application Sirhen, **avant le 19 mai 2017**, l'annexe I dûment renseignée et signée par l'intéressé, ainsi que les différents rapports établis par le CEA, l'IA-IPR EVS et l'IA-Dasen. Si le Dapfe émet un avis, je vous prie de bien vouloir le scanner dans la même pièce jointe que celui du recteur.

Pour les personnels faisant l'objet d'une décision de non-titularisation, vous voudrez bien transmettre également dans l'application Sirhen une copie du courrier motivant le refus de titularisation et mentionnant les voies et délais de recours envoyé par lettre recommandée avec avis de réception contresigné par l'intéressé/e.

En vue d'une présentation en commission administrative paritaire nationale, je vous demande de bien vouloir adresser **l'enquête jointe en annexe III ainsi que le procès-verbal de la commission administrative paritaire académique par courriel (titularisation.perdir@education.gouv.fr) pour le 19 mai 2017 au plus tard.**

Vous veillerez à réunir la commission administrative paritaire académique à une date vous permettant de respecter ce délai.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Annexe 1

☞ Titularisation des personnels de direction - proposition du recteur - Année 2017

Annexe 2

☞ Modèle de lettre-type pour le refus de titularisation dans le corps des personnels de direction

Annexe 3

■ Bilan statistique 2017 de la titularisation des personnels de direction stagiaires

Annexe 1 - Titularisation des personnels de direction - Proposition du recteur - Année 2017

Académie :

Nom :

Prénom :

Grade :

Emploi :

Établissement d'affectation :

Date de début de stage :

Date prévue de fin de stage :

Total des congés :

Motivation de la proposition du recteur :

Proposition du recteur :

Proposition de titularisation : OUI NON

En cas de proposition de non-titularisation, précisez les éléments favorables à un éventuel renouvellement de stage :

Date :

Signature du recteur :

Vu et pris connaissance par l'intéressé/e

Date :

Signature de l'intéressé/e :

Annexe 2

Modèle de lettre-type pour le refus de titularisation dans le corps des personnels de direction

Le recteur

à

Madame / Monsieur Nom Prénom
Principal/e adjoint/e au collègue
Proviseur/e adjoint/e au lycée

Objet : non-titularisation dans le corps des personnels de direction

Lauréat du concours de recrutement des personnels de direction de 1^{ère} / 2^{ème} classe session 2016 ou recruté/e par voie de liste d'aptitude au titre de l'année 2016 vous avez été nommé/e dans les fonctions de principal/e adjoint/e / proviseur/e adjoint/e au collège / lycée ---- à ----.

Au terme de votre stage et après consultation de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des personnels de direction, j'ai décidé de ne pas vous titulariser dans le corps des personnels de direction.

Ma décision s'appuie notamment sur les rapports détaillés du directeur académique des services de l'éducation nationale du ---- et/ou de l'inspecteur pédagogique régional établissements et vie scolaire qui font état de ---- (motiver la décision).

Fait à _____, le

Vu et pris connaissance le

Signature du recteur

Signature de l'intéressé/e :

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,

- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

Annexe 3 – Bilan statistique 2017 de la titularisation des personnels de direction stagiaires

Académie :

| | Concours 2016 1 ^{re} classe | Concours 2016 2 ^e classe | Total Concours 2016 | Liste d'aptitude 2016 | Total des stagiaires recrutés au 1 ^{er} septembre 2016 |
|--|---|--|---------------------|-----------------------|---|
| Nombre total de nominations de stagiaires au 1 ^{er} septembre 2016 | | | | | |
| Dont nombre de stagiaires en renouvellement de stage au 1 ^{er} septembre 2016 | | | | | |
| Nombre total de stagiaires titularisés au 1^{er} septembre 2017 | | | | | |
| Dont nombre de stagiaires en renouvellement de stage titularisés au 1 ^{er} septembre 2017 | | | | | |
| Nombre de stagiaires non-titularisés au 1^{er} septembre 2017 | | | | | |
| Dont nombre de stagiaires en renouvellement de stage non-titularisés au 1 ^{er} septembre 2017 | | | | | |
| Nombre de démissions* | | | | | |
| Nombre de stagiaires en prolongation de stage qui ont été titularisés* | | | | | |
| Nombre de stagiaires en prolongation de stage qui n'ont pas été titularisés* | | | | | |
| Nombre de stagiaires en prolongation de stage en attente de titularisation** | | | | | |

* Veuillez indiquer le nombre, la session de recrutement et les noms des agents concernés.

** Concerne les lauréats des concours 2016 et les listes d'aptitude 2016.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres du CHSCT ministériel de l'éducation nationale : modification

NOR : MENH1700261A

arrêté du 30-3-2017

MENESR - DGRH C1-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée ; décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2014-1560 du 22-12-2014 ; arrêté du 1-12-2011 modifié ; arrêté du 14-1-2015 ; arrêté du 27-1-2015 modifié ; demande de l'Unsa Éducation du 22-3-2017

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 27 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I - Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) éducation

En qualité de titulaire

Au lieu de : Monsieur Joël Pehau

Lire : Angelina Bled-Pastorino

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 30 mars 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'éducation nationale

NOR : MENI1708213D

décret du 10-4-2017 - J.O. du 12-4-2017

MENESR - BGIG

Par décret du Président de la République en date du 10 avril 2017, sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation nationale :

- Françoise Janier-Dubry, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (1er tour) ;
- Yves Bernabe, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (2e tour) ;
- Marena Turin-Bartier, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (3e tour) ;
- Bénédicte Abraham, maître de conférences (4e tour).

Mouvement du personnel

Nomination

Jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE1700270S

décision du 19-4-2017

MENESR - DGESCO A2

Vu code de l'éducation, notamment article D. 338-19 ; arrêté du 16-10-2016 modifié

Article 1 - Les membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France pour les classes figurant ci-dessous, sont désignés, en annexe à la présente décision.

Groupe I - Métiers de la restauration

Classe 2 : Maître d'hôtel-maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table

Classe 4 : Barman-barmaid

Groupe II - Métiers de l'alimentation

Classe 5 : Glaces, sorbets, crèmes glacées

Classe 9 : Primeurs

Classe 10 : Torrificateur-torréfactrice

Groupe III - Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classe 1 : Charpente construction bois

Classe 10 : Mosaïque d'art

Classe 11 : Métiers de la pierre-option 1 : taille de pierre, option 2 : ciment et ciment-pierre

Classe 13 : Peinture d'intérieur et peinture décors-option 1 : peinture d'intérieur, option 2 : peinture décors

Classe 15 : Métallerie-serrurerie, option 1 métallerie, option 2 : serrurerie

Classe 16 : Ferronnerie d'art

Classe 18 : Solier-solière

Classe 19 : Métiers de la piscine, option 1 : réalisation, option 2 : application de membrane armée, option 3 : maintenance et service

Groupe IV - Métiers de l'habitation-textile/cuir

Classe 2 : Peinture sur soie

Classe 4 : Impressions sur tissus, option 1 : velours au sabre, option 2 : en équipe

Classe 6 : Restauration en tapis tapisserie, option 1 tapis, option 2 : tapisserie

Classe 7 : Nettoyage apprêtage, teinturerie

Classe 9 : Sellerie

Groupe V - Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classe 1 : Ébénisterie

Classe 2 : Menuiserie en sièges

Classe 3 : Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois

Classe 4 : Sculpture sur bois

Classe 5 : Restauration de mobilier

Classe 7 : Tapisserie d'ameublement

Classe 10 : Tonnellerie, option 1 : grande tonnellerie, option 2 : petite tonnellerie de luxe

Classe 11 : Vannerie, option 1 : vannerie osier, option 2 : vannerie rotin

Classe 13 : Laque traditionnelle

Groupe VI - Métiers des métaux

Classe 2 : Bronze d'ornement, option 1 : Ciselure, option 2 : Monture, option 3 : Tournure

Classe 4 : Dinanderie d'art

Groupe VII - Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classe 3 : Réparateur-réparatrice carrosserie auto

Classe 4 : Soudage manuel des métaux

Classe 5 : Outillage prototypage mécanique

Classe 9 : Art et techniques des matériaux de synthèse

Classe 13 : Métiers du service à l'énergie

Classe 14 : Peinture automobile

Classe 15 : Frigoriste

Groupe VIII - Métiers de la terre et du verre

Classe 1 : Modelleur-modeleuse sur porcelaine

Classe 2 : Décoration sur porcelaine

Classe 3 : Décoration sur faïence

Classe 4 : Verrerie-cristallerie, option 1 : verre à chaud, gobeletterie, option 2 : verre à chaud, assortiment, option 3 : verre à chaud, presse-papier, option 4 : verre à froid, gravure traditionnelle, option 5 : verre à froid, taille traditionnelle, option 6 : verre à froid, gravure-sculpture

Classe 5 : Vitraux d'art- option 1 : maquettiste, cartonnier-cartonnière, option 2 : peintre sur verre, restaurateur-restauratrice, option 3 : coupeur, sertisseur, traceur, coupeuse sertisseuse traceuse

Classe 6 : Santons, option 1 : santons d'argile, option 2 : santons habillés

Groupe IX - Métiers du vêtement

Classe 1 : Modiste

Classe 3 : Pelleterie fourrure

Groupe X - Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classe 2 : Broderie main- option 1 : Beauvais, option 2 : Ajourage, option 3 : Broderie couleur, option 4 : Broderie blanche, option 5 : Broderie or, option 6 : Broderie haute couture

Classe 4 : Chaussures-option 1 : Botterie (homme/dame), option 2 : Podo-orthèse

Groupe XII - Métiers des techniques de précision

Classe 1 : Coutellerie, option 1 : ciselier-ciselière, option 2 : couteau de chasse, option 3 : couteau de poche, option 4 : couteau de table, option 5 : coutellerie professionnelle

Classe 3 : Lunetterie

Classe 4 : Prothèse dentaire

Classe 5 : Horloger restaurateur-horlogère restauratrice

Classe 6 : Armurier-armurière- option 1 : armurier basculeur-armurière basculeur, option 2 : armurier monteur à bois-armurière monteur à bois, option 3 : armurier-équipeur, armurière- équipeur, option 4 : armurier graveur décorateur-armurière graveuse décoratrice

Groupe XIV - Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classe 4 : Graphisme

Classe 7 : Calligraphie

Classe 10 : Métiers de l'image animée, option 1 : métiers de l'image, option 2 : métiers du son, option 3 : métiers du montage et de la post production, option 4 : métiers de l'ingénierie et de l'exploitation audiovisuelle, option 5 : métiers de la gestion de production audiovisuelle

Groupe XVII - Métiers du commerce, des services et de l'hôtellerie

Classe 1 : Actions commerciales en optique lunetterie

Classe 2 : Gouvernant-gouvernante des services hôteliers

Classe 4 : Technico-commercial conseil en solutions d'efficacité énergétique

Classe 5 : Technico-commercial en solutions sanitaires ou énergétiques, option 1 : solutions sanitaires, option 2 : solutions énergétiques

Classe 7 : Conseil expertise en sécurité alimentaire

Classe 8 : Taxidermie

Classe 9 : Toilettage animalier

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Fait le 19 avril 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

■ Composition des jurys de certaines classes conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Annexe

Groupe I : Métiers de la restauration

Classe 2 : Maître d'hôtel-maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table

Gérald Louis Canfailla, président,
Madame Dominique Loiseau, vice-présidente,
Nicole Jobin, vice-présidente,
Franck Josserand, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Jean-Marie Ancher,
Éric Beaumard,
Jean-Pierre Beviere,
Franck Bourguine, meilleur ouvrier de France,
Philippe Bourguignon,
Alain Briere,
Nicolas Brossard,
Oscar Cabalero,
Jean-Jacques Caimant,
Christian Caire,
Kévin Chambenoit, meilleur ouvrier de France,
Jean-Jacques Chauveau,
Jean Coussau,
Pierre Ferchaud,
Jean-Pierre Garnier,
Loïc Glevarec, meilleur ouvrier de France,
Denis Grandgeorges, meilleur ouvrier de France,
Nathalie Guillard,
Jean-Paul Jeunet,
Andrew Kirkby,
Werner Kuchler,
Monsieur Dominique Lagnier,
Alexandre Lechat,
Perico Legasse,
Jean-Louis Leimbacher,
François Masdevall,
Vincent Pateux,
François Pipala, meilleur ouvrier de France,
Stéphane Raimbault,
François Roboth,
Éric Rousseau,
Laurent Roussin,
Jean-Maurice Sacre,
Patrick Simiand,
Monsieur Michel Scheer, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Michel Sy,
Monsieur Emmanuel Taillandier,
Hubert Tubiana,
Éric Verdier,
Louis Villeneuve,
Alain Bazille,
Sylvain Combe,
Monsieur Dominique Coudert,
Richard Demoulin,
Jean-Pierre Dequesnes, meilleur ouvrier de France,
Patrice Ducourtil,
Hervé Fleury,

Jean-Michel Framery, meilleur ouvrier de France,
Jean-Luc Frusetta,
Gilles Galasso, meilleur ouvrier de France,
Didier Galopin, meilleur ouvrier de France,
Serge Goulaieff, meilleur ouvrier de France,
Alain Gratacap,
Didier Lasserre, meilleur ouvrier de France,
Albin Lauthelier,
Monique Le Nagard,
Pierre-Jean Lenglet,
Valérie Maes,
Bruno Morlet,
Monsieur Pascal Obrescht, meilleur ouvrier de France,
Christophe Pham Van,
Christophe Poyrault,
Mathieu Simonneau, meilleur ouvrier de France,
Hervé Tournier, meilleur ouvrier de France,
Véronique Vigne, meilleur ouvrier de France,
Jean-René Vogler,
Monsieur Michel Widehem, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Wolf.

Classe 4 : Barman-Barmaid

Guy Musart, président,
Henri Dinola, vice-président,
Stéphane Ginouves, meilleur ouvrier de France,
Christophe Davoine, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Michel Lambert,
Jean-Luc Parodi,
Monsieur Daniel Beyer,
Monsieur Johann Costet,
Arnaud Godebin,
Monsieur René Delvincourt,
Alexandre Lechat,
Monsieur Pascal Hamour,
Marc Jean,
Guillaume Haye,
Émile Chaillot,
Joseph Trotta,
Jacques Wirrmann,
Romuald Schaeffer,
Aurélie Chevais,
Christophe Bodere,
Monsieur Michel Clement,
Franck Panigata,
Monsieur Joël Guerinet,
Chantal Wittmann, meilleur ouvrier de France,
Christophe Husson,
Sophie Picaut,
Laurent Pasquier,
Monsieur André Nouilhan,
Cathy Guillot,
Monsieur Daniel Joubert.

Groupe II : Métiers de l'alimentation

Classe 5 : Glaces, sorbets, crèmes glacées

Élie Cazaussus, meilleur ouvrier de France, président,
Jean-Claude David, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Joseph Aimar, meilleur ouvrier de France,
Stéphane Auge, meilleur ouvrier de France,
Olivier Bajard, meilleur ouvrier de France,
Thierry Bamas, meilleur ouvrier de France,
Gérard-Joël Bellouet, meilleur ouvrier de France,
Yann Bris, meilleur ouvrier de France,
Gérard Cabiron, meilleur ouvrier de France,
Bruno Cordier, meilleur ouvrier de France,
Luc Debove, meilleur ouvrier de France,
Roland Del Monte, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Michel Deville, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Frédéric Deville, meilleur ouvrier de France,
Laurent Duchene, meilleur ouvrier de France,
Thierry Froissard, meilleur ouvrier de France,
Serge Granger, meilleur ouvrier de France,
Jean-Marc Guillot, meilleur ouvrier de France,
Alain Guinet, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Frédéric Hawecker, meilleur ouvrier de France,
Antoine Hepp, meilleur ouvrier de France,
Jacques Henrio, meilleur ouvrier de France,
Sylvain Herviaux, meilleur ouvrier de France,
Philippe Hiriart, meilleur ouvrier de France,
Édouard Hirsinger, meilleur ouvrier de France,
Nicolas Jordan, meilleur ouvrier de France,
Frank Kestener, meilleur ouvrier de France,
Serge Laloue, meilleur ouvrier de France,
Georges Larnicol, meilleur ouvrier de France,
Laurent Le Daniel, meilleur ouvrier de France,
Bruno Le Derf, meilleur ouvrier de France,
Guillaume Mabileau, meilleur ouvrier de France,
Nasserdine Mendi, meilleur ouvrier de France,
Ludovic Mercier, meilleur ouvrier de France,
Pierre Mirgalet, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Molines, meilleur ouvrier de France,
Gérard Moyne-Bressand, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Niau, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Joël Noyerie, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Gabriel Paillasson, meilleur ouvrier de France,
Philippe Rheau, meilleur ouvrier de France,
Philippe Rigollot, meilleur ouvrier de France,
Alain Rolancy, meilleur ouvrier de France,
Monsieur André Rosset, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Emmanuel Ryon, meilleur ouvrier de France,
Didier Stephan, meilleur ouvrier de France,
Yves Thuries, meilleur ouvrier de France,
Jean-Christophe Vitte, meilleur ouvrier de France,
David Wesmael, meilleur ouvrier de France,
Thierry Aigon,
Bruno Aim,
Monsieur Frederic Allard,
Mickaël Azouz,

Luc Balavoine,
Gérard Bannwarth,
Thierry Babilotte,
Jean-Louis Bellemans,
Arlette Bonifai,
Jean-Christophe Bouche,
Josué Bredar,
François Xavier Cathala,
Gilbert Cococcioni,
Jean-Marc Conan,
Philippe Conticini,
Laurent Corcaud,
Pierre Dagniaux,
Monsieur Dominique Douard,
Éric Elien,
Christophe Felder,
Francis Fenocchio,
Régis Ferey,
Fabien Foenix,
Yves Girard,
Patricia Gonzalez,
Thierry Hafnaoui,
Stéphane Henrio, meilleur ouvrier de France,
Karine Jouan,
Philippe Jouan,
Éric Kalinowski,
Franck Kerbirou,
Marie-Louise Kerdelo-Guibbert,
Robert Kestener,
Christophe Klein,
Gilbert Labbe,
Jean-Pierre Lallemand,
Philippe Lallemand,
Martine Lambert,
Didier Laurent,
Guy Leblanc,
Serge Le Falher,
Monsieur Manuel Lopez,
Christophe Menard,
Thierry Morin,
Etienne Prioux,
Charles Pubill,
Jean-Emile Schmitt,
Médéric Seite,
Monsieur Daniel Simonin,
Jean-Michel Tachon,
Francis Vialard,
François Servant, meilleur ouvrier de France,
Francis Viard, meilleur ouvrier de France,
Aurélie Bauche,
Pierre Bernatets,
Monsieur Morgan Bonhamy,
Hervé Dartois,
Yves Gerla,
Philippe Gottrand,
Gilles Griffon,
Hilaire Lahoz,
Monsieur Frédéric Marcotte,

Monsieur Claude Mariotti,
Gilles Roche,
Monsieur André Saffrey,
Martial Teyrasse,
Sébastien Vandebeulque.

Classe 9 : Primeurs

François Musillo, président,
Philippe Husson, vice-président,
Éric Fabre, vice-président,
Monsieur Johann Favre, meilleur ouvrier de France,
Florence Carayon, meilleur ouvrier de France
Monsieur Joël Chiaroni,
Christian Ponsoda,
Monsieur Frédéric Molinie,
Monsieur Pascal Clavier,
Didier Benac,
Clotilde Jacoulot, meilleur ouvrier de France,
Georges Daniel,
Maxime Lafranceschina, meilleur ouvrier de France,
Jean-Louis Ogier,
Yvan Riocreux-Reis,
Arnaud Magnon,
Sullivan Luc,
François Viot,
Jacques Rouchausse,
Didier Pieux,
Jérôme Tisserand,
Guy Lagache,
Brigitte Delanghe, meilleur ouvrier de France,
Roger Laroche,
Mireille Herrmann,
Laurent Benakila, meilleur ouvrier de France,
Christophe Fouet,
Catherine Botti, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Emmanuel Demange,
Hélène Kirsanoff,
Valérie Avril,
Xavier Herry,
Olivier Masbou,
Stéphane Le Flao,
Catherine Da Costa,
David Giovannuzzi,
Geneviève Bellet, meilleur ouvrier de France,
Pierre Dechamps,
Jean Francis Thiault,
Lionel Exbrayat,
Nicola Paille,
Patrick Uzan,
Denis Guillot,
Élisabeth Chartier,
Isabelle Dal Soglio,
Monsieur Dominique Monloup,
Christian Berthe,
Philippe Ruelle,
Benoît Dufresne.

Classe 10 : Torréfacteur-torréfactrice

Georges Govertchinian, président,
Albin Lauthelier, vice-président,
Jean-Jacques Leuner, vice-président,
Alexandre Bellangé,
Bertrand Bouvery,
Julien Cadet,
Stéphane Comar,
Madame Morgane Deaschner,
Monsieur Emmanuel Despierres,
Philippe Faure-Brac, meilleur ouvrier de France,
Églantine Lhoir,
Ludovic Loizon,
Patrick Masson,
Jean-Jacques Perriot,
Veda Viraswami,
Paola Wittenberger,
Thierry Millet, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Obrecht, meilleur ouvrier de France,
Norbert Prévot.

Groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classe 1 : Charpente construction bois

Éric Lasset, président,
Jean Canaguier, vice-président,
François Hibert,
Patrick Jouenne, meilleur ouvrier de France,
François Auger, meilleur ouvrier de France,
Luc Cachat-Rosset, meilleur ouvrier de France,
David Camille,
Marine Cloarec,
Guy Lot,
Pierre Thiollet.

Classe 10 : Mosaïque d'art

Maurice Simon, meilleur ouvrier de France, président,
Maryse De Stefano Andrys, vice-présidente,
Monsieur Michel Patrizio,
Serge Miroglio, meilleur ouvrier de France,
Hubert Carette,
Christian Delabre, meilleur ouvrier de France,
Chantal Demonchaux,
Karin Ljunghorn, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Patat.

Classe 11 : Métiers de la pierre, option 1 : taille de pierre, option 2 : ciment et ciment-pierre

Maurice Rossi, meilleur ouvrier de France, président,
Jean-Pierre Michel, vice-président,
Monsieur Gaël Hamon, vice-président,
Monsieur Frédéric Letoffe, vice-président,
Philippe Bourillon, meilleur ouvrier de France,
Monsieur René Denoor,
Olivier Fenaille, meilleur ouvrier de France,
Guy Lacoste,
Monsieur René Morel,
Steve Paton, meilleur ouvrier de France,
Alain Risueno, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Frédéric Couplier,
Thomas Dupont,
Jérôme Godreau, meilleur ouvrier de France,
Gérard Vallin.

Classe 13 : Peinture d'intérieur et peinture décors, option 1 : peinture d'intérieur, option 2 : peinture décors

Luc Papavoine, président,
Monsieur Dominique Prosper, vice-président,
Madame Joëlle Godefroid, meilleur ouvrier de France, vice-présidente,
Jean Paul Modrono, meilleur ouvrier de France,
Raymond Kuss, meilleur ouvrier de France,

Monsieur Michel Libberecht,
Monsieur Daniel Filipe,
Jean Pierre Jury,
Bernard Andre,
Hubert Gonet, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Dominique Aufradet,
Jean Marie Gonet, meilleur ouvrier de France,
Christian Vandamme,
Jean-Jacques Chevrier.

Classe 15 : Métallerie-serrurerie, option 1 métallerie, option 2 serrurerie

Gérard Defrance, meilleur ouvrier de France, président,
Jacques Balme, vice-président,
Robert Goubet, vice-président,
Jean Louis Gadreau,
Georges Mace,
Didier Duchene, meilleur ouvrier de France,
Robert Petavy,
Jean-Marc Schaffner,
Christophe Menage,
Ludovic Marsille, meilleur ouvrier de France,
Jérémy Thomas, meilleur ouvrier de France,
Jean Zeni,
Philippe Bachmair.

Classe 16 : Ferronnerie d'art

Gérard Defrance, meilleur ouvrier de France, président,
Jacques Balme, vice-président,
Robert Goubet, vice-président,
Jean Louis Gadreau,
Georges Mace,
Didier Duchene, meilleur ouvrier de France,
Robert Petavy,
Jean-Marc Schaffner,
Christophe Menage,
Ludovic Marsille, meilleur ouvrier de France,
Jérémy Thomas, meilleur ouvrier de France,
Jean Zeni,
Philippe Bachmair.

Classe 18 : Solier-solière

Christian Moricet, président,
Monsieur Michel Mabilat, vice-président,
Yann Riviere, vice-président,
Marc Testaud,
Benoît Hebert,
Larry Derisson,
Bertrand Richard,
Philippe Hamot, meilleur ouvrier de France.

Classe 19 : Métiers de la piscine, option 1 : réalisation, option 2 : application de membrane armée, option 3 : maintenance et service

Monsieur Daniel Bonnard, président,
Hervé Mery, vice-président,
Jean Louis Marechal, vice-président,
Monsieur Frédéric Fourriere, vice-président,
Olivier Fareneau,
Monsieur René Uebelin,
François Tissot,
Yannick Courbin,
William Couette,
Marc Tauzy,
Jean Rouffiac,
Grégory Marie, meilleur ouvrier de France,
Valérie Martinez,
Éric Duteuil,
Catherine Martin,
Gérard Catusse,
Fabrice Bienaime,
Guillaume Piquet, meilleur ouvrier de France,
Yves Marceau,
Jacques Couacault,
Olivier Grenouilleau,
François Grillard,
Nathalie Saget,
Jean François Gomez,
Jean Luc Finantz,
Monsieur René Houpert,
Jacques Salzmann,
Monsieur Joël Gagne,
Xavier Moreau,
Jacques Puisais,
Vincent Gery,
Patrick Reynaud,
Jérôme Lesourd,
Hervé Laroche,
Monsieur Pascal Inguanta,
Patrick Memin,
Cataldo Lanzalotta,
Jean Marc Canton,
Monsieur Michel Ouallet,
Gérard Hourdiane,
Yoann Laborie,
Alain Davoine,
Olivier Roux,
Francis Dorchies,
François Charman,
Charles Meunier,
Jean Luc Marchal,
Monsieur Manuel Martinez,
Didier Michelin,
Monsieur Cyril Didier,
Alexandre Gachot,
Alain Bernard.

Groupe IV : Métiers de l'habitation-textile/cuir

Classe 2 : Peinture sur soie

Lucienne Thuliez, meilleur ouvrier de France, présidente,
Anne Anne-Lan, vice-présidente,
Vincent Loiseau, meilleur ouvrier de France,
David Magrecki,
Denis Ract,
Cathy Boidard, meilleur ouvrier de France,
Lydie Ottelart.

Classe 4 : Impression sur tissus, option 1 : velours au sabre, option 2 : en équipe

Jacques Perbet, président,
Guy Raverat, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Gérard Monarque,
Thierry Foschia, meilleur ouvrier de France,
Gérard Lance.

Classe 6 : Restauration en tapis et tapisserie, option 1 : tapis, option 2 : tapisserie

Jean-Louis Mourier, président,
Pierre Chevalier, vice-président,
Marie-Jeanne Bernard,
Alexandra Brin,
Muriel Cinqpeyres,
Norbert Delarue,
Sylvie Desrondaux,
Madame Joëlle Delauney,
Marie-Pascale Guiraud,
Ali Javanbakht, meilleur ouvrier de France,
Sylvie Joly, meilleur ouvrier de France,
Melinda Jouy,
Sylvine Noisette, meilleur ouvrier de France,
Carole Saint-Cricq.

Classe 7 : Nettoyage, apprêtage, teinturerie

Corinne Pecoste, meilleur ouvrier de France, présidente,
Jocelyne Caprile, meilleur ouvrier de France, vice-présidente,
Véronique Bahurlet, meilleur ouvrier de France,
Bernard Ducerf,
Evelyne Roussotte,
Monsieur Michel Fournier,
Plamen Alexandrov,
Ghislaine Brochot,
Olivier Risse.

Classe 9 : Sellerie

Fabrice Maury, meilleur ouvrier de France, président,
Marcel Rougeot, vice-président,
Christophe Melin, vice-président,
Jean-Philippe Vanhulle,
Bruno Verite, meilleur ouvrier de France,
Vincent Chevalier, meilleur ouvrier de France,
Bruno Bacculard, meilleur ouvrier de France,
Luc Erkel, meilleur ouvrier de France,
Hervé Megevand,
Christine Robin.

Groupe V : Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classe 1 : Ébénisterie

Monsieur Camille Mainnemarre, président,
Edgard Llopis, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Monsieur Dominique Sanson, meilleur ouvrier de France,
Caroline Andrault,
Pierre Boirat,
Jean-Claude Neyton.

Classe 2 : Menuiserie en siège

Robert Jallet, président,
Alain Mangaud, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Francis Aimable, meilleur ouvrier de France,
Max Chemin,
Monsieur Michel Germon,
Monsieur Michel Hudan, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Claude Machavoine.

Classe 3 : Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois

Patrick Noble, meilleur ouvrier de France, président,
Jean-Renaud Scordia, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Georges Baudot,
Jean Paul Maignan,
Romuald Clemenceau,
Jean-Renaud Scordia, meilleur ouvrier de France,
Sébastien Best,
Yves Richard,
Patrick Perrier.

Classe 4 : Sculpture sur bois

Vincent Mouchez, président,
Patrick Blanchard, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Monsieur Pascal Arlot, meilleur ouvrier de France,
Serge Bisson,
Monsieur Pascal Boulnois, meilleur ouvrier de France,
Éric Brohan,
Thierry Chopin,
Philippe Duret meilleur ouvrier de France,
Yves Fouquet
Marcel Guignard,
Monsieur Michel Guillanton, meilleur ouvrier de France,
Anne Nicole,
Jérôme Watier meilleur ouvrier de France,
Laurent Bour.

Classe 5 : Restauration de mobilier

Pierre-Alain Le Cousin, président,
Eléonore Boscassi, meilleur ouvrier de France, vice-présidente,
Ludwig Vogelgesang, vice-président,

Monsieur Frédéric Leblanc,
Patrick Vastel,
Philippe Guerin, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Cyril Blanchon, meilleur ouvrier de France,
Isabelle Tamisier,
Alain Gueroult, meilleur ouvrier de France.

Classe 7 : Tapisserie d'ameublement

Catherine Mangou, présidente,
Lionel Hück, vice-président,
Madame Maëlle Guyomard.

Classe 10 : Tonnellerie, option 1 : grande tonnellerie, option 2 : petite tonnellerie de luxe

Didier Fesil, meilleur ouvrier de France, président,
Laurent Chastanet, vice-président,
Monsieur Dominique Millet, vice-président,
Alain Nunes,
Jean-Marie Rousseau, meilleur ouvrier de France,
Didier Reichenbach, meilleur ouvrier de France,
Jacques DAMY, meilleur ouvrier de France,
José Diaz,
Gaëtan Martos.

Classe 11 : Vannerie, option 1 : vannerie osier, option 2 : vannerie rotin

Josiane Moilleron, présidente,
Monsieur Claude Cultot, vice-président,
François Desplanches,
Christophe Romand, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Daniel Martin, meilleur ouvrier de France,
Alain Renault, meilleur ouvrier de France,
Christian Boutreau, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Dominique Petit,
Norbert Faure, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Claude Metezeau.

Classe 13 : Laque traditionnelle

Catherine Nicolas, meilleur ouvrier de France, présidente,
Laurence Vedere, vice-présidente,
Idris Fad,
Anna-Nicole Hunt,
Isabelle de Marseul, meilleur ouvrier de France,
Catherine Simoneau-Pestel,
Philippe Huyghe.

Groupe VI : Métiers des métaux

Classe 2 : Bronze d'ornement, option 1 : Ciselure, option 2 : Monture, option 3 : Tournure

Christophe Desire, meilleur ouvrier de France, président,
Arnaud Magnin, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Jean-Baptiste Bourrie,
Wiga Mikilski,
Anne-Cécile Viseux, meilleur ouvrier de France,
Maurice Favard,
Céline Falbert,
François Lunardi,
Yann Letellier,
Wilfried Laine,
Guillaume Estrade, meilleur ouvrier de France.

Classe 4 : Dinanderie d'art

Simon Charbonnier, président,
Jean Boisserie, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Roland Daraspe,
Monsieur Pascal Berland,
Olivier Courtot, meilleur ouvrier de France,
Yves Robineau, meilleur ouvrier de France.

Groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classe : 3 : Réparateur-réparatrice carrosserie auto

Jacques Eymard, meilleur ouvrier de France, président,
Bernard Lagouarde, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Patrick Nardou,
Christian Pineau,
Philippe Cornubert,
Monsieur Dominique Tessier,
Grégory Lagouarde, meilleur ouvrier de France,
Gildas Fort,

Classe 4 : Soudage manuel des métaux

Jean-Michel Meirhaeghe, président,
Yves Taffard, vice-président,
Jean-Michel Le Meur,
Philippe Roguin,
Laurent Jubin,
Aubry Bardon, meilleur ouvrier de France,
Patrick Bouvard,
Christian Roche.

Classe 5 : Outillage prototypage mécanique

Monsieur Frédéric Dedeken, président,
Olivier Bousquet, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Franck Grither, meilleur ouvrier de France,
Jean-Pierre Augeau,
Marc Legrand,
Monsieur André Manzanares,
Maurice Lepoivre.

Classe 9 : Art et techniques des matériaux de synthèse

Monsieur Michel Doubleau, meilleur ouvrier de France, président,
Christian Motto, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Hervé Iniesta,
Monsieur Frédéric Giannetti, meilleur ouvrier de France,
Bruno D'Amore,
Alexandre Demir,
Stephan Porteries.

Classe 13 : Métiers du service à l'énergie

Alain Warocquier, président,
Monsieur Claude Gillet, vice-président,
Sylvain Berlin,
Alban Aupee, meilleur ouvrier de France,
Gilles Fontana,
Alain Duluc,
Monsieur Frédéric Gosset.

Classe 14 : Peinture automobile

Jean-Jacques Balan, président,
Bernard Gicquel, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Franck Allais,
Philippe Martin,
Gilles Letoquin,
Gérard Michel,
Philippe Barraud,
Monsieur Michel Depedro,
Christian Auffret,
Xavier Eveno,
Gerald Rabatel,
Sébastien Boulanger,
Monsieur Emmanuel Maubert.

Classe 15 : Frigoriste

Monsieur Michel Lecarpentier, président,
Monsieur Claude Gillet, vice-président,
Christophe Marvillet, vice-président,
Monsieur Claude Giraud-Heraud,
Monsieur Michel Santrain,
Jacques Feret, meilleur ouvrier de France,
Gilles Gourio,
David Dessons,
Marie-France Terrier,
Jacques Bouteloup.

Groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classe 1 : Modeleur-modeleuse sur porcelaine

Monsieur Claude-Frédéric Bromet, président,
Gérard Bordes, vice-président,
Aurélie Vrignon,
Stéphane Bonnot, meilleur ouvrier de France,
Christian Lebois.

Classe 2 : Décoration sur porcelaine

Cécilia Meraviglia-Crivelli, meilleur ouvrier de France, présidente,
Bernard Bertrand, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Yannicke Maudet,
Fabienne Niclaus,
Liliane Desliot,
Maryvonne Le Gaillard,
Alain Fauchet.

Classe 3 : Décoration sur faïence

Nadine Velard-Huillet, meilleur ouvrier de France, présidente,
Martial Baudey, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Marianne Dornier, meilleur ouvrier de France,
Christine Sol, meilleur ouvrier de France,
Jean Innocenti,
Christine Lallier,
Jérôme Galvin,
Jean-Michel Coquet.

Classe 4 : Verrerie-cristallerie, option 1 : verre à chaud, gobeleterie, option 2 : verre à chaud, assortiment, option 3 : verre à chaud, presse-papier, option 4 : verre à froid, gravure traditionnelle, option 5 : verre à froid, taille traditionnelle, option 6 : verre à froid, gravure-sculpture

Denis Mandry, président,
Marie-Claude Gicquel, vice-présidente,
Éric Bigot,
Serge Vaneson, meilleur ouvrier de France,
Stéphane Marande,
Jean-Luc Kuntz,
Yannick Renard,
François Schilt, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Frédéric Bour,
Matthieu Muller, meilleur ouvrier de France,
Éric Wolf,
Stéphane Dolipski,
Laura Klose, meilleur ouvrier de France,
Nicolas Seychal, meilleur ouvrier de France,
Loïc Garnier,
Xavier Zimmermann, meilleur ouvrier de France,
Laurent Regnault, meilleur ouvrier de France,
Régis Anchuelo, meilleur ouvrier de France,
Jean-Marie Roussel, meilleur ouvrier de France.

Classe 5 : Vitraux d'art, option 1 : maquettiste cartonnier-cartonnière, option 2 : peintre sur verre, restaurateur-restauratrice, option 3 : coupeur, sertisseur, traçeur-coupeuse, sertisseuse, traçeuse

Didier Quentin, meilleur ouvrier de France, président,
Alain Creunier, vice-président,
Marie Caron,
Vincent Jaillette, meilleur ouvrier de France,
Pierre Riviere,
Aurélie Regue,
Claire Babet,
Françoise Perrot,
Josette Tublard, meilleur ouvrier de France.

Classe 6 : Santons, option 1 : santons d'argile, option 2 : santons habillés

Monsieur Daniel Scaturro, meilleur ouvrier de France, président,
Liliane Guiomar, meilleur ouvrier de France, vice-présidente,
Patrick Naudin,
Chantal Galland.

Groupe IX : Métiers du vêtement

Classe 1 : Modiste

Clotilde Toussaint, meilleur ouvrier de France, présidente,
Karine Niederman, vice-présidente,
Claudine Debard, meilleur ouvrier de France,
Christelle Picot,
Cloé Herouf-Marie,
Laure Cuvillier,
Jean-Pierre Tritz.

Classe 3 : Pelleterie fourrure

Monsieur Daniel Girard, meilleur ouvrier de France, président,
Bernard Wolinski, vice-président,
Christine Brochier, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Frédéric Keskinides, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Michel Augoyard,
Coline Schochet.

Groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classe 2 : Broderie main, option 1 : beauvais, option 2 : ajourage, option 3 : broderie couleur, option 4 : broderie blanche, option 5 : broderie or, option 6 : broderie haute couture

Sylvie Lezziero, meilleur ouvrier de France, présidente,
Marie-Hélène Cesar, vice-présidente
Hubert Valeri, vice-président,
Maïthé Chevreau, meilleur ouvrier de France,
Stéphanie Michaud, meilleur ouvrier de France,
Pierrette Martin, meilleur ouvrier de France,
Yann Lagoutte, meilleur ouvrier de France,
Brigitte Duros Lemoine,
Brigitte Lefebvre, meilleur ouvrier de France,
Annie Gingembre de Marco, meilleur ouvrier de France
Catherine Laurencon, meilleur ouvrier de France,
Simone Lhomme,
Zoubida Kertoubi, meilleur ouvrier de France,
Nicole Laurent, meilleur ouvrier de France,
Marlène Rouhaud,
Sylvie Deschamps,
Madame Michèle Charvet,
Yves Guilloux,
Philippe Cecile,
Christine Lecorre-Magnin,
Coralie Dagois,
Rachel Pradeilles,
Stéphanie Lezziero,
Joséphine Pellas.

Classe 4 : Chaussures, option 1 : botterie (homme/dame), option 2 podotherapie

Raymond Massaro, meilleur ouvrier de France, président,
Marielle Dufaure, vice-présidente,
Hervé Salabert, meilleur ouvrier de France,
Tom Chardin, meilleur ouvrier de France,
Gérard Goubet,
Philippe Allanic.

Groupe XII : Métiers des techniques de précision

Classe 1 : Coutellerie, option 1 : ciselier-ciselière, option 2 : couteau de chasse, option 3 : couteau de poche, option 4 : couteau de table, option 5 : coutellerie professionnelle

Pierre Courty, président,
Robert Beillonnet, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Didier Charbonnel,
Claudine Dozorme,
Élise Cousin,
Monsieur Daniel Morel,
Monsieur Pascal Jodas,
Pierre Cognet,
Monsieur Claude Joanny,
Luc de La Tranchade,
Sébastien Mozul,
Georges Chambriard,
Gerald Hemmonot,
Laurent Beal.

Classe 3 : Lunetterie

Jean Pierre Marouby, meilleur ouvrier de France, président,
Xavier Christin, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Colette Gormand,
Alain Chantrel,
Jacques Demay, meilleur ouvrier de France,
Éric Tonnerre,
Jacky Prillard,
Jacques Depussay, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Arthuis,
Pierre Cruvelier,
Monsieur Cyril Marouby.

Classe 4 : Prothèse dentaire

Denis Guinot, meilleur ouvrier de France, président,
Monsieur Michel Moinard, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Pierre Andrieu, meilleur ouvrier de France,
Jean Pierre Casu, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Daniel Pfeffer,
Serge Yegavian, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Favory, meilleur ouvrier de France,
Jean François Martinez,
Monsieur Claude Launois,
Monsieur Paul Mariani,
Yves Gastard,
Sébastien Mosconi,

Classe 5 : Horloger restaurateur-horlogère restauratrice

Thierry Ducret, meilleur ouvrier de France, président,
Jean-Marie Bouquin, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Olivier Chasseur,
Baptiste Pugin,

Patrick Augereau,
Monsieur Noël Balanche, meilleur ouvrier de France,
Luc Monnet, meilleur ouvrier de France,
Jacques Dromard,
Florent Lecomte,
Maurice Rougnon Glasson, meilleur ouvrier de France.

**Classe 6 : Armurier-armurière, option 1 : armurier basculeur-armurière
basculeur, option 2 : armurier monteur à bois-armurière monteur à bois, option
3 : armurier équipeur-armurière équipeur, option 4 : armurier graveur
décorateur-armurière graveuse décoratrice**

Hubert Vouzelaud, meilleur ouvrier de France, président,
Jean Charles Savin, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Pierre Petiot, meilleur ouvrier de France, vice-président,
David Chapuis,
Roger Clavier,
Marc Fabre, meilleur ouvrier de France,
Suzanne Freycon,
Myriam Granger,
Yves Jeanpierre,
Thierry Murgue, meilleur ouvrier de France,
Patrick Nicolas,
Stéphane Besombes.

Groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classe 4 : Graphisme

Marianne Thoyer, meilleur ouvrier de France, présidente,
Xavier de Montfort, vice-président,
Florent Garnier,
Laurent Bourcellier,
Christine Rouch,
Stéphanie Lezziero,
Julia Mugnier.

Classe 7 : Calligraphie

Julien Chazal, président,
Jean-Michel Douche, vice-président,
Stéphane Alphonsi,
David Lozach,
Marine Porte De Sainte Marie.

Classe 10 : Métiers de l'image animée, option 1 : métiers de l'image, option 2 : métiers du son, option 3 : métiers du montage et de la post production, option 4 : métiers de l'ingénierie et de l'exploitation audiovisuelle, option 5 : métiers de la gestion de production audiovisuelle

Jean Pacholczyk, président,
Guy Chateigner, vice-président,
Monsieur Daniel Banaczak,
Laurent Chiomento,
Laurent Debever,
Monsieur Dominique Voivin,
Patrick Wack.

Groupe XVII : Métiers du commerce, des services et de l'hôtellerie

Classe 1 : Actions commerciales en optique lunetterie

Jean Pierre Marouby, meilleur ouvrier de France, président,
Xavier Christin, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Alain Chantrel,
Myriam Parra, meilleur ouvrier de France,
Éric Tonnerre,
Monsieur Pascal Arthuis,
Pierre Cruvelier,
Jacques Depussay, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Cyril Marouby.

Classe 2 : Gouvernant-gouvernante des services hôtelier

Nicole Spitz, présidente,
Régine Davroux, vice-présidente,
Madame Gaëlle Delaeter, meilleur ouvrier de France,
Caroline Delvallez,
Pierre Ferchaud,
Madame Gwenaëlle Fuste, meilleur ouvrier de France,
Patrick Grillot,
Virginie Lafon, meilleur ouvrier de France,
Madame Pascale Lapierre,
Loïc Le Berre,
Benoit Manceau,
Gilles Moreau,
Raymond Spitz,
Bruno Carbonell,
Cécile Datwyler,
Monsieur Frédéric Dauriac,
Karine Jeandillou,
Monique Le Nagard,
Madame Michèle Mugica,
Madame Michèle Redaouia,
Patrick Tonneau.

Classe 4 : Technico-commercial conseil en solutions d'efficacité énergétique

Richard Chery, président,
Patrick Rayet, vice-président,
Patrick Golfier,
Alain Fragnaud,
Sylvie Bodele,
Odile Emery,
Philippe Hanson,
Hervé Ringeisen,
Corinne Gimenez,
Marcel Grattesol,
Monsieur Pascal Le Gales,
Roland Mongin.

Classe 5 : Technico-commercial en solutions sanitaires ou énergétiques, option 1 : solutions sanitaires, option 2 : solutions énergétiques

Pauline Ropars, présidente,
Gilles Van Branteghem, vice-président,
Jean-Marc Cariou, meilleur ouvrier de France,
Jean-Louis Venancie,
Sophie Guimard,
Monsieur Michel Le Brazidec,
Monsieur Michel Leguay.

Classe 7 : Conseil-expertise en sécurité alimentaire

Monsieur Michel Castaing, président,
Priscilla Castaing, vice-présidente,
Bernard Guirao,
Monsieur André Belloc,
Vincent Pomares.

Classe 8 : Taxidermie

Yves Ducrocq, meilleur ouvrier de France, président,
Jean-Pierre Renault, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Bernard Pethe,
Patrick Manier,
Vincent Cousin, meilleur ouvrier de France,
Ghislaine Gay,
Étienne Jouzeau.

Classe 9 : Toilettage animalier

Laurence Perron, présidente,
Christophe Chijou, vice-président,
Martial Carre, meilleur ouvrier de France,
Marie-France Sequino,
Nathalie Bourgeois, meilleur ouvrier de France.

Informations générales

Vacances de postes

Conseillers en formation continue pour la rentrée scolaire 2017

NOR : MENE1700269K

liste du 19-4-2017

MENESR - DGESCO A2-4

En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée 2017 est publiée ci-après. Quelques postes figurant dans ce tableau seront vacants en cours d'année scolaire.

Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie souhaitée qui, s'il décide de les recruter, procédera à l'opération de mobilité afférente à cette décision.

| Académie | Postes vacants | Postes susceptibles d'être vacants |
|---------------------|----------------|------------------------------------|
| Aix-Marseille | 2 | 1 |
| Amiens | 0 | 1 |
| Besançon | 2 | 0 |
| Bordeaux | 3 | 3 |
| Caen | 4 | 3 |
| Clermont-Ferrand | 1 | 2 |
| Corse | 2 | 0 |
| Créteil | 3 | 4 |
| Dijon | 2 | 2 |
| Grenoble | 4 | 0 à 2 |
| Guadeloupe | 0 | 0 |
| Guyane | 1 | 2 |
| Lille | 0 | 4 |
| Limoges | 0 | 1 |
| Lyon | 2 | 2 à 4 |
| Martinique | 0 | 0 |
| Mayotte | | |
| Montpellier | 1 | 0 |
| Nancy-Metz | 1 | 3 |
| Nantes | 1 | 1 |
| Nice | 0 | 4 |
| Nouvelle-Calédonie | | |
| Orléans-Tours | 1 | 3 |
| Paris | 4 | 0 |
| Poitiers | 1 | 1 |
| Polynésie française | | |
| Reims | 0 | 3 |
| Rennes | 1 | 2 |
| La Réunion | 1 | 2 |
| Rouen | 2 | 2 |
| Strasbourg | 3 | 1 |
| Toulouse | 3 | 0 à 7 |
| Versailles | 0 | 3 |

| VERSANTS | 0 | 0 |
|--------------|----|---------|
| Total | 45 | 50 à 61 |

Informations générales

Vacance de postes

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie

NOR : MENH1700265V

avis

MENESR - DGRH B2-2

Les vacances de poste suivantes concernent des postes au mouvement spécifique d'enseignants du second degré à pourvoir en Nouvelle-Calédonie **à compter du 1er septembre 2017**.

Les modalités de dépôt des candidatures sont détaillées in fine.

- 2 postes de professeurs agrégés en physique et chimie au lycée Jules Garnier de Nouméa pour enseigner en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Modalités de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidatures revêtus de l'avis du chef d'établissement, devront obligatoirement être transmis au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie (1 avenue des Frères Carcopino BP G4 – 98848 Nouméa Cedex) au plus tard dans les quinze jours qui suivent la date de la présente publication.

Ils devront être accompagnés des pièces suivantes :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitæ ;
- copie des deux derniers rapports d'inspection ;
- copie des trois dernières notices annuelles de notation administrative.

Cet envoi devra également être transmis par courriel à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc en précisant en objet : « Mouvement spécifique – Nom prénom – Discipline »

Annexe

➡ Dossier de candidature

République française

**Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Secrétariat général

**Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré
Bureau DGRH B2-2
72, rue Regnault – 75243 Paris cedex 13**

**Demande de poste à profil particulier en Nouvelle Calédonie
à compter du 1^{er} septembre 2017**

Situation administrative

Grade

Discipline

Fonctions exercées

Affectation actuelle

Date

Établissement

Commune

Département ou
pays

Classe enseignée

Situation de famille

Vous

Nom de naissance

Prénoms

Nom marital

Date de naissance

Lieu

PHOTO

Célibataire - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) - concubinage -
Pacse(e) (1)

Votre conjoint ou concubin :

Nom de naissance

Prénoms

Nom marital

Date de naissance

Lieu

Date du mariage :

Profession :

Discipline (si enseignant) :

Enfants et personnes à charge qui accompagneront ou suivront le candidat :

Nom

Prénoms

Date et lieu de naissance

Niveau scolaire des
enfants

| | | | |
|-------|-------|-------|-------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Adresse principale :

Adresse

Code postal Ville

Pays si résidence à l'étranger Téléphone.....

Faxe-mail :.....

(1) rayer les mentions inutiles

États des services

En qualité de titulaire de l'éducation nationale

| Corps/grade | Fonctions | Classes enseignées | Établissements commune, département | Périodes | |
|-------------|-----------|--------------------|--|----------|----|
| | | | | Du | Au |
| | | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Observations éventuelles du candidat

Fait à , le.....

Signature :

Avis du chef d'établissement ou de service sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat

À , le

*Le chef d'établissement,
(ou de service)*